

« POLLUANTS ÉTERNELS » : GUERRE INFORMATIONNELLE  
AUTOUR DES PFAS

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>AVANT-PROPOS MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>SYNTHÈSE GÉNÉRALE .....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 : UNE MULTITUDE DE CHAMPS INFORMATIONNELS ET DE VECTEURS .....</b>	<b>13</b>
<b>LES RÉSEAUX SOCIAUX COMME FER DE LANCE DE LA CAMPAGNE ANTI-PFAS.....</b>	<b>14</b>
<b>X : un monde en soi .....</b>	<b>14</b>
<b>YouTube : un nouveau format de communication.....</b>	<b>21</b>
<b>Facebook, Telegram et communication institutionnelle : un impact plus limité .....</b>	<b>25</b>
<b>LES AUTRES TYPES DE MÉDIAS.....</b>	<b>26</b>
<b>Télévision et radio comme supports efficaces .....</b>	<b>26</b>
<b>Les réunions publiques : une communication ultra locale.....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE 2 : ORGANISATIONS ÉCOLOGISTES ET SES SOUTIENS : LE CAMP DE LA LUTTE « ANTI » .....</b>	<b>32</b>
<b>PRÉSENTATION DES ACTEURS .....</b>	<b>32</b>
<b>Les ONG et professionnels de la lutte.....</b>	<b>32</b>
<b>Camille Etienne : l'égérie anti-PFAS.....</b>	<b>36</b>
<b>Les journalistes partisans : le Forever Pollution Project .....</b>	<b>49</b>
<b>Les politiques revendiquant l'écologie .....</b>	<b>55</b>
<b>Un lobbying difficilement chiffrable .....</b>	<b>58</b>
<b>DES MESSAGES EFFICACES.....</b>	<b>63</b>
<b>« Polluants éternels » : un mot clé toxique .....</b>	<b>63</b>
<b>Le mélange des genres : PFAS – cancers – perturbateurs endocriniens .....</b>	<b>68</b>
<b>Une dangerosité exacerbée – l'argument de l'irréversible .....</b>	<b>72</b>
<b>Un cas de manipulation de l'information avéré .....</b>	<b>73</b>
<b>Le lobbying comme mot clé repoussoir .....</b>	<b>75</b>
<b>La mise en avant d'un « <i>chantage à l'emploi</i> » .....</b>	<b>81</b>
<b>Une stratégie d'amplification médiatique .....</b>	<b>94</b>

<b>PARTIE 3 : INDUSTRIELS ET DIGUE PRO-SCIENCES : UN CAMP DÉSORGANISÉ</b> .....	100
<b>PRÉSENTATION DES ACTEURS</b> .....	100
<b>Les industriels ou la communication inaudible</b> .....	100
<b>Des soutiens politiques isolés</b> .....	105
<b>François de Rugy : de ministre à influenceur pro-économie</b> .....	106
<b>Géraldine Woessner journaliste pro-industrie</b> .....	114
<b>Mac Lesggy le vulgarisateur X</b> .....	117
<b>Antoine Copra : l'Électron Libre au Point</b> .....	118
<b>PRÉSENTATION DES MESSAGES</b> .....	120
<b>Un discours technique donc inaudible</b> .....	120
<b>Le financement des ONG, l'angle mort argumentatif</b> .....	124
<b>La question de la responsabilité des ONG dans l'écoanxiété</b> .....	130
<b>La non-exploitation des contradictions internes</b> .....	133
<b>PARTIE 4 : UNE OPÉRATION DE « CAPTURE INSTITUTIONNELLE »</b> .....	134
<b>QUAND L'ADMINISTRATION DONNE UNE LÉGITIMITÉ</b> .....	135
<b>Les administrations locales en première ligne</b> .....	135
<b>Une prise de distance plus importante de l'Académie des sciences</b> .....	139
<b>Des administrations nationales éclatées</b> .....	141
<b>Le ministère de la Transition écologique</b> .....	143
<b>UN VOTE EN DEMI-TEINTE</b> .....	145
<b>PARTIE 5 : UN COMBAT IDENTIQUE AU NIVEAU EUROPÉEN</b> .....	147
<b>UNE COUVERTURE MEDIATIQUE EUROPÉENNE</b> .....	147
<b>LA FRANCE EN AVANCE SUR SES VOISINS EUROPÉENS</b> .....	150
<b>DES ONG TRES ACTIVES AU NIVEAU EUROPEEN ET UTILISANT UN NARRATIF COMPARABLE</b> .....	160
<b>CONCLUSION : VERS UN DEUXIÈME ACTE ANNONCÉ</b> .....	164

## **AVANT-PROPOS MÉTHODOLOGIQUE**

Cette étude vise à analyser les dynamiques de lutte informationnelle autour de la question des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées).

Ce rapport ne vise pas à prendre parti sur la question scientifique de la toxicité de ces substances, mais se borne à étudier, de manière critique, les stratégies d'information mises en œuvre par les différents acteurs concernés par ce sujet.

Ce rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mai 2025, avec un périmètre France et Europe, incluant les informations recueillies en français et en anglais.

Le champ informationnel étudié inclut la presse française (nationale & régionale) et européenne, ainsi que les réseaux sociaux (X/Twitter, YouTube, LinkedIn, Facebook et Telegram) et toute communication et rapports publics (notamment des institutions françaises et de l'Union européenne) utiles à la compréhension du sujet.

Plusieurs mots clés ont été sélectionnés afin de collecter les données à analyser dont :

PFAS / Substances perfluoroalkylées / Substances polyfluoroalkylées / Polluant éternel / Bioaccumulation / Perturbateurs endocriniens.

Divers outils ont été utilisés, parmi lesquels des bases de données de presse, ainsi que la plateforme de veille numérique Visibrain<sup>1</sup>, mais aussi des logiciels de cartographie dont Gephi<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> [www.visibrain.com/fr/](http://www.visibrain.com/fr/)

<sup>2</sup> <https://gephi.org/>

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) sont une famille de 4 000 à 10 000 composés chimiques selon les sources, utilisés depuis les années 1950 pour leurs propriétés antiadhésives, imperméabilisantes et résistantes à la chaleur.

Ces molécules ont de nombreuses applications, notamment dans les produits de consommation courante (ustensiles de cuisine, emballages alimentaires, textiles et vêtements, cosmétiques), l'industrie (revêtements et peintures, électronique, traitement des surfaces), la haute technologie et la santé, l'aérospatial et la défense.

Le débat sur la dangerosité des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) a débuté aux États-Unis avec des études scientifiques menées dès les années 1950.

En France, les premières préoccupations officielles concernant la possible toxicité des PFAS ont émergé au milieu des années 2010. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié, en 2014, une note d'appui scientifique et technique sur les composés perfluorés présents dans les eaux destinées à la consommation humaine<sup>3</sup>. Toutefois, le débat s'est accéléré à partir de 2024 avec une véritable guerre informationnelle.

Nous entendons ici par l'expression « **guerre informationnelle** » la définition telle que développée au sein du CR451, à savoir :

*Une confrontation immatérielle et collective visant à déstabiliser un adversaire. Son champ d'application comporte deux dimensions : le contenu (textes, images) et le contenant (infrastructures et logiciels). Elle recouvre l'ensemble des champs conflictuels où des techniques offensives telles que la désinformation, la manipulation, la rumeur, etc. sont utilisées pour atteindre ses objectifs.*

---

<sup>3</sup> [ANSES - Note d'appui scientifique et technique - 17/01/2014](#)

## « Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Cette guerre informationnelle a ainsi impliqué **trois sphères d'acteurs** : les organisations non gouvernementales (ONG) et activistes écologistes (que l'on qualifiera de camps anti-PFAS sans connotation de valeur), le camp regroupant les industriels impliqués dans la fabrication ou l'utilisation des PFAS et enfin les institutions au niveau français et européen.

Les deux premiers acteurs ont ainsi utilisé des approches différentes, **offensives pour le camp anti-PFAS et défensives pour les industriels**. Les organisations environnementalistes ont d'avantage eu recours à divers moyens (reportages vidéo, communications sur les réseaux sociaux, dont X et LinkedIn) et des messages spécifiques afin d'attaquer les groupes industriels en France, en particulier Arkéma et Téral dont les poêles ont été brandies comme un symbole de lutte.

Les industriels ont pour leur part mis en place une stratégie classique tournée autour d'une communication institutionnelle (relayées sur leurs propres sites internet et leurs comptes sur leurs réseaux sociaux respectifs), ainsi que de campagnes d'information auprès des députés.

Toutefois, cette approche s'est révélée inefficace, car elle n'a pas empêché **un encerclement cognitif de la part du camp anti-PFAS**, c'est-à-dire une contrainte non violente sur la liberté d'action de l'adversaire en lui inoculant des modes de représentation du réel<sup>4</sup>. Le camp anti-PFAS a su développer des messages impactant tout en bénéficiant de relais efficaces dans la presse française ainsi que dans la classe politique nationale, en particulier au sein de l'alliance du Nouveau Front Populaire.

Cet encerclement cognitif s'est traduit par **une saturation médiatique** empêchant les industriels de faire entendre leurs voix malgré certains relais spécifiques, dont des journalistes « pro-industrie » ou « pro-science ».

---

<sup>4</sup> Définition développée au sein du CR451

En effet les ONG, en particulier Générations Futures, et des activistes dont Camille Etienne, se sont largement mobilisées sur cette question avec un triptyque méthodologique : **simplification - dramatisation – amplification** :

- Alors que les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées regroupent au moins 10,000 molécules distinctes, le camp anti-PFAS a su imposer son terme « **polluants éternels** » dans le débat, alors que les premières mentions dans la presse anglo-saxonne parlaient de « **forever chemicals** ». Il est à noter que la première utilisation de « **forever chemicals** » ne correspond pas à une étude publiée dans une revue scientifique, mais à un article de Joseph G. Allen. Bien que professeur à l'École de Santé Publique de Harvard, celui-ci a rédigé **un article d'opinion** (« *op-ed* » en anglais) dans le *Washington Post* le 2 janvier 2018.

Ce vocable de polluant éternel a toutefois permis d'inclure toutes les molécules perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, en particulier celles déjà identifiées par la science comme cancérogènes (PFOA, PFOS...) et d'autres molécules dont la toxicité n'a pas été démontrée. Le message pourrait ainsi être **résumé à travers un syllogisme** : Certains PFAS sont dangereux (scientifiquement prouvé), on doit interdire les substances dangereuses (principe de précaution), donc il faut interdire tous les PFAS (volontairement réducteur).

- Outre cette simplification, la stratégie du camp anti-PFAS a consisté à **dramatiser le débat autour de ces substances**, déjà présentés comme « *polluants éternels* », avec des communications utilisant un champ lexical et sémantique particulièrement efficace et anxiogène (toxicité, cancérigène, perturbateurs endocriniens...), l'utilisation du mot « *lobbying* » et du concept de « *chantage à l'emploi* » permettant en outre de neutraliser l'action de réponse des industriels, par la création de faux dilemme (sauver quelques emplois contre la destruction de la planète et de l'humanité).
- Le rapport démontre aussi que Générations Futures reprenant les propos tenus par la Corporate Europe Observatory dans l'une de ses publications, manipule l'information et présente la saisine de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) par cinq

pays européens comme une demande d'interdiction alors qu'il s'agit d'une demande de « restriction » en anglais, soit de limitation / régulation. Il s'agit d'un mensonge par omission, d'une désinformation ou d'un relai non vérifié propageant une fausse information c'est-à-dire une mésinformation.

- La dernière partie de la stratégie a consisté à **chercher des relais afin d'amplifier ce message à travers des « journalistes-partisans »**, en particulier un consortium de journalistes, le *Forever Pollution Project* et dont les données vont par la suite servir de base à de nombreux articles dans la presse écrite et télévisuelle. Sur la période de notre étude allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 15 mai 2025, 3 288 articles ont été publiés dans la presse française concernant les PFAS. Sur cette temporalité, le mot clé « PFAS » a généré 86 675 sorties en français (59 054 pour l'année 2024 et 27 621 résultats du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2025). L'un des points d'orgue de ce relai a été le reportage de Complément d'enquête diffusé sur France 2 le 16 janvier 2025 intitulé « *PFAS : la grande intox de l'industrie* », présenté par Tristan Waleckx.

Notons par ailleurs que les résultats en anglais ont quant à eux généré beaucoup de « *bruit médiatique* » dans la mesure où le même débat a cours aux États-Unis et sortait donc du périmètre de notre étude. Nous avons dès lors étendu notre analyse à plusieurs pays de l'Union européenne représentatifs, dans leurs langues respectives à savoir l'allemand, l'espagnol, l'italien, et le polonais.

La montée du débat en France sur la toxicité des PFAS a entraîné, suite un intense débat législatif et un large affrontement informationnel, l'adoption de la loi n° 2025-188 du 27 février 2025 visant à « *protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées* »<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> [Loi n° 2025-188 du 27 février 2025](#)

Cette loi prévoit :

- L'interdiction, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché des produits contenant des PFAS, en particulier (sauf exception), des produits cosmétiques, farts pour skis, vêtements, chaussures et agents imperméabilisants destinés aux consommateurs. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2030, l'interdiction sera étendue à tous les textiles contenant des PFAS.
- La surveillance de la qualité de l'eau potable avec l'intégration des PFAS dans le contrôle sanitaire, avec une liste de substances à surveiller définie par décret, l'élaboration d'une cartographie annuelle des sites ayant émis ou émettant des PFAS, accessible au public et l'obligation pour les agences régionales de santé (ARS) de présenter le niveau d'exposition de la population aux PFAS, y compris dans les eaux en bouteille.
- La réduction des rejets industriels de PFAS afin de réduire progressivement les rejets aqueux de PFAS des installations industrielles d'ici à 2030.

L'adoption de cette loi apparait comme la conséquence de la **capture informationnelle, par le camp anti-PFAS, de certaines institutions locales et nationales françaises**. En considération du sous dimensionnement des campagnes numériques menées (voir statistiques réseaux – Cf. Partie 1) et de la très grande présence dans les médias classiques, une de nos conclusions est que l'influence sur certains acteurs publics quand ils reprennent un vocabulaire militant relève de ce que nous qualifions de capture institutionnelle et constitue l'un des éléments fondamentaux de la stratégie des acteurs « anti-PFAS ».

En effet, certaines ARS (Autorités Régionales de Santé) ont utilisé le terme « *polluants éternels* » dans leur communication, quand bien même celui-ci n'est pas scientifique ou neutre (Cf. partie 4). La ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, Agnès Pannier-Runacher, a également communiqué sur le soutien du gouvernement à la proposition de loi sur les PFAS, pourtant à l'initiative du député Les Écologistes (anciennement EELV) Nicolas Thierry.

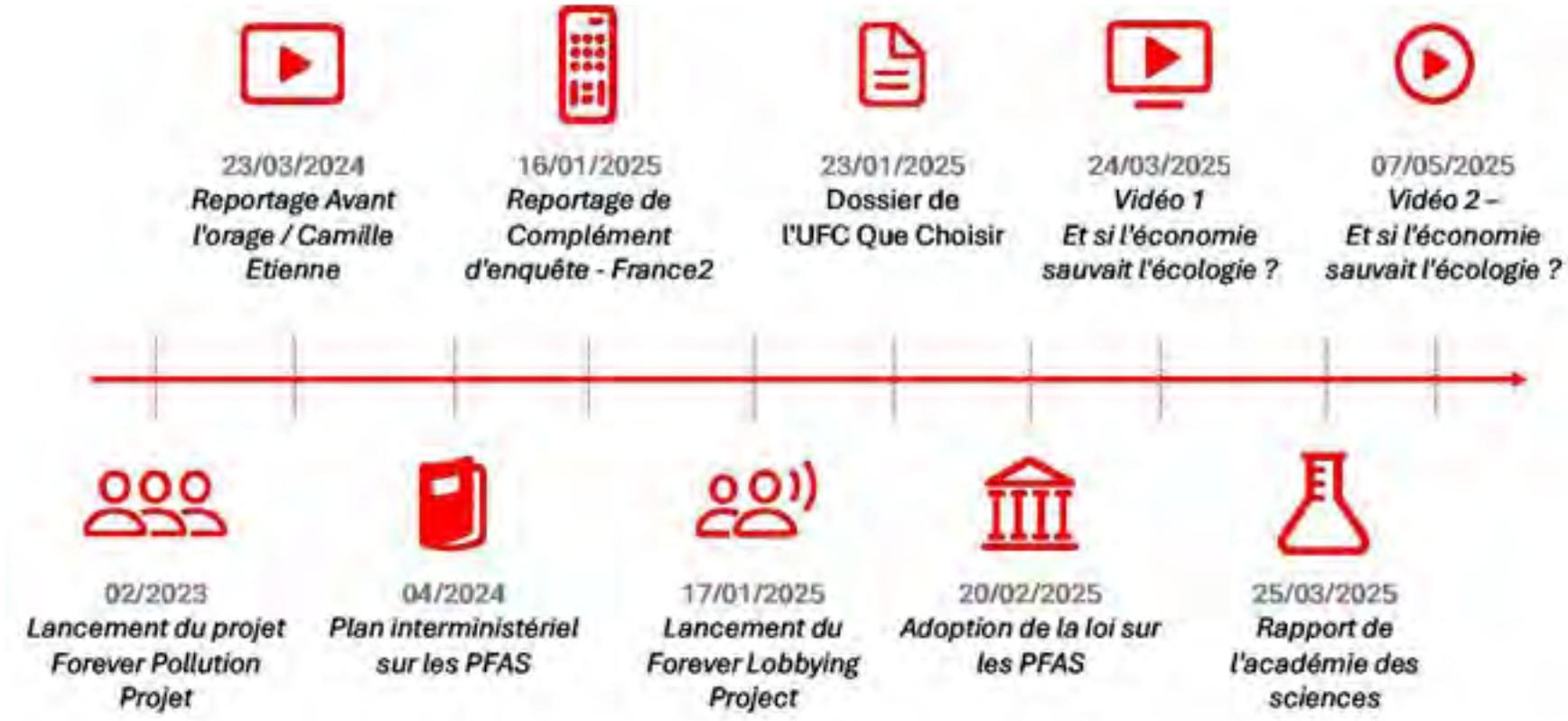
Cette séquence législative a marqué la victoire du camp anti-PFAS, largement relayé sur X (anciennement Twitter) par les députés du Nouveau Front Populaire (NFP). Les industriels ont quant à eux réussi, pour l'instant, à faire exclure du champ de la loi certains domaines, dont celui des ustensiles de cuisine.

**La communication des groupes industriels apparaît aujourd'hui comme un échec** pour différentes raisons. La première tient simplement à la perception de la menace. Le camp anti-PFAS a réussi à diffuser l'idée d'un affrontement inégal, proche de David contre Goliath, entre les ONG et les groupes français ayant recours à du « *lobbying* » présenté comme de la manipulation. Cela pose, de manière plus globale, la question de la réalité et de la perception du rapport de force informationnel. Notre analyse va en effet à l'encontre de cette présentation. De part une communication structurée et efficace, les ONG ont réussi à diffuser l'idée que le camp « anti-PFAS » était la partie faible de cette confrontation, alors qu'en réalité les industriels, en restant sur un schéma classique d'information « corporate », de communication sur leur « cœur de métier » et de « *lobbying* », ont été submergés, les plaçant de fait, dans la position de partie « faible » du rapport de force.

Les industriels ont également joué la carte de la science face à la simplification en oubliant un contexte plus global à savoir la baisse du niveau en sciences en France, et plus largement l'importance de la **chimiophobie**, c'est-à-dire la « peur irrationnelle » des produits chimiques et de leur possible toxicité. Dès lors, tout argument basé sur une forme de rationalité avec un vocabulaire technique (PFOE-PFOA-PTFE, masse molaire, non bioaccumulable...) n'a pas pu prendre dans le débat, sauf quelques exceptions auprès de journalistes pro-sciences ou personnalités politiques défendant l'industrie. Par ailleurs, le camp des industriels n'a pas su exploiter certains **angles morts argumentatifs**, en particulier en interrogeant les ONG sur leurs solutions, notamment dans des secteurs sensibles, d'identification d'alternatives aux PFAS, leurs propres financements (le *Forever Pollution Projet* étant par exemple largement financé par la Commission européenne et des fonds philanthropiques étrangers), ou encore la responsabilité des militants écologistes dans la montée du phénomène d'écoanxiété, présenté comme l'anxiété provoquée par les menaces environnementales qui pèsent sur notre planète et ayant déjà conduit à des suicides.

**Cette victoire normative a donc largement permis le renforcement d'un rapport de force informationnel en faveur du camps anti-PFAS**, en soutien à l'adoption de la loi de février 2025. Cette victoire pour le camp anti-PFAS constitue un point d'appui pour un élargissement du champ de conflictualité et d'influence puisqu'il a déjà indiqué vouloir « ***continuer la lutte*** » à travers deux axes : l'inclusion des poêles et ustensiles de cuisines dans un nouveau texte et l'adoption, cette fois-ci au niveau européen, d'un texte plus contraignant sur le sujet des PFAS.

**Un deuxième acte de cette guerre informationnelle semble donc déjà en développement.**



On note ici une accélération de la communication autour des PFAS à partir du début de l'année 2025.

## **PARTIE 1 : UNE MULTITUDE DE CHAMPS INFORMATIONNELS ET DE VECTEURS**

Le sujet de PFAS a fait l'objet d'une importante visibilité sur différents médias ou supports de communication. Toutefois, les différents acteurs ont eu une approche différente, en privilégiant certains champs informationnels au détriment d'autres.

On peut ainsi citer comme principaux vecteurs les réseaux sociaux, en particulier X / Twitter, YouTube et dans une certaine mesure LinkedIn, ainsi que des médias plus classiques comme la presse française (presse locale et nationale), émissions de télévision et de radio.

En outre, le débat a été porté par des moyens plus classiques de communication, à savoir des réunions publiques ainsi que par la communication institutionnelle des industriels visés.

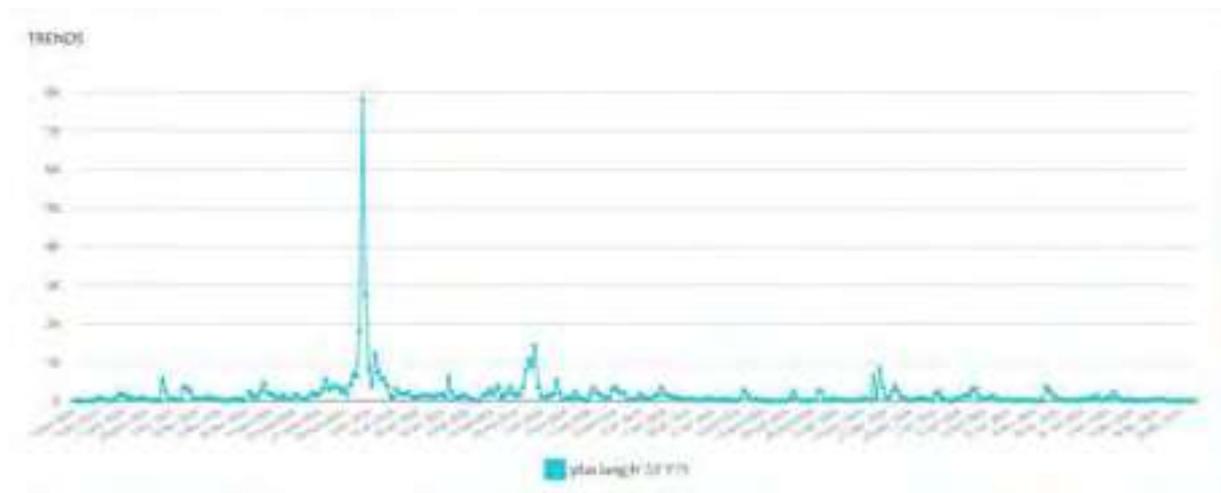
Au-delà de ce schéma français, le sujet a également intéressé au niveau européen, bien que la loi de février 2025 n'ait pas été précisément couverte dans la presse étrangère, la thématique des PFAS y a toutefois trouvé un écho important.

## LES RÉSEAUX SOCIAUX COMME FER DE LANCE DE LA CAMPAGNE ANTI-PFAS

### X : un monde en soi

Comme tout phénomène médiatique, le sujet des PFAS a fait l'objet de pic de mentions, particulièrement visibles sur X.

Ainsi, sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, on dénombre 58 979 citations du mot clé PFAS en langue française.



Élément intéressant, un très important pic autour du 4 avril 2024 avec 7 820 messages pour cette seule journée.

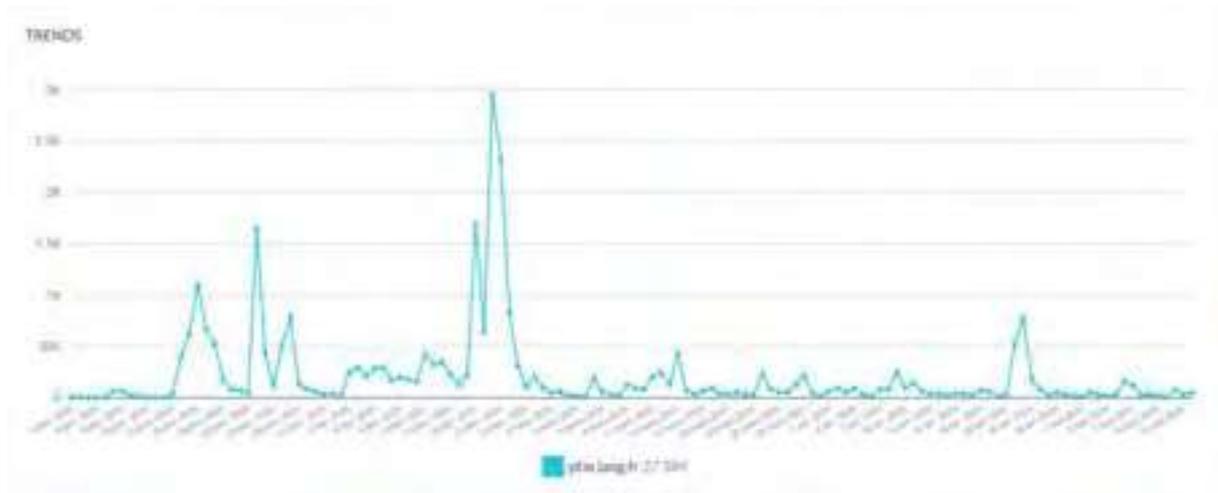
Cette date correspond à l'adoption en première lecture, par l'Assemblée nationale, de la proposition de loi visant à réduire l'exposition aux « *polluants éternels* ».



A la suite de ce pic, le sujet des PFAS est moins commenté avant une nouvelle accélération des citations le 30 mai 2024 avec 1 423 messages, correspondant à l'adoption, par le Sénat cette fois, de cette même proposition de loi.



La période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2025 voit quant à elle une activité beaucoup plus constante sur la question des PFAS avec des pics de citations plus fréquents.



Sur cette période, 27 589 tweets ont été postés sur la plateforme avec des pics plus significatifs :

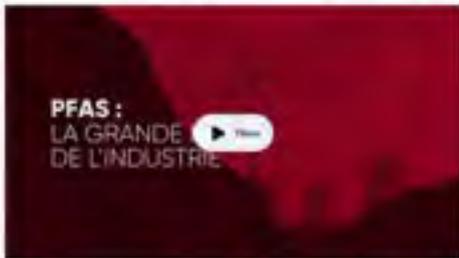
- Le 16 janvier 2025, correspondant à la diffusion, sur France 2, d'un reportage de Complément d'enquête consacré aux PFAS : « *PFAS : la grande intoxic de l'industrie* » (étudié plus en détail dans la suite de ce rapport).
- Le 23 janvier 2025, plusieurs articles relaient deux campagnes distinctes menées par le laboratoire Eurofins et les associations UFC-Que choisir et Générations Futures. Ces campagnes révèlent des concentrations élevées en acide trifluoroacétique (TFA), présentées comme « *polluants éternels* » dans l'eau potable en France, en particulier à Paris.
- Le pic autour du 27 janvier 2025 correspond au début d'une semaine de mobilisation au sein l'Union européenne contre les PFAS. Cet événement était coordonné par l'European Environmental Bureau (EEB) et WeMove au niveau européen, par l'ONG Générations Futures en France.
- À partir du 3 février 2025, plusieurs citations ont concerné le lancement d'une procédure collective en justice par Notre Affaire à tous, le collectif PFAS contre terre et le cabinet Kaizen avocat contre Arkema et Daikin. L'organisation d'une réunion

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

publique à Oullins-Pierre-Bénite a ainsi été relayée afin de d’attirer les habitants du sud et l’ouest lyonnais souhaitant « *demande réparation des préjudices qu’ils ont subis* »<sup>6</sup>.

- Les 18 et 20 février voient les deux principaux pics de mentions (1 689 et 2 946 messages sur X respectivement) par la suite de l’adoption de la loi n°2025-188 « *visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées* » et publiée au Journal officiel le 27 février 2025<sup>7</sup>.
- Le 24 avril 2025, un dernier pic significatif est identifié, lié à la diffusion d’une étude menée par PAN Europe dans 10 pays membres de l’UE, mettant en avant des traces de TFA, un résidu de PFAS, dans le vin européen.

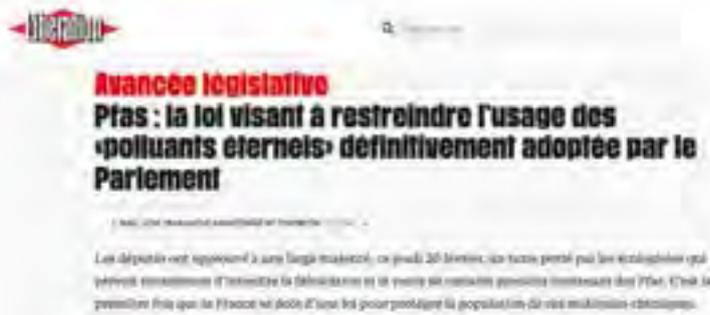
"Complément d'enquête". PFAS : la grande intox de l'industrie



Le Monde

PFAS : l'eau potable en France est massivement contaminée par les « polluants éternels », notamment à Paris

Deux campagnes distinctes menées par le laboratoire Eurofins et les associations UFCV-Que choisir et Générations futures révèlent des concentrations élevées en acide trifluoroacétique (TFA).



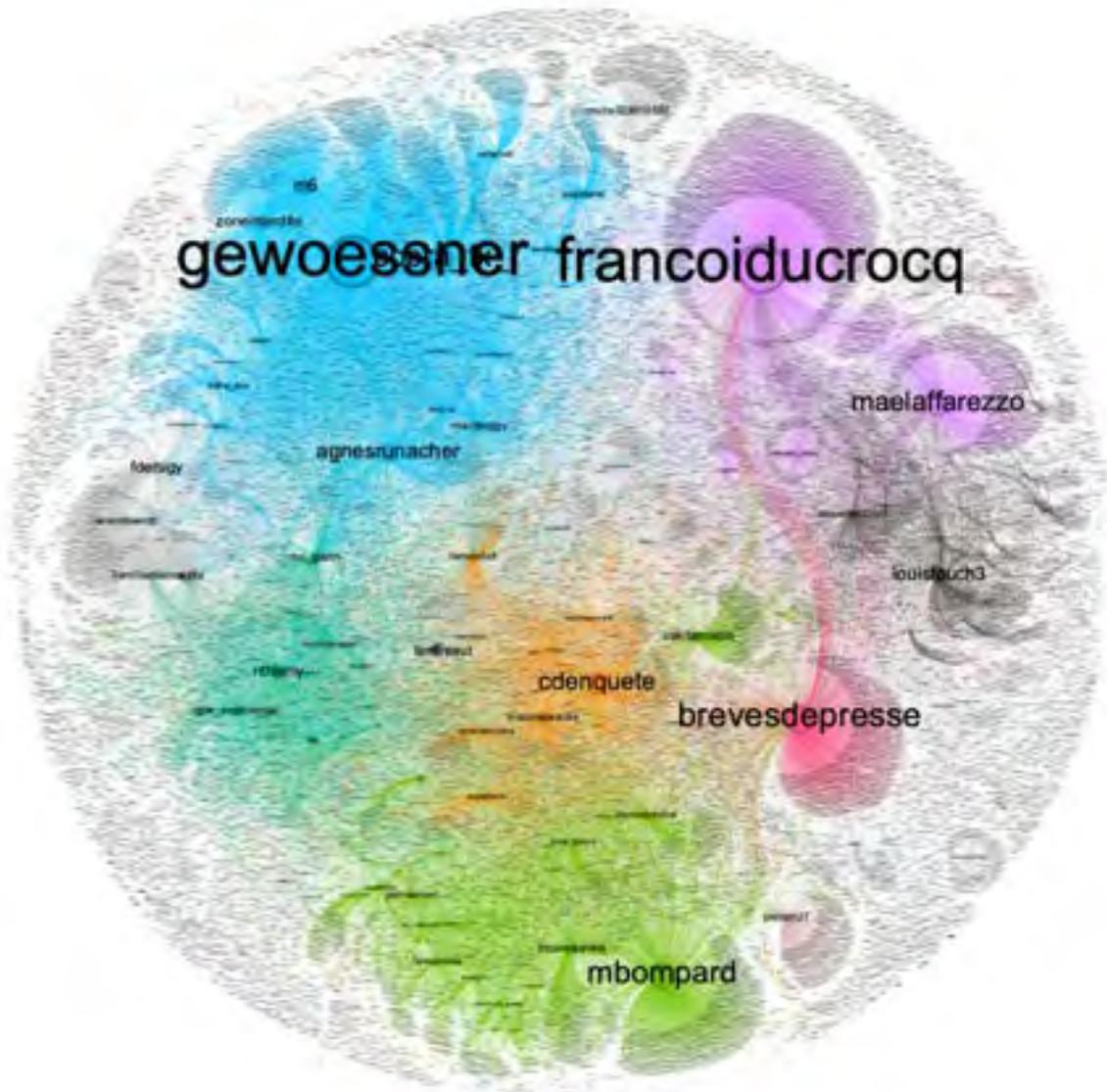
Un polluant éternel présent dans des vins européens



<sup>6</sup> France3 Régions - 03/02/2025

<sup>7</sup> Legifrance - Loi n° 2025-188 du 27 février 2025

On constate donc une **accélération des mentions à partir du début de l'année 2025** avec **comme principal catalyseur l'émission de France 2** puis un relai massif dans d'autres sources.



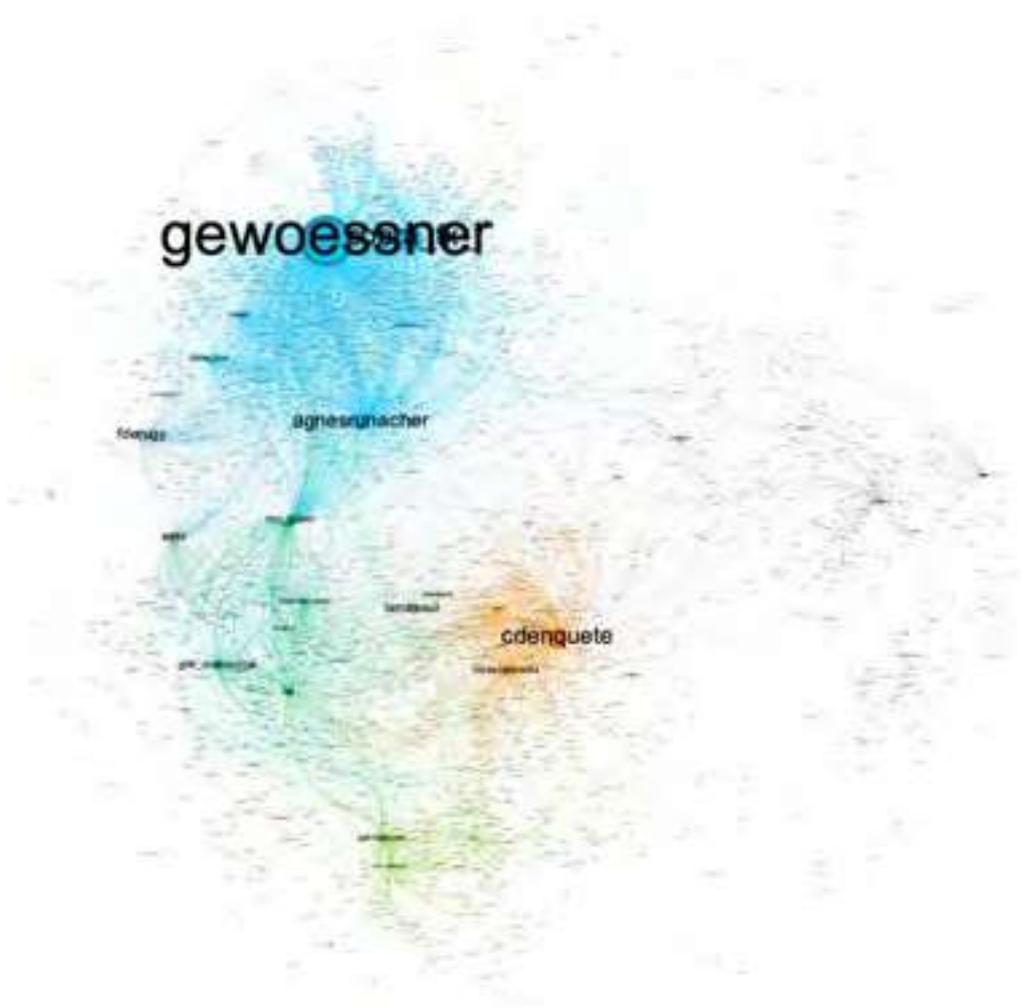
*Diffusion par communautés des messages liés au mot clé PFAS sur X*

L'export des messages pour la seule année 2025 permet d'identifier plusieurs communautés actives. Toutefois, en filtrant afin de mettre en avant les comptes les plus mentionnés, la cartographie se concentre sur certains profils plus spécifiques en particulier :

- Le compte officiel de l'émission Complément d'enquête (@Cdenquete)
- Le compte de Tristan Waleckx (@tristanwaleckx), présentateur de l'émission,

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

- Géraldine Woessner (@GeWoessner), Rédactrice en chef du service Société au *Point*.
- Plusieurs comptes écologistes, dont le compte du groupe EEL @EELV), celui de Marine Tondelier (@marinetondelier) et le Groupe Écologiste et Social (@Gpe\_EcoloSocial).
- Le compte de François de Rugy (@FdeRugy), ancien ministre et aujourd'hui engagé sur le sujet des PFAS.
- Agnès Pannier-Runacher (@AgnèsRunacher), ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.
- Gabriel Amard (@gabrielamard), Député du Rhône (groupe NFP-LFI), Secrétaire de l'Assemblée nationale et membre de la commission développement durable et Marie-Charlotte Garin (@MC\_Garin), Députée écologiste Front Populaire de Lyon.



## « Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Certains comptes disposent ainsi d'un important nombre de followers, mais sont peu cités dans les échanges autour de la question des PFAS. Ces comptes agissent ainsi comme « courtier d'informations », c'est-à-dire des relais d'autres articles ou comptes. C'est en particulier le cas pour :

- @Brevesdepresse : Brève de presse qui « *relaie des informations sourcées* ».
- @FrancoiDucrocq : François Ducrocq, se présente comme « *Industriel, chercheur, parfois conseiller économique* ».
- @MaelAffarezzo : dont le nom affiché Le Canal 17. Ce compte dispose de plus de 20 abonnés et certains de ses messages ont été largement relayés. Toutefois, ce compte dispose d'un contenu parfois proche des milieux complotistes. (Mael Affarezzo – potentiellement un pseudo – est un intervenant régulier du podcast DISCUSSION PRIVÉE - @DiscussionOnX <sup>8</sup>).

---

<sup>8</sup> <https://lecanal17.fr/author/leomazzaferastmg/>

## YouTube : un nouveau format de communication

Aux côtés de X, la plateforme YouTube apparaît comme un vecteur important de diffusion de messages dans le cadre du sujet des PFAS. Si beaucoup de vidéos en anglais polluent les recherches, les résultats en français permettent de dégager deux éléments.

**Les formats courts ont ainsi permis de générer un nombre important de vues.** En particulier, la vidéo la plus populaire (*Des bonbons sains pour mes enfants*)<sup>9</sup> a cumulé 2,1 millions de vues pour 47 000 likes et 379 commentaires, pour une durée de 20 secondes. De même, un format court (short) de 13 secondes de la chaîne *Vert, le média qui annonce la couleur !*<sup>10</sup> a réalisé 17 000 vues, 298 likes et 4 commentaires. Cette vidéo, face caméra, se veut proche par un aspect « *bon conseil* », jouant sur la proximité et l'image de mère de famille.

Un extrait de l'interview de Marine Tondelier, posté le 12 avril 2025, rassemble 16 000 vues, 629 likes et 272 commentaires<sup>11</sup> pour une durée de 6 minutes 55 secondes. Cet extrait reprend une partie de l'intervention de la responsable du parti écologiste face à la journaliste Apolline de Malherbe sur BFMTV dans lequel est développé tout l'argumentaire du camp anti-PFAS.

Toutefois, certains formats longs ont également attiré un fort engagement. En particulier, deux vidéos de la chaîne *Et si l'économie savait l'écologie ?* publiées en avril et mai 2025 ont attiré respectivement plus de 88 000 et 163 000 vues. Ces vidéos seront plus particulièrement étudiées dans la suite de ce rapport.

YouTube apparaît donc comme un vecteur intéressant en matière de diffusion des messages, notamment grâce à la viralité des formats courts.

---

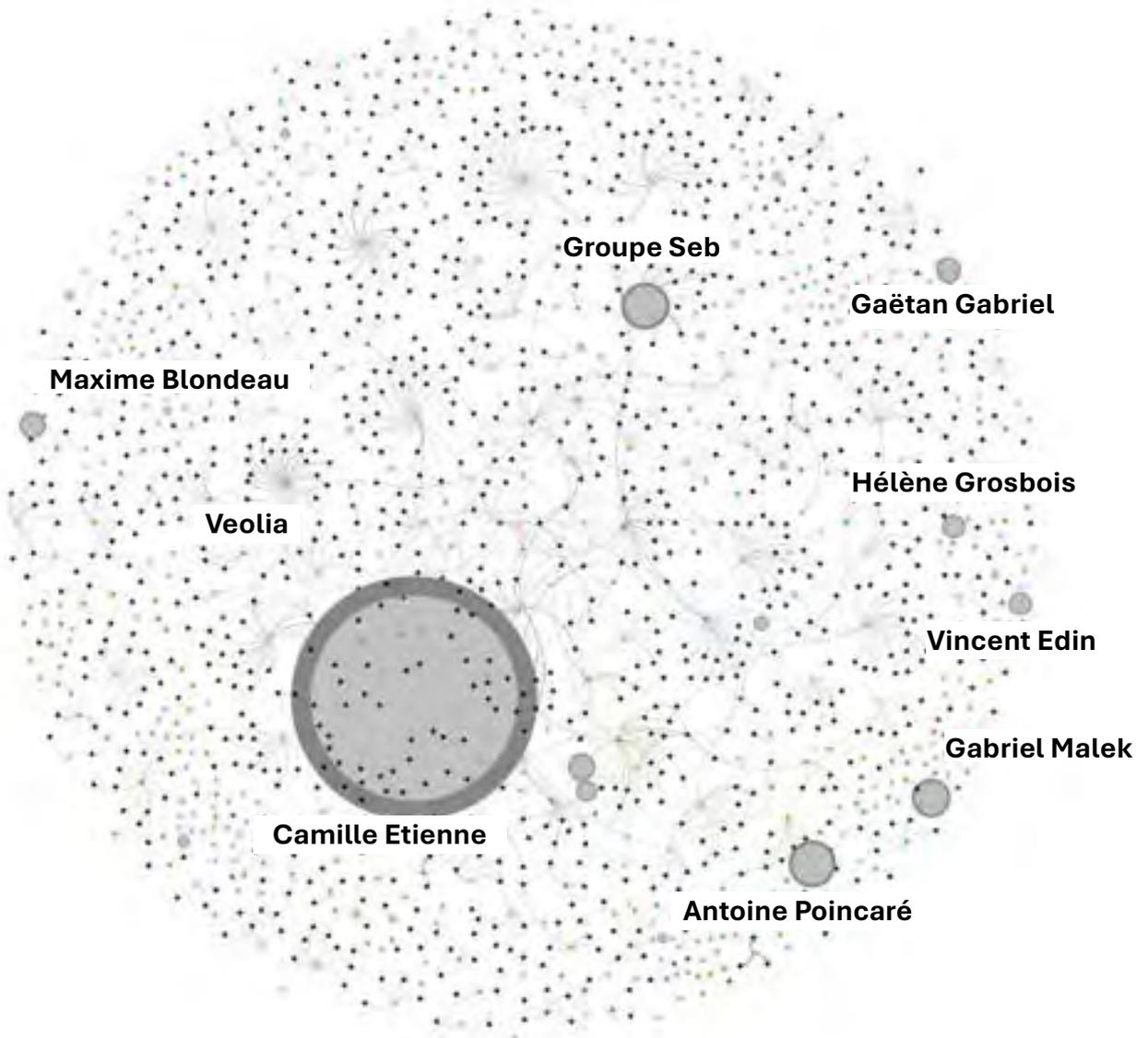
<sup>9</sup> [YouTube - Caroline Bourgeois - Des bonbons sains pour mes enfants](#)

<sup>10</sup> [YouTube - Vert, le média qui annonce la couleur ! - Il y a des PFAS et produits toxiques dans des jouets ?!](#)

<sup>11</sup> [YouTube - Ethique et tac - Marine Tondelier choque Apolline de Malherbe en direct sur le plateau de BFMTV](#)



**LinkedIn : l'autre vecteur disputé**



Depuis le début de l'année 2025, les comptes ayant reçu le plus de « likes » et de réactions à la suite de leurs posts sur les PFAS en français sur LinkedIn sont :

NOM	POSTS	LIKES	COMS	PARTAGES	ACTIVITES
Camille Etienne	4	15838	1230	2261	Activiste climatique
Groupe Seb	8	2830	82	251	Industriel – Téfal
Antoine Poincaré	1	2791	167	627	Head of Climate School @ AXA Climate
Gaëtan Gabriel	3	2230	152	182	Créateur de contenu sur le climat
Véolia France	6	1638	20	134	Groupe industriel
Maxime Blondeau	1	1414	108	201	Auteur et entrepreneur
Gabriel Malek	9	1366	213	94	Président Alter Kapitae – CF Amis de la Terre – CA Institut Rousseau – CA Opération Milliard
Hélène Grosbois	2	1262	178	386	Ecologiste
Vincent Edin	2	1200	114	228	Journaliste – Socialter (Critique radicale et alternatives)

On remarque ici l'importance de la communication de Camille Etienne, activiste climatique aussi largement présente sur X et dans les médias classiques (interview presse, radio, télévision), dans une **démarche de diffusion la plus large possible de ses messages**. Camille Etienne dispose ainsi d'une communauté extrêmement bien structurée, qui relaie efficacement ses messages, peu importe la plateforme utilisée. LinkedIn étant traditionnellement un réseau social « professionnel », cette présence est d'autant plus notable. L'écologie dispose, comme nous le verrons par la suite, d'une dimension « business » dans la mesure où des activistes font de leur militantisme une source de rémunération. En particulier, Camille Etienne a été critiquée pour faire payer des conférences au sein d'entreprises (Cf. infra). Cette forte présence sur un réseau professionnel semble donc renforcer cette visibilité auprès de la communauté des affaires, et donc indirectement ses rémunérations.

## « Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

D'autres comptes proches des mouvements écologistes sont également bien représentés, dont Gaëtan Gabriel ou encore Hélène Grosbois. Gaëtan Gabriel en particulier a publié un faible nombre de messages sur les PFAS sur LinkedIn, mais celui-ci dispose d'une visibilité externe à travers les posts qu'il rédige sur *Vert*<sup>12</sup>, un média pro-écologiste et dans lequel il se positionne, sous format vidéo YouTube, sur un certain nombre de sujet français et internationaux en lien avec l'environnement (construction de l'A69, sécheresse en Catalogne, loi anti-fast fashion, projet pétrolier en Colombie...).

Les groupes Seb et Veolia ont également une empreinte assez importante sur LinkedIn dans une démarche de communication « **corporate** ». Toutefois, la stratégie entre les deux groupes diffère. Le groupe Seb ne mentionne pas directement le mot clé « PFAS » dans ses messages ni « polluants éternels ». La stratégie apparaît donc comme étant une « **non-communication** » autour de ce sujet. Le groupe Suez, pour sa part, a publié un message le 4 avril 2025 mettant en avant la « *construction d'une installation innovante de traitement des PFAS sur un site d'eau potable. C'est à Ternay (Rhône) au cœur de la Vallée de la Chimie* ». Suez parie donc sur une communication axée sur les solutions techniques à la question de la gestion des PFAS.

Ainsi, il est à remarqué que contrairement aux *a priori*, le camp « anti » dispose d'une plus grande force de frappe au niveau numérique. On pourrait traduire cela en terme de « **ratio d'efficacité** » de LinkedIn. En divisant le nombre de Likes par le nombre de messages, on obtient les résultats suivants :

---

<sup>12</sup> <https://vert.eco/tous-les-articles/tags/gaetan-gabriele>

NOM	RATIO
Camille Etienne	3960
Groupe Seb	354
Antoine Poincaré	2791
Gaëtan Gabriel	743
Véolia France	273
Maxime Blondeau	1414
Gabriel Malek	152
Hélène Grosbois	631
Vincent Edin	600

La communication de Camille Etienne est donc largement plus efficace, par message, que celle de Veolia France ou du groupe Seb par exemple. La force de frappe informationnelle est donc du côté des « anti » ce qui pose la question de la réalité et de la perception du rapport de force informationnel.

### **Facebook, Telegram et communication institutionnelle : un impact plus limité**

Les autres réseaux sociaux ont également été étudiés, en particulier Facebook et Telegram. Toutefois, seules quelques centaines de messages ont été relevés, loin du volume généré sur X ou, dans une moindre mesure, sur LinkedIn et YouTube.

De même, les groupes industriels ciblés dans le cadre des campagnes anti-PFAS ont également eu recours à une communication institutionnelle comme nous le verrons par la suite, notamment à travers leurs sites internet « *corporate* ».

Toutefois, ces formes de communication semblent générer assez peu d'engagement en comparaison des messages diffusés sur les réseaux plus grand public comme X, LinkedIn ou YouTube.

## LES AUTRES TYPES DE MÉDIAS

### Télévision et radio comme supports efficaces

La télévision et la radio ont également été des relais efficaces dans le cadre de la campagne anti-PFAS. En particulier, le reportage de Complément d'enquête, diffusé sur France 2 le 16 janvier 2024, a rassemblé 832 000 téléspectateurs (cette vidéo est étudiée plus précisément dans la suite de ce document). D'autres chaînes ont également diffusé des reportages sur la question des PFAS avec un impact plus difficilement quantifiable.

On peut ainsi citer :

- Reportage M6 sur les PFAS<sup>13</sup> – 07/02/2025
- Pays-Bas : des PFAS sous le tarmac – Arte<sup>14</sup> – 2024
- Polluants éternels : un poison en héritage – France TV<sup>15</sup> – 05/03/2023
- Polluants éternels : la France a peut-être trouvé une solution pour s'en débarrasser<sup>16</sup> – TF1 – 30/10/2024
- PFAS : où se trouvent les sites industriels responsables des principaux rejets en France ? – TF1 – 01/04/2025
- Polluants éternels : que faut-il jeter ou garder dans nos placards ?<sup>17</sup> – TF1 – 19/02/2025
- PFAS : des polluants éternels dans les vins européens<sup>18</sup> – France2
- “Polluants éternels” : les PFAS sont désormais interdits, mais pas partout<sup>19</sup> – France2 – 20/02/2025

---

<sup>13</sup> [IBMC - Reportage M6 sur les PFAS](#)

<sup>14</sup> [Arte - Pays-Bas : des PFAS sous le tarmac](#)

<sup>15</sup> [FranceTv - Polluants éternels : un poison en héritage](#)

<sup>16</sup> [Polluants éternels : la France a peut-être trouvé une solution pour s'en débarrasser](#)

<sup>17</sup> [TF1 Info - Polluants éternels : que faut-il jeter ou garder dans nos placards ?](#)

<sup>18</sup> [FranceTv - PFAS : des polluants éternels dans les vins européens](#)

<sup>19</sup> [France Info - “Polluants éternels” : les PFAS sont désormais interdits mais pas partout](#)

### **Les réunions publiques : une communication ultra locale**

L'autre vecteur informationnel à ne pas négliger est celui des réunions publiques. Bien que moins visibles au niveau médiatique, elles permettent de diffuser des informations, en particulier auprès d'un public local et cible.

Plusieurs réunions publiques ont ainsi été tenues, parfois organisées par des structures publiques ou dans certains cas par des associations militantes.

On relèvera, de manière non exhaustive, les réunions suivantes :



DATE & LIEU	ORGANISATEUR(S)	OBJET / ORDRE DU JOUR
<b>24 oct. 2022</b> <b>Pierre-Bénite</b> (Rhône) <sup>20</sup>	Ville de Pierre-Bénite (avec État/DREAL)	Présentation aux habitants des études complémentaires sur la pollution aux PFAS, par la suite du reportage <i>Envoyé spécial</i> révélant une contamination locale.
<b>2 mai 2024</b> <b>Oullins (Rhône)</b> <sup>21</sup>	Villes d'Oullins et Pierre-Bénite	Réunion publique d'information consacrée aux PFAS (polluants éternels). Le maire a rappelé les actions entreprises depuis 2022 (analyses indépendantes, plainte collective avec 39 communes). Un juriste, un scientifique et une représentante de l'ARS ont expliqué la pollution aux PFAS, suivis d'une session de questions-réponses avec les habitants.
<b>24 juin 2024</b> <b>Lyon (Maison Ravier)</b> <sup>22</sup>	Ville de Lyon (Direction de la Santé) & Institut éco-citoyen de Fos-sur-Mer	Réunion publique « <i>PFAS : des polluants éternels à Lyon</i> » – conférence d'information pour comprendre ce que sont les PFAS, leurs impacts sur la santé et sur la ville de Lyon, et présenter les actions mises en œuvre par la municipalité pour protéger la population. ( <i>Événement gratuit sur inscription</i> ).
<b>28 juin 2024</b> <b>Alès (Gard)</b> <sup>23</sup>	<b>Collectif Gard-Eau-PFAS</b> (riverains de Salindres) + partenaires (Génération futures, <b>Étoiles de la Mer</b> , collectif La Bruguière, élus locaux...)	<b>Réunion publique d'information</b> à la Bourse du Travail d'Alès sur la <i>pollution aux PFAS dans le bassin du Gardon</i> . Au programme : présentation par Génération futures de nouvelles analyses confirmant les rejets massifs de TFA par l'usine Solvay de Salindres, point sur les plaintes déposées et la réglementation (arrêté préfectoral) ; témoignage de l'association <b>Étoiles de la Mer</b> sur un cluster de cancers (glioblastomes) autour de Salindres ; actions citoyennes pour faire analyser l'eau potable (collectif de La Bruguière) et rôle des collectivités locales (présentation par une élue d'Alès).

<sup>20</sup> [Pierre-Bénite -Pollution aux PFAS : réunion publique le 24 octobre à la Maison du Peuple](#)

<sup>21</sup> [Pierre-Bénite - PFAS : le point après la réunion publique du 2 mai](#)

<sup>22</sup> [Mairie Lyon 3 - PFAS : des polluants éternels à Lyon](#)

<sup>23</sup> [Victimes PFAS - réunion publique Salindres](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

<p><b>18 déc. 2024</b> France<sup>24</sup> (Métropole de Lyon)</p>	<p>Collectif <b>Ozon l'Eau Saine</b> (collectif citoyen sud-Lyonnais)</p>	<p><b>Conférence citoyenne de restitution</b> : présentation des résultats de deux études participatives sur la contamination aux PFAS dans l'agglomération lyonnaise. Programme : explication des PFAS (Louis Delon, docteur en chimie), effets sanitaires (Laurent Emorine, ex-directeur de recherche CNRS), solutions de dépollution des sols (Marnie Mallet, doctorante INSA) et <b>bilan des contaminations locales</b> dans l'eau et les sols (Pr. Sébastien Sauvé, Univ. De Montréal).</p>
<p><b>18 déc. 2024</b> Lyon (Bourse du Travail)<sup>25</sup></p>	<p><b>FNIC-CGT</b> (Fédération Chimie CGT – collectif « Santé Travail »)</p>	<p><b>Journée d'étude sur les PFAS</b> à l'initiative du syndicat, ouverte au public. Objectifs : dénoncer le danger des PFAS, soutenir une meilleure réglementation et appliquer le principe "pollueur-payeur". En particulier, la CGT appelle les employeurs à assurer la sécurité des salariés et un suivi accru des expositions aux PFAS.</p>
<p><b>3 fév. 2025</b> Oullins/Pierre-Bénite (Rhône)<sup>26</sup></p>	<p>Assocs. <b>Notre Affaire à Tous &amp; PFAS contre Terre</b> (+ cabinet Kaizen Avocats)</p>	<p><b>Soirée d'information et d'action</b> – lancement d'une action collective en justice ("plainte de masse") pour les riverains victimes de la pollution aux PFAS au sud de Lyon. Objectif : informer les habitants de la Vallée de la chimie sur les démarches juridiques en cours, leurs droits et les moyens d'agir, afin de « faire payer les pollueurs et obtenir réparation » des préjudices subis. (<i>Événement complet, ~100 participants inscrits</i>).</p>
<p><b>13 mars 2025</b> Uzès (Gard)<sup>27</sup></p>	<p>Collectif <b>Gard-Eau-PFAS</b> &amp; Assoc. <b>SOREVE</b> (avec Générations futures)</p>	<p><b>Réunion publique d'information</b> sur la contamination du Gard par les PFAS (pollution autour du site chimique de Salindres). Focus particulier sur le <i>TFA</i> (acide trifluoroacétique), un PFAS détecté en forte concentration dans les rivières locales et l'eau potable de 12 communes le long du Gardon. Présentation des risques sanitaires et échanges entre citoyens, élus, autorités de santé et gestionnaires de l'eau du territoire.</p>

<sup>24</sup> [Mairie Solaize - conférence publique Ozon l'eau Saine](#)

<sup>25</sup> [Victimes PFAS - Journée d'étude FNIC / CGT](#)

<sup>26</sup> [Lyon Capitale - Pollution aux PFAS au sud de Lyon : une réunion publique organisée pour les victimes ce lundi](#)

<sup>27</sup> [Soreve Pays Duzes - Réunion publique sur la pollution du Gard aux PFAS](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

<p><b>17 mars 2025 –</b> <b>Grézieu-la-Varenne</b> (Rhône)<sup>28</sup></p>	<p>Collectif d’associations locales (Solidarité Écologie Citoyenne, etc.)</p>	<p><b>Réunion publique d’information</b> destinée à expliquer et dénoncer les dangers des PFAS pour la santé humaine. Vise à sensibiliser la population locale à cette pollution « invisible » due aux activités industrielles (anti-feu, anti-adhésif, etc.).</p>
<p><b>25 mars 2025 –</b> <b>Paris</b> (Maison des Canaux, 19<sup>e</sup> arr.)<sup>29</sup></p>	<p>Zero Waste Paris &amp; Les Canaux (projet Territoire « Zéro Déchet » Paris 19)</p>	<p><b>Ciné-débat « Comment agir contre les PFAS ? »</b> – projection du documentaire « <i>Toxic Bodies : comment les industriels nous empoisonnent</i> » (réal. Camille Étienne et Solal Moisan) suivie d’un débat citoyen. Objectif : comprendre l’étendue de la contamination par les PFAS en France et discuter des moyens d’agir au niveau local (lien avec la démarche “zéro déchet”). Débat animé par des spécialistes : <b>Emma Feyeux</b> (Notre Affaire à Tous), <b>Jean-Marc Brignon</b> (expert risques environnementaux, INERIS) et <b>Bénédicte K. Kahlat</b> (responsable juridique, Zero Waste France).</p>
<p><b>5 mai 2025</b> <b>Strasbourg</b> (FEC, 17 place St-Étienne)<sup>30</sup></p>	<p>Jacques Fernique (Sénateur écologiste du Bas-Rhin)</p>	<p><b>Table-ronde « Polluants éternels, problème éternel ? »</b> – conférence-débat grand public sur la menace des PFAS en Alsace. Intervenants : <b>Marie Toussaint</b> (députée européenne engagée pour l’interdiction des PFAS), Pr <b>Stéphane Vuillemier</b> (microbiologiste, Univ. Strasbourg), <b>Bruno Wollenschneider</b> (président de l’assoc. De riverains de l’aéroport Bâle-Mulhouse, concerné par les mousses anti-incendie), Me <b>François Zind</b> (avocat d’Alsace Nature, spécialisé en droit de l’environnement), ainsi que des membres du <b>Samu de l’Environnement Alsace</b>. Objectif : sensibiliser les Strasbourgeois aux risques des PFAS (pollution déjà source d’inquiétude en Alsace) et débattre des recours possibles.</p>

<sup>28</sup> [Le Progrès - Réunion publique lundi pour dénoncer les polluants éternels](#)

<sup>29</sup> [Victimes PFAS Ciné - Débat organisé le mardi, avec la démarche « zéro déchet »](#)

<sup>30</sup> [Strasinfo - Une réunion publique pour débattre de la menace des polluants éternels](#)

**20 mai 2025**

Paris (Bourse du Travail, salle Hénaff)<sup>31</sup>

Pouria Amirshahi (Député de Paris, 5<sup>e</sup> circ.) + invités (Ville de Paris, Eau de Paris, collectifs, etc.)

**Réunion publique « L'eau et les polluants éternels (PFAS) »** – soirée d'information et de mobilisation face à la présence de PFAS dans l'eau potable parisienne. Contexte : une étude Générations futures/UFC-Que Choisir a révélé des taux élevés de TFA (trifluoroacétate) dans l'eau du robinet à Paris, suscitant l'inquiétude des habitants. Interventions : **Kildine Le Proux** (Générations futures) sur la nature des PFAS et les résultats d'étude (TFA très élevé dans l'eau parisienne) ; **Dan Lert** (adjoint à la Maire de Paris, eau et écologie) sur la réponse d'Eau de Paris (plainte contre X déposée, coût du traitement de l'eau, etc.) ; **Nicolas Thierry** (député, auteur de la loi adoptée en fév. 2025 visant à encadrer les PFAS) sur les avancées législatives ; **Benoît Martin** (CGT Paris) sur les salariés exposés aux PFAS et l'enjeu de santé au travail . Échange avec le public et conclusion appelant à converger luttes citoyennes, environnementales et syndicales.

<sup>31</sup> [Pouria Amirshahi - PFAS et Polluants éternels dans l'eau de Paris : s'informer et agir.](#)

## PARTIE 2 : ORGANISATIONS ÉCOLOGISTES ET SES SOUTIENS : LE CAMP DE LA LUTTE « ANTI »

### PRÉSENTATION DES ACTEURS

#### Les ONG et professionnels de la lutte

Le combat contre les PFAS, bien que né aux États-Unis, a été largement repris en France par de nombreuses organisations non gouvernementales et associations, en particulier :

- **Génération Futures (GF)** – Association spécialisée dans la veille sur les polluants chimiques (pesticides, perturbateurs endocriniens, etc.). Elle s’est imposée comme un acteur de premier rang dans la dénonciation et la documentation de la contamination aux PFAS en France. GF produit de nombreux rapports scientifiques, coordonne des campagnes nationales et porte des actions en justice sur ce sujet.
- **France Nature Environnement (FNE)** – Fédération regroupant 6 000 associations dédiées à la protection de la nature à travers le pays. FNE s’est engagée sur le sujet des PFAS, notamment en menant des actions de plaidoyer politique (soutien aux propositions législatives, interpellation des autorités) et à travers ses groupes locaux (organisation de conférences, webinaires et actions régionales de sensibilisation).



- **UFC–Que Choisir** – Association nationale de consommateurs, elle a examiné les PFAS sous l’angle de la santé publique. L’UFC a mené des enquêtes sur la présence de ces polluants dans l’eau potable et les produits de consommation courante, afin d’informer les citoyens et de faire pression pour une régulation améliorée.
- **Foodwatch** – ONG spécialisée dans la défense des consommateurs et la transparence alimentaire. Foodwatch France a enquêté sur la contamination des eaux minérales par les PFAS et d’autres polluants, et a lancé des actions médiatiques et juridiques marquantes pour dénoncer les manquements des industriels (par exemple, le « *scandale des eaux en bouteille* » en 2023-2024).
- **Réseau Environnement Santé (RES)** – Association centrée sur les perturbateurs endocriniens. Elle a contribué à la diffusion des connaissances scientifiques sur les PFAS en tant que perturbateurs endocriniens et toxiques, et a soutenu des mobilisations citoyennes (comme en co-signant des recours juridiques contre des pollueurs).



D’autres acteurs plus locaux ou thématiques ont également joué un rôle, tels que Notre Affaire à Tous (antenne de Lyon) qui a coordonné des riverains pour tenter une action en justice contre une usine polluante, ou des collectifs citoyens dans les zones contaminées (par exemple, en Vallée de la chimie près de Lyon). Ces acteurs moins médiatisés ont souvent agi en collaboration avec les grandes ONG nationales.

Ces ONG ont multiplié les campagnes d’alerte et actions concrètes pour mettre en lumière la menace des PFAS :

- **Publications de rapports et enquêtes** : GF a publié de nombreux rapports-chocs documentant la pollution aux PFAS. Par exemple, en avril 2025, un rapport a

cartographié 146 sites industriels<sup>32</sup> responsables de plus de 99 % des rejets de PFAS dans l'eau en France. GF a également révélé la contamination des eaux de surface (rivières) et des eaux potables par certaines molécules PFAS telles que le TFA (acide trifluoroacétique)<sup>33</sup>. De son côté, l'UFC–Que Choisir, en collaboration avec GF, a mené une étude en 2025 montrant que 96 % des communes testées présentaient des PFAS dans l'eau du robinet – y compris de grandes villes comme Paris, Lyon ou Bordeaux. L'UFC a également coordonné une enquête (mars 2025) avec neuf organisations européennes, cherchant des PFAS dans 230 produits de la vie quotidienne (textiles, ustensiles, cosmétiques, etc.)<sup>34</sup> : au moins un produit de chaque catégorie testée contenait des PFAS, prouvant leur omniprésence, mais aussi l'existence d'alternatives sans PFAS dans chaque cas.

- **Pétitions, lettres ouvertes et plaidoyer politique** : Les ONG ont régulièrement interpellé les autorités par écrit. En janvier 2025, une centaine d'ONG (dont FNE, Générations Futures et Foodwatch) ont adressé une lettre commune à la présidente de la Commission européenne pour exiger des mesures radicales contre « *la pire pollution de l'histoire de l'humanité* » – c'est-à-dire la pollution aux PFAS<sup>35</sup>. Ce courrier demande notamment de stopper le lobbying industriel et de renforcer le projet de régulation des PFAS au niveau européen. Générations futures a co-signé ce courrier, ainsi qu'un second appel demandant une rencontre à Bruxelles avec les communautés européennes touchées. En France, GF et l'UFC ont également écrit aux parlementaires début 2025 pour réclamer l'adoption rapide de la loi anti-PFAS et la mise à contribution des industriels.
- **Actions juridiques et recours** : La voie judiciaire a été employée pour exercer une pression. Générations Futures a déposé en 2023 plusieurs plaintes contre X pour atteinte à l'environnement dans des zones gravement polluées par les PFAS<sup>36</sup>.

---

<sup>32</sup> [Banque des Territoires - Rejets aqueux de PFAS : Générations futures dévoile la cartographie des 146 sites les plus émetteurs](#)

<sup>33</sup> [UFC Que Choisir - Une large présence détectée dans 96 % des communes testées](#)

<sup>34</sup> [UFC Que Choisir - PFAS Partout dans la maison !](#)

<sup>35</sup> [Reporterre - « Empoisonnement » aux PFAS : des associations appellent l'Europe à agir](#)

<sup>36</sup> [Générations Futures - PFAS : Générations Futures dépose des plaintes et révèle des analyses exclusives](#)

L'annonce de ces plaintes a été accompagnée de la divulgation d'analyses montrant une contamination significative de l'Oise par des composés perfluorés, mettant en cause l'usine chimique locale. À Lyon, en mai 2023, 37 riverains et 10 associations (dirigées par Notre Affaire à Tous – Lyon) ont introduit un référé pénal environnemental contre le groupe Arkema, dont l'usine de Pierre-Bénite rejette des PFAS dans le Rhône<sup>37</sup>. Ce collectif citoyen et associatif a demandé en justice de restreindre drastiquement les rejets (maximum 1 kg par mois) et de réaliser une étude sanitaire d'envergure. Cette action s'appuyait sur un rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement (IGEDD) révélant qu'Arkema émettait 3,5 tonnes de PFAS par an dans le fleuve. De même, l'association Foodwatch a engagé une procédure judiciaire retentissante en 2024 : après la révélation que Nestlé et d'autres embouteilleurs avaient illégalement filtré des eaux contaminées (pour dissimuler la présence de polluants PFAS dans des marques d'eau minérale), Foodwatch a annoncé porter plainte pour "tromperie" contre ces industriels<sup>38</sup>. Cette plainte, largement médiatisée sur France Inter et dans *Le Monde*, vise à sanctionner la dissimulation de contamination et à empêcher de telles pratiques contraires au droit des consommateurs.

- **Manifestations, événements publics et mobilisations citoyennes** : Les ONG ont également mené des actions de terrain. Par exemple, lors de la Semaine européenne d'actions contre les PFAS (27 janv. – 2 fév. 2025, coordonnée par le Bureau européen de l'environnement), Générations futures a organisé et animé plusieurs événements en France<sup>39</sup>.



<sup>37</sup> [Notre Affaire à Tous - CP / Vallée de la chimie : 37 victimes et 10 associations et syndicats se mobilisent contre les PFAS dans le sud de Lyon](#)

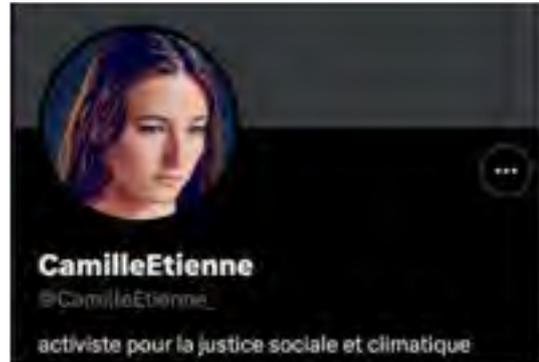
<sup>38</sup> [Radio France - Nestlé et d'autres industriels ont purifié illégalement de l'eau contaminée pour continuer de la vendre](#)

<sup>39</sup> [Générations Futures - Une semaine de mobilisation contre les PFAS pour mettre la lumière sur les victimes de ces « polluants éternels » !](#)

## Camille Etienne : l'égérie<sup>40</sup> anti-PFAS

Née le 29 mai 1998 à Grenoble, Camille Etienne est diplômée d'un master d'économie obtenu à Sciences Po Paris.

Depuis la fin de ses études, elle se présente comme une « **activiste pour la justice sociale et climatique** ».



Elle revient, dans une interview à *La Vie Ouvrière*<sup>41</sup> du 27 juin 2023, sur son parcours militant :

« Je lui dois (La Savoie) mes premières indignations, parce que c'est un territoire qui, en tant que station de ski, abrite de profondes inégalités. Les populations d'agriculteurs pastoraux, comme la génération de mes grands-parents, sont mélangées avec celles des milliardaires qui viennent du Brésil pour skier. J'ai grandi dans un village, avec des chalets d'alpage où l'on monte les troupeaux. On y passait tous nos étés, sans eau, sans électricité. On dormait à la belle étoile. Dans ces endroits, la nature est très présente dans notre quotidien. Les agriculteurs façonnent les paysages, les prairies. Et on a du mal à se dire que ça se délite, que cela va disparaître. Dans les Alpes, le réchauffement va deux fois plus vite que sur le reste du territoire français, on est aux premières loges du dérèglement climatique. Les plantes que je voyais en montagne ne se retrouvent plus aussi haut, les populations d'insectes ont diminué. On observe à vue d'œil le recul des glaciers et avec la fonte du permafrost, cette fine couche de glace qui colle les roches entre elles, des pans entiers de montagne s'effondrent. J'ai vu tout ça à l'échelle de ma petite vie ».

<sup>40</sup> [Définition de l'Académie française](#) : « Inspiratrice d'un homme politique, d'un écrivain, d'un artiste et, par extension, d'un mouvement politique ou artistique ».

<sup>41</sup> [La Vie Ouvrière - Rencontre avec l'activiste climatique Camille Etienne](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

En 2018, elle devient **porte-parole du collectif *On est prêt*** (parfois nommé *Massive Impact*<sup>42</sup>) qui se présente comme un regroupement d'experts et de personnalités pour sensibiliser aux enjeux environnementaux.



A Sciences Po, Camille Etienne devient **présidente de la section étudiante d'Amnesty International**<sup>43</sup> avant de créer, en 2020, le collectif *Avant l'orage* qui « *utilise l'art comme outil et moyen de déclencher l'action face à la destruction du vivant* »<sup>44</sup>.

Le 16 juin 2021, elle est **l'une des personnes à l'origine de la plainte déposée contre Jean Castex et quatre autres ministres** (Bruno Le Maire, Barbara Pompili, Emmanuelle Wargon et Jean-Baptiste Djebbari) **pour leur inaction face au dérèglement climatique**<sup>45</sup>.

Ce militantisme attire un **fort écho médiatique** et ce qui lui permet d'être invitée dans plusieurs émissions de télévision ou radio, et de faire l'objet de portraits dans les magazines *Les Inrockuptibles*<sup>46</sup> ou *Elle*<sup>47</sup> qui la présente :

<sup>42</sup> [Mairie de Paris - 2021 DEVE 41 - Subvention \(1.000 euros\) à l'association Massive Impact pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.](#)

<sup>43</sup> [La Péniche - L'engagement politique des jeunes à Sciences Po](#)

<sup>44</sup> [Avant l'orage - Histoire](#)

<sup>45</sup> [France24 - Climat : après l'Affaire du siècle, une plainte pour mettre l'exécutif devant ses "responsabilités"](#)

<sup>46</sup> [Les Inroks - 10 militant.e.s de la "Génération climat" à suivre en 2021](#)

<sup>47</sup> [Elle - Camille Etienne : le nouveau visage de l'activisme écologique](#)

« À bientôt 26 ans, celle qui a d'abord été présentée par les médias comme la « Greta Thunberg française » incarne aujourd'hui l'activisme écologiste dans l'Hexagone ».

Outre cet engagement militant, Camille Etienne est également :

- Directrice Générale et actionnaire (25 %) de **4Humans SAS**<sup>48</sup>, active dans la production audiovisuelle aux côtés de Julie Manoukian, Solal Moisan et Daniel Sicard.
- Co-fondatrice de **Avant l'orage** avec Solal Moisan et Julie Manoukian : « *un collectif qui veut rendre l'action écologique concrète et accessible via l'art et la vulgarisation, pour étendre son message au-delà du cercle restreint du militantisme* ».
- Autrice de l'ouvrage *Pour un soulèvement écologique - Dépasser notre impuissance collective*, paru le 11 octobre 2024 (Éditions Points)<sup>49</sup>.

Ces différentes activités font donc de Camille Etienne une « **professionnelle de la lutte** », c'est-à-dire que ce militantisme semble être la base de ses rémunérations. Elle a d'ailleurs été critiquée pour avoir été payée dans le cadre de conférences données au sein d'entreprises comme nous le verrons dans la suite de cette étude.

On retrouve ainsi dans la sphère d'influence médiatique de Camille Etienne deux personnes proches :

---

<sup>48</sup> [Pappers - 4Humans](#)

<sup>49</sup> [Librairie des Femmes - Pour un soulèvement écologique : Dépasser notre impuissance collective Camille Etienne Points Document 11 Octobre 2024](#)

- **Solal Moisan**, réalisateur et scénariste français, à l'origine de plusieurs documentaires autour de la question écologique
- **Julie Manoukian**, réalisatrice française, fille du compositeur André Manoukian.



Rencontre avec l'activiste climatique Camille Étienne



Militante écologiste, Camille Étienne a fait le choix de l'écovivacité personnelle et de la désobéissance civile pour mener des campagnes d'activisme contre les grands groupes pétroliers. Dans son quartier Paris. [Lire son engagement écologique](#), paru au Flash, notre magazine bimestriel de l'écologie. À paraître le 15 janvier et 15 février.



Camille Étienne, activiste pour la justice sociale et climatique

Camille Étienne: l'engagement corse

Camille Étienne : "Des milliers de personnes meurent aujourd'hui du dérèglement climatique mais personne n'en parle"

Camille Étienne : « Quand le réel devient insupportable, il faut prendre en main l'histoire pour la réviser »

Climat : "On est dans la décennie où on peut, ou pas, faire basculer les choses", clame Camille Étienne

COP26 : Camille Étienne fait le bilan FranceInfo

Camille Étienne, l'étoile montante de la "génération climat"

Camille Étienne, l'éclat de la génération climat

Camille Étienne, la "Greta Thunberg" française s'active

Notre invitée Camille Étienne, militante écologiste

Les Inrockuptibles

Actualités Sports Musique Cinéma Arts Culture Santé Économie Tech Énergie

Camille Étienne



© David Laumonier



CAMILLE ÉTIENNE, NOUVELLE GRETA THUNBERG ?

Sur Instagram, son compte @camille\_etiienne est suivi par quelque 17 000 personnes. Elle se agit bien de pétalière et d'activiste. Camille Étienne a grandi récemment le public de ses vidéos, pour représenter les grands enjeux écologiques du moment, appel à l'action ou remettre les "normes" qui régissent le pays. Pour parler de changement climatique, elle a écrit un livre intitulé "Le climat est en train de changer" qui a été publié en janvier 2021. Elle a également écrit un roman intitulé "Le climat est en train de changer" qui a été publié en janvier 2021.

### Camille Etienne et la question anticapitaliste

Camille Étienne aborde à plusieurs reprises la question du capitalisme dans ses interviews. Dans un entretien à *Télérama* (publié le 18 avril 2023), elle répond à la question « *Un écologiste doit-il être anticapitaliste ?* » en soulignant que « *le capitalisme, une convention récente... [qui] a permis des avancées, mais est en train de nous condamner* ». Elle critique donc le capitalisme comme système condamnant la planète, tout en précisant qu'elle « n'est pas contre l'industrie en soi ». De même, dans un article de *L'Express* (05/06/2023), elle explique que « être écologiste ou anticapitaliste ne veut pas dire que l'on doit forcément vivre sous une tente ».

De plus, une interview de *Libération* (14 mai 2023) elle déclare : « *Ça ne marche plus de prétendre que le seul choix est une croissance basée sur le PIB, qu'il n'y a pas d'autre histoire économique possible que celle du capitalisme néolibéral* ». Le *Huffington Post* (27 août 2020) relate quant à lui une intervention de Camille Etienne face au MEDEF lors de laquelle elle critique le modèle économique basé sur la croissance.

Par ailleurs, elle a été présentée dans plusieurs autres médias comme étant « *anticapitaliste* » ; par exemple, *L'Express* titre le 5 juin 2023 un article ainsi : « *Camille Etienne, Cyril Dion... Écologistes anticapitalistes, ces personnalités n'en acceptent pas moins d'être rémunérées pour leurs conférences* ». L'article classe donc Camille Étienne parmi les « *écologistes anticapitalistes* » (titre de l'article) tout en critiquant leur participation à des conférences rémunérées. De même, dans une tribune du *Monde* du 30 juin 2023, l'auteure Mathilde Hautereau-Boutonnet mentionne Camille Étienne comme figure du « *militantisme écologique anticapitaliste* ». Elle évoque en effet deux courants (le militantisme écologique anticapitaliste ou le réalisme scientifique) pour discuter des propositions de l'activiste climatique, ce qui associe explicitement l'engagement de Camille Étienne à un courant anticapitaliste.

De plus, la mouvance écologiste de gauche identifie parfois son action à l'écosocialisme (combinaison d'écologie et d'anticapitalisme). Un article d'analyse politique du 26 mai 2023 de *Presse Gauche* note ainsi que « *Camille Étienne [militante pour le climat] porte des moyens d'action qui sont alignés avec la radicalité écosocialiste* ». Ce qualificatif « écosocialiste » sous-entend également une critique du capitalisme (selon l'écosocialisme, il faut « *sortir du capitalisme* »).

Au-delà de Camille Etienne, la question des PFAS a été également reprise par la sphère anticapitaliste, en particulier par le Nouveau Parti Anticapitaliste et Alternatives Économiques (une coopérative 100% indépendante qui appartient à ses salariés et qui ne vit que grâce à ses lecteurs) ayant une ligne éditoriale anti-libérale.

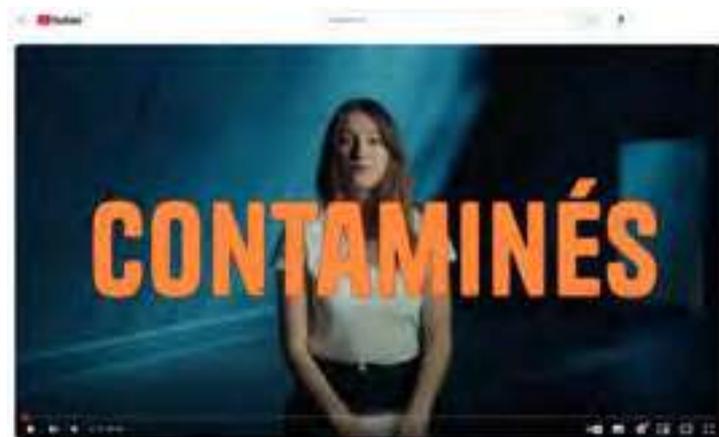
[Télérama](#) / [L'Express](#) / [Le Monde](#) / [Presse Gauche](#) / [Libération](#) / [Huffington Post](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Étude de la vidéo *PFAS : comment les industriels nous empoisonnent* (anciennement *Toxic Bodies*)<sup>50</sup>

Date de publication	23 mars 2024
Durée	56h28s
Nombre de vues (au 13/06/2025)	412 525
Nombre de commentaires (au 13/06/2025)	1 275

Dès les premières secondes, le thème est donné. Camille Etienne, face caméra, déclare :  
« ***vous êtes toutes et tous contaminés*** »



Puis une voix-off de continuer :

« *Pour les experts il est absolument clair que les PIFAS c'est la crise de pollution la plus importante que l'humanité a jamais eu à affronter* »

Étonnamment, la première interview concerne « Isabelle – maman de Solal » :

« *Depuis que je suis petit tu me dis souvent que quand on utilise une poêle il vaut mieux pas trop la rayer* ».

<sup>50</sup> [TouTube - Avant l'orage - PFAS : comment les industriels nous empoisonnent](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

La deuxième intervention est celle de « Marie Claire – maman de Camille ». Dans les deux cas est pointé du doigt le revêtement anti-adhésif Téflon des poêles Téfal.

Les deux protagonistes s'embarquent ensuite dans une investigation dans un magasin de matériel de cuisine à Créteil.

La vendeuse dont « *la voix a été anonymisée* » indique que les revêtements Téfal contiennent plus de matière cancérigène. Les deux protagonistes continuent leur enquête sur le site internet de Téfal qui confirme que les poêles vendues ne contiennent plus de PFOA.

Le reportage enchaîne ensuite par une interview de l'avocat américain Robert Bilott qui a découvert un scandale environnemental majeur lié à aux rejets illégaux de PFAO par l'entreprise chimique DuPont et dont l'histoire a inspiré le film *Dark Warters*, sorti en 2019.

La vidéo introduit également deux scientifiques, Pierre Labadie, Chimiste de l'environnement et chercheur au CNRS et Pauline Cervan, Toxicologue chez Générations Futures afin de donner une explication au principe de liaison carbon-fluor et leurs différentes applications.

Le reportage revient sur Camille Etienne et Solal Moisan :

- *Tu te rappelles, Téfal arrête le PFOA (...), y'a plus de PFOA, car c'est interdit (...), tu sais par quoi ils le remplacent ?*
- *Non*
- *Moi je trouve que c'est pas rien (...) par d'autres molécules. A chaque fois qu'une molécule est interdite parce qu'elle fait scandale, parce qu'il y a des études qui montrent que c'est toxique, ensuite les décideurs font OK c'est interdit, eux ils font mode pas de souci, bah on va en inventer un nouveau. Du coup ils changent un petit truc de leur chaîne.*
- *Oh les enfoirés*
- *Et donc du coup ils en inventent des nouveaux et on n'a pas le temps, ils l'utilisent et seulement après on se rend compte que c'est toxique*

Il est à noter ici les deux techniques utilisées :

- La première consiste à décrire tous les PFAS comme étant également dangereux, ce qui est scientifiquement faux mais nous y reviendrons plus bas.
- La seconde est la construction d'une analogie implicite entre le législateur et les industriels qui ressemblerait à celle qui existe entre le gendarme et le malfaiteur. En effet, pour éviter les condamnations, les malfaiteurs élaborent des stratégies d'évitement en fonction des interdictions. Il y aurait de ce point de vue, une course poursuite entre le législateur et les fabricants. C'est la manière biaisée dont les deux protagonistes essaient de faire percevoir le respect par des industriels de l'évolution des normes de production décidées par les pouvoirs publics.

Le reportage va ensuite interviewer Stéphane Horel, journaliste au Monde, qui mentionne « **la substitution regrettable** », à savoir le remplacement de PFAS dangereux par d'autres molécules tout autant toxiques.

Stéphane Horel est journaliste au quotidien Le Monde. Elle s'est spécialisée sur la question des PFAS et a été lauréate en 2024 du prix du journalisme scientifique 2024 de l'AJSPI.



Cet argument permet donc, selon ce reportage, de présenter tous les PFAS comme étant dangereux, car ils sont tous basés sur des molécules ayant les mêmes propriétés.

Les protagonistes appellent ensuite le service client de Téfal pour obtenir des informations sur la toxicité du revêtement des poêles vendues aujourd'hui.

Face à l'absence de réponse du support client, Camille Etienne et Solal Moisan d'en conclure : « *jamais autant fait ghoster que par Téfal.* ». La démarche peut apparaître étonnante dans la mesure où les deux protagonistes n'ont pas cherché à communiquer avec le siège de Téfal ou les relations presse, mais avec le service client dont la question pouvait échapper au domaine de compétence. Il faut aussi remarquer que Camille Etienne et Solal Moisan présente l'absence de réponse du service client comme relevant d'une action délibérée « *se faire ghoster* » c'est-à-dire « *l'acte qui consiste à mettre fin à une relation avec une personne en interrompant sans*

*avertissement ni explication toute communication et en ignorant les tentatives de reprise de contact de l'ancien partenaire* ». Ils n'envisagent aucunement d'autres hypothèses sur cette absence de réponse : une incapacité matérielle, une absence de compétence technique et scientifique ou simplement un manque de temps.

Davantage, après avoir essayé de rappeler le service consommateur, Camille Etienne et Solal Moisan tombent sur un message « *en raison d'un grand nombre d'appels, votre se prolonge* » ce à quoi Camille Etienne répond « *menteurs* ». Puis les protagonistes d'indiquer : « *Genre Téfal ils sont overbookés* ». Projeter ainsi sur ce service des décisions qualifiées de mensonge a pour objet de présenter ce groupe comme manipulateur et insincère et cela sans autre fondement qu'un avis personnel, relève objectivement de complotisme. Alors que tout un chacun a pu expérimenter que les services clients pouvaient ne pas avoir la meilleure des réactivités, quel que soit l'activité...

Camille Etienne fait ensuite un rappel historique de la création des PFAS avec une création « *par accident* » avant son utilisation dans « *le fameux projet Manhattan* ». Le but semble être d'associer les PFAS avec la bombe atomique afin de créer un environnement cognitif de danger par association.

Le reportage va ensuite s'appuyer sur Lou Welgryn, Co-présidente de Data for Good, pour identifier dans quoi sont utilisés les PFAS avec le recensement des usages : cosmétiques, revêtements, produits ignifugés, emballages alimentaires, informatique, médicaments et l'aérospatial.

Stéphane Horel reprend la parole pour expliquer la contamination autour des sites industriels, en pointant particulièrement la commune de Pierre-Bénite abritant les installations d'Arkema.

Le reportage fait ensuite un lien avec Martin Boudot, présenté comme le premier journaliste ayant enquêté sur le site de Pierre-Bénite et ayant réalisé plusieurs documentaires pour le

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

compte de Premières Lignes dont la série *Planet Killers*<sup>51</sup>. Notons que Premières Lignes produit Cash Investigation pour France 2.

La vidéo montre un extrait du reportage « *Polluants éternels – vert de rage* » ayant financé des tests sur le lait maternel de 13 femmes, ainsi que des prélèvements de végétaux et d'air des alentours de l'usine Arkema et dont les résultats « *sont si préoccupants que le professeur Jacob de Bourg vient les présenter en personne à Lyon* ». Selon la conclusion de ce chercheur, dans un rayon de 3 à 5 km (...) « *la population est beaucoup trop exposée aux perfluorés. Ce que j'observe ici, c'est que l'eau n'est pas dépolluée des perfluorés, donc vous buvez ce qu'il y a dans la rivière, et ça m'inquiète beaucoup. (...) Sans vouloir donner de conseil, ici je ne donnerais pas le sein à mon enfant trop longtemps* ». Il faut constater qu'un échantillon de 13 sujets d'analyse ne représente aucunement un échantillon représentatif. Pour des études rigoureuses en santé publique, les échantillons représentatifs minimum comptent 50 individus, mais que pour détecter des variations plus fines, plusieurs centaines d'individus sont nécessaires<sup>52</sup>. Nous trouvons ici une méthode qui sera souvent utilisée par les acteurs du camp « anti » : dramatiser les constats et les conséquences et donner une apparence scientifique par l'utilisation de termes relevant de ce champ sémantique sans pour autant à respecter la rigueur méthodologique qu'une analyse scientifique demande.

Le reportage présente après plusieurs habitants de la zone avec leurs inquiétudes exprimées sur ces pollutions et la mise en avant de l'idée de « *pollueur-payeur* ».

La vidéo donne ensuite la parole à Émilie Rosso (que l'on retrouvera comme l'une des journalistes ayant réalisé le reportage de Complément d'enquête de France 2).

Le reportage fait l'interview « *anonyme* » d'un salarié d'Arkema indiquant que des salariés ont fait des analyses de sang, mais n'ayant jamais reçu leurs résultats. On peut s'étonner que des salariés sujets à un prélèvement sanguin n'aient pas eu accès aux résultats de ces analyses. Ce

---

<sup>51</sup> [Java Films - Planet Killers](#)

<sup>52</sup> [Blogue.som - Déterminer la taille optimale d'un échantillon](#)  
[EARTHWATCH GEMS: Global Environment Monitoring System](#)  
[Sample size estimation in epidemiologic studies](#)

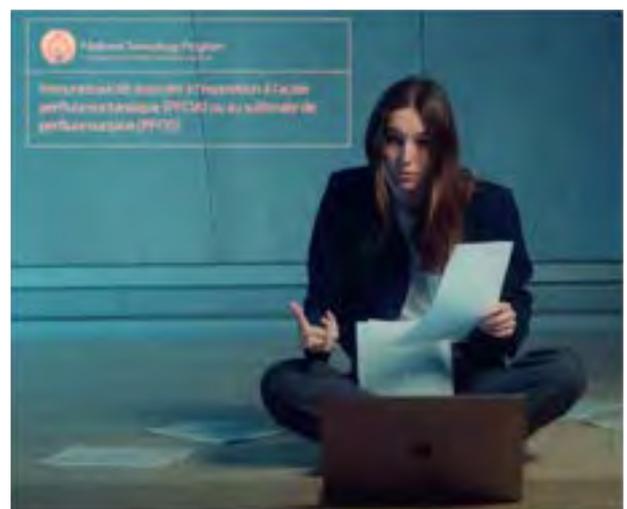
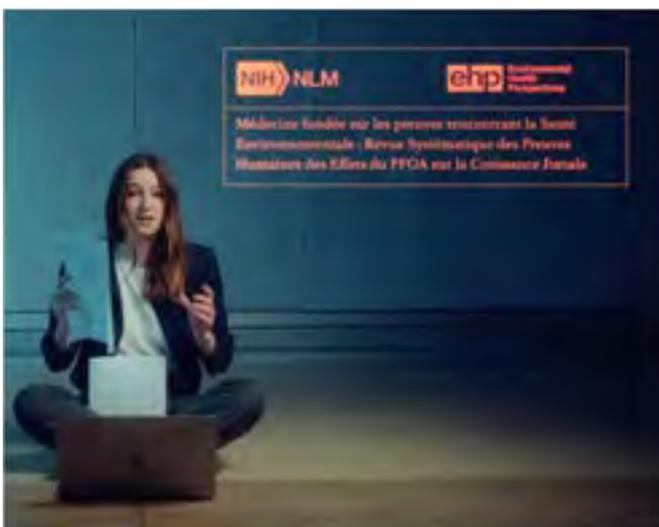
« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

qui serait manifestement en contradiction avec art. L1111-2 du code de la santé publique qui indique « *Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus.* »<sup>53</sup>

Camille Etienne décrit ensuite sa méthodologie, à savoir chercher des études pour en dégager un « **consensus scientifique** ».

La principale étude citée (une méta analyse regroupant neuf études scientifiques) porte sur les conséquences sur les embryons. Toutefois, l'image présentée indique que l'étude porte sur les PFOA (déjà interdits depuis 2020) tout en parlant de « *certaines PFAS* ». Une autre étude citée porte elle aussi sur les PFOA et les PFOS (acide perfluorooctanesulfonique interdits depuis 2009).

Le reportage fait donc volontairement un amalgame entre « PFAS » et des substances déjà interdites.



<sup>53</sup> [Code la santé publique - Section 1 : Principes généraux \(Articles L1111-1 à L1111-9\)](#)

Le reportage va ensuite prendre un extrait de l'Assemblée générale d'Arkema avec une question posée par Martin Boudot au PDG de la société Arkema. Ce dernier indique, dans sa réponse, que l'usine n'utilise plus de perfluorés.

Pauline Cervan, Toxicologue chez Générations Futures, démonte ensuite l'argument de la non-bioaccumulation des PFAS en indiquant que ces PFAS restent persistants dans l'environnement qu'ils peuvent toujours présenter un risque de toxicité.

Camille Etienne parle ensuite du sujet des PFAS comme d'un vortex : « *plus on avance, moins on comprend* ». Pour ce faire, l'activiste indique avoir regroupé une vingtaine de personnes pour comprendre cette « boîte de pandore ». Le recours à cette expression a pour objet, encore une fois, de faire peur sur ce sujet. Pour rappel, la boîte de Pandore contenait toutes les malédictions physiques et émotionnelles sur l'humanité, ce qui l'a rendue mortelle et souffrante. De la sorte, Camille Etienne associe les PFAS aux malédictions de l'humanité.

Stéphane Horel reprend la parole pour introduire le concept de « **crime industriel facilité par l'État** » (un concept déjà introduit dans son article pour *Le Monde* du 23 février 2023<sup>54</sup>).

Professeure de droit à l'université Erasmus de Rotterdam (Pays-Bas), Lieselot Bisschop s'intéresse précisément au concept de « crime industriel facilité par l'État » (« *state-facilitated corporate crime* ») « pour appréhender les dommages environnementaux et humains causés par les firmes » dans le contexte de la pollution aux PFAS. Un terme qui se rapporte « aux situations où les institutions gouvernementales ne réglementent pas des activités commerciales illégales ou socialement préjudiciables, ou bien créent un environnement juridique qui permet à ces préjudices de se produire et de se poursuivre », explique-t-elle. Des activités souvent « terribles, mais légales » (« *awful but lawful* »).

Le reportage va ensuite reprendre l'historique de DuPont et de la connaissance sur la toxicité du Téflon sur les ouvriers et les poursuites subséquentes aux États-Unis.

<sup>54</sup> [Le Monde - Révélation sur la contamination massive de l'Europe par les PFAS, ces polluants éternels](#)

Camille Etienne part à la rencontre de Nicolas Thierry, député EELV qui lui présente son projet d'interdire les PFAS avec la notion « **d'usage essentiel** » pour la société. Nicolas Thierry l'indique lui-même sur le rôle du législateur : « **on ne peut rien faire bouger sans la pression citoyenne (...)** les lobbys sont extrêmes bien



*organisés qui fournissent des éléments de langage aux députés qui multiplient les rendez-vous, qui ont beaucoup d'argent ».*

Stéphane Horel affirme ensuite que le coût pour les systèmes de santé européens est estimé à 52 et 84 milliards d'euros par an lié à certaines maladies liées au PFAS. Précisons ici que ce chiffre provient du *Forever Pollution Project* dont Stéphane Horel est l'une des co-fondatrices<sup>55</sup> dont la méthodologie a pu être critiquée comme nous le verrons par la suite.

Au niveau plus global, la production de ce document donne une image professionnelle, avec un cadre et un éclairage bien choisi, un langage accessible, voire parfois familier (« *Wesh* », « *meuf* », « *frère* », « *geek* », « *genre* », « *c'est ouf* », « *flippant* »...) qui montre une proximité et un caractère « jeune » et « branché ». Toutefois, **la base scientifique du reportage semble plus fragile**. En effet, pour appuyer l'idée d'un consensus scientifique sur la question des PFAS, le reportage met en avant des chercheurs déjà convaincus de la dangerosité de ces substances. Le cas de la toxicologue mise en avant, Pauline Cervan, apparait significatif dans la mesure où celle-ci est toxicologue, mais surtout, elle est présentée sur le site de l'ONG comme **salarié de l'association**<sup>56</sup>, donnant une impression de « juge et partie » sur la problématique des PFAS.

Ainsi, aucun scientifique portant une voix discordante au message globale du reportage sur la toxicité de tous les PFAS n'est présenté.



<sup>55</sup> <https://foreverpollution.eu/map/>

<sup>56</sup> <https://www.generations-futures.fr/qui-sommes-nous/notre-equipe/>

## **Les journalistes partisans : le Forever Pollution Project**

Un collectif a largement pris part à la lutte informationnelle contre les PFAS, le *Forever Pollution Project*<sup>57</sup>.

Celui-ci se présente comme :

*« En 2023, le projet Forever Pollution, une collaboration transfrontalière et interdisciplinaire pionnière, a réuni des journalistes et des experts pour révéler et cartographier, pour la première fois, l'étendue de la contamination par les PFAS à travers l'Europe.*

*En janvier 2025, le Forever Lobbying Project dénonce la campagne de lobbying et de désinformation orchestrée par les lobbies de la chimie et du plastique pour empêcher l'interdiction de ces « produits chimiques éternels » dans l'Union européenne. Luttant pour maintenir leur activité chimique habituelle avec des arguments trompeurs et alarmistes, les industries polluantes reportent le fardeau de la contamination environnementale sur la société, menaçant ainsi la stabilité économique des nations européennes.*

*En collaboration avec 18 experts, le projet a calculé le coût de la décontamination de l'Europe si rien n'est fait pour lutter contre les émissions de PFAS : le chiffre s'élève à plus de 100 milliards d'euros par an – et à 2 000 milliards d'euros sur vingt ans ».*

Ce mécanisme de collectif international de journaliste n'est pas inédit. Il a notamment été utilisé dans le cadre de précédentes enquêtes transfrontalières de grande ampleur. On peut ainsi citer l'ICIJ – *International Consortium of Investigative Journalists*<sup>58</sup>, un réseau de 280 journalistes de 140 médias situés dans une centaine de pays et ayant conduit les révélations autour de la corruption avec différentes enquêtes : *Panama Papers*, *Paradise Papers* ou encore *Pandora Papers*.

---

<sup>57</sup> <https://foreverpollution.eu/>

<sup>58</sup> [www.icij.org](http://www.icij.org)

Le *Forever Pollution Project* et son pendant le *Forever Lobbying Project* visent quant à eux spécifiquement l'industrie chimique.

La démarche louable de transparence apparaît toutefois marquée de quelques limites. En particulier, les instigateurs du projet sont présentés comme suit dans la partie *A propos* du site :

*« Le projet Forever Lobbying (janvier 2025) a été initié par Stéphane Horel (Le Monde, France), Luc Martinon (journaliste de données, France/Allemagne) et Sarah Pilz (freelance, Allemagne) lors d'un petit-déjeuner à Dortmund, en Allemagne, en septembre 2023, et a été lancé en ligne en janvier 2024 ».*

Stéphane Horel est une journaliste d'investigation spécialisée dans les enquêtes sur le lobbying. Elle a notamment rédigé *« Lobbytomie. Comment les lobbies empoisonnent nos vies et la démocratie »*<sup>59</sup>, un ouvrage publié aux éditions *La Découverte* le 11 octobre 2018. Le synopsis du livre montre l'angle choisi, le lien entre lobbying et industriels pollueurs, avec un champ lexical largement négatifs (stratégies pernicieuses, produits nocifs, mortels, bloquer, destruction, instrumentalisant, conflits d'intérêts, doute, propagande) :

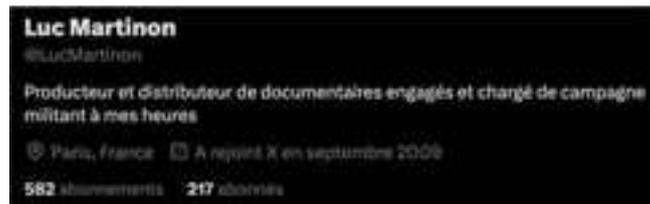
*« Depuis des décennies, Monsanto, Philip Morris, Exxon, Coca-Cola et des centaines d'autres firmes usent de stratégies pernicieuses afin de continuer à diffuser leurs produits nocifs, parfois mortels, et de bloquer toute réglementation. Leurs responsables mènent ainsi une entreprise de destruction de la connaissance et de l'intelligence collective, instrumentalisant la science, créant des conflits d'intérêts, entretenant le doute, disséminant leur propagande ».*

L'autre porteur du projet *Forever Pollution*, Luc Martinon, se présente lui-même comme étant un producteur de documentaires engagés et comme militant. Il est également un contributeur régulier du journal *Le Monde*<sup>60</sup>.

---

<sup>59</sup> [Editions La Découverte - Lobbytomie Comment les lobbies empoisonnent nos vies et la démocratie Stéphane Horel](#)

<sup>60</sup> [Le Monde - Articles de Luc Martinon](#)



Il serait aisé de résumer l'intégralité du projet *Forever Pollution Project / Forever Lobbying Project* à ces portraits, ce travail étant un effort collaboratif regroupant également des chercheurs. Toutefois, le *Forever Pollution Project* a bel et bien bénéficié d'un très large écho médiatique en France, en particulier à travers de nombreux articles reprenant ses conclusions. Le quotidien français *Le Monde* a été le plus prolifique avec 37 articles publiés<sup>61</sup>, entre le 23 février mars 2023 et le 27 février 2025, sur son site en ligne *lemonde.fr* ou son édition papier et citant les informations du *Forever Pollution Project*.

Cela interroge sur l'impartialité de ce collectif avec un risque de journalisme-partisan c'est-à-dire de parti pris et non plus de présentation objective et accentuant la confusion entre opinion et information. En effet, ce collectif pourrait être qualifié de clé de voute d'un système de « *blanchiment d'information* » : deux journalistes du *Monde*<sup>62</sup>, avec un tropisme particulier envers le lobbying et le militantisme, sont à l'origine d'un collectif cherchant à dénoncer l'industrie chimique et dont le travail bénéficie lui-même d'une caisse de résonance à travers les articles du *Monde*. Un processus se dégage ainsi : un collectif de journalistes-partisans produit un support et celui-ci est repris par leurs collègues et présenté comme scientifique et servant de source/justification à des articles allant dans le même sens. **C'est une forme avancée d'influence et de lobbying. Il s'agit à la fois d'une intégration d'un processus d'influence et un des points de départ de la stratégie d'amplification et de légitimation du camp des « antis ».**

---

<sup>61</sup> Les articles apparaissant en double sur l'édition papier et l'édition numérique étant compté une seule fois.

<sup>62</sup> Raphaëlle Aubert, Data Journalist auprès du Monde est également contributrice auprès du Forever Pollution Project :

<https://foreverpollution.eu/lobbying/the-team/>  
<https://fr.linkedin.com/in/raphaelleaubert123>

Par ailleurs, il convient de rappeler que le lien entre journalistes et citoyens est de plus en plus distendu. Selon le 38<sup>ème</sup> baromètre *La Croix/Verian/La Poste* sur la confiance des Français dans les médias de janvier 2025, les Français interrogés sont 62 % à considérer qu'il faut "*se méfier de ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité*", soit cinq points de plus par rapport au baromètre de 2023<sup>63</sup>.

En particulier, les sondés les plus jeunes (18-24 ans) estiment à 64% que c'est une bonne chose que "*certaines médias ou journalistes choisissent d'affirmer et de défendre leurs opinions quand ils traitent de l'actualité*", alors que les 65 ans et plus sont majoritaires (57%) à penser que c'est une mauvaise chose<sup>64</sup>. Il existe donc bien un lien entre militantisme, journalisme et prise de distance d'une partie des lecteurs.

L'autre dimension du travail *Forever Pollution Project* se situe au niveau européen. En effet, cette initiative a été utilisée dans plusieurs autres comme base argumentative dans de nombreux articles, reprenant de ce fait le phénomène français.

La presse européenne s'est largement fait l'écho du *Forever Pollution Project*, présenté comme une enquête collaborative révélant l'ampleur de la contamination du continent par les produits chimiques « éternels » PFAS.

- En Belgique, la presse a mis en avant le rôle du pays comme épice centre de la pollution aux PFAS en Europe (le site 3M de Zwijndrecht près d'Anvers étant le hotspot le plus contaminé du continent).
- En Allemagne, l'accent a été mis sur l'étendue du problème à l'échelle nationale – bien au-delà de quelques sites industriels isolés – ainsi que sur les débats politiques entourant l'interdiction des PFAS, notamment la confrontation entre les ambitions de restriction de ces substances et le lobbying industriel intensif pour en limiter la portée.

<sup>63</sup> [France Info - Près de deux tiers des Français ne font pas confiance aux médias sur les sujets d'actualité](#)

<sup>64</sup> [France Info - Près de deux tiers des Français ne font pas confiance aux médias sur les sujets d'actualité](#)

## « Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

- Du côté de l'Italie, les médias ont souligné que la contamination ne se limite pas à la région déjà connue de Vénétie : plus d'un millier de sites italiens sont touchés, suscitant des alertes sanitaires et des initiatives parlementaires.
- En Espagne, la couverture a révélé une prise de conscience tardive – le pays n'ayant commencé qu'en 2024 à mesurer les PFAS dans l'eau potable – et s'est intéressée à la présence de ces polluants dans de nombreuses zones protégées du territoire.
- Enfin, en Pologne, où aucune rédaction n'était partenaire du projet initial, des publications spécialisées ont relayé les chiffres européens alarmants, en insistant sur le fait que toute l'Europe est concernée et en appelant à une action coordonnée de l'UE – d'autant que cinq pays (Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Suède, Danemark) ont déposé dès 2023 une proposition conjointe de restriction des PFAS au niveau européen.

Chaque pays utilise ainsi les données issues du *Forever Pollution Project* afin de focaliser leurs articles sur la situation de certains sites industriels locaux spécifiques.

### **Critiques sur la méthodologie du *Forever Pollution Project***

Certaines publications spécialisées se sont interrogées sur la méthodologie utilisée dans le cadre du projet collaboratif Forever Pollution Project.

En particulier, une étude de PFAS Data Hub du CNRS (Laboratoire Sciences humaines & sociales) indique que le projet agrège plus d'une centaine de bases de données européennes de prélèvements (eaux, sols, organismes) pour recenser 22 934 sites « connus » ayant montré des concentrations de  $\geq 10$  ng/L de PFAS. Or il apparaît que seules six molécules PFAS principales ont été ciblées, et que tous les résultats sous le seuil (ou concernant d'autres PFAS) ont été ignorés.

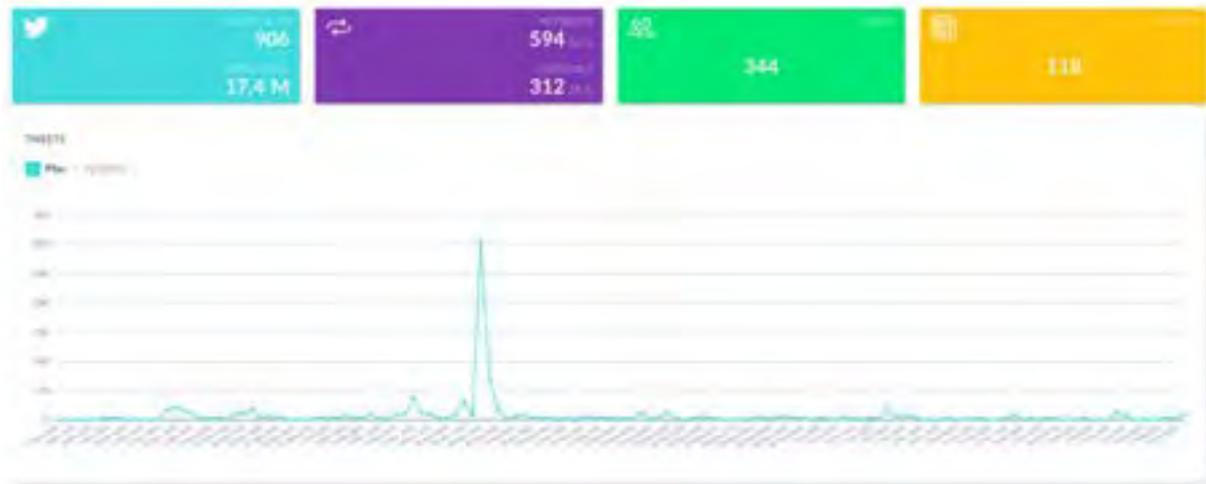
Le site du *Forever Pollution Project* lui-même précise que cette sélection a été dictée par la recherche d'une « *lisibilité* » du jeu de données, mais elle sous-estime la pollution potentielle et exclut d'autres PFAS. De plus, la cartographie inclut 21 426 sites dits « **présumés contaminés** » **sans prélèvements confirmatoires**, sur la base d'activités industrielles (bases militaires, aéroports, usines, etc.).

Par ailleurs, certains commentateurs soulignent que le seuil retenu (100 ng/L) est très inférieur aux normes de qualité de l'eau : l'Agence européenne de l'environnement rappelle que 51–60 % des cours d'eau européens dépassent déjà la norme de 0,65 ng/L pour un seul PFAS (le PFOS), ce qui relativise les niveaux retenus comme « dangereux ».

[European Environment Agency](#) / [PDH CNRS](#)

## Les politiques revendiquant l'écologie

En extrayant les messages sur X provenant de comptes liés à des personnalités ou partis politiques français, on identifie assez clairement un pic au 20 février 2025, qui correspond à la date du vote de la loi sur les PFAS.



Ces messages représentent assez bien le clivage politique autour du sujet avec :

- De nombreux messages de la coalition NFP englobant en particulier les députés EELV et LFI ayant soutenu cette proposition de loi ;
- Des députés allant du centre à l'extrême droite regrettant l'adoption de ce texte (que nous étudierons plus en détail dans la suite de ce document).

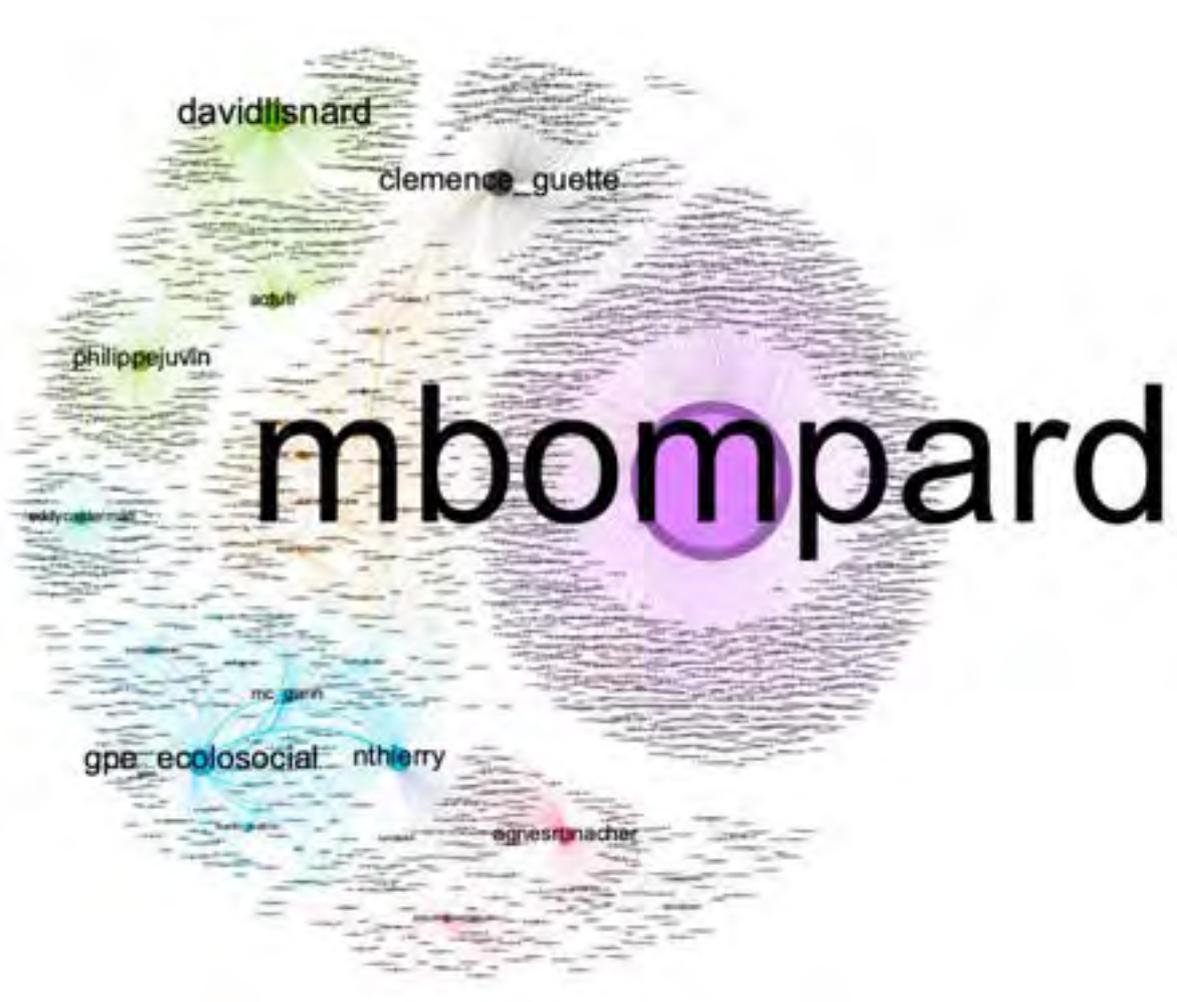
Plus précisément, les messages liés aux comptes EELV – LFI tournent globalement autour de l'idée de « victoire » :

- La France Insoumise #NFP à l'Assemblée** @FranceInsoumise 17 (re)tweets  
 Victoire ! Adoption du texte visant à « protéger la population des risques liés aux PFAS » dans la niche des écologistes. Malgré le recul du texte au Sénat, c'est un premier pas pour protéger les Français des polluants éternels ! [url.com/70WkE8K10W7](#)  
 20 fév 2023, 12:36 ⌚ 144 Réponses 32 Retweets 1 Quote 7332 Likes 9 500 Views
- Manuel Bompard** @mbompard 16 (re)tweets  
 En quelques jours seulement, le RN : - laisse Richard Ferrand se faire élire président du Conseil constitutionnel - sauve Bayrou de la censure une 6ème fois en un mois - vote contre l'interdiction des PFAS, substances polluantes et dangereuses pour la santé, dans les objets du
- Les Écologistes - EELV** @EELV 10 (re)tweets  
 Victoire à l'Assemblée ! 🏆 Notre texte sur les PFAS a été adopté ! Une avancée majeure contre ces polluants éternels qui menacent notre santé et notre environnement. 🌍🏆 Grâce à la mobilisation citoyenne et politique, nous faisons un pas de plus vers une eau et un avenir plus... [url.com/70WkE8K10W7](#)  
 20 fév 2023, 13:00 ⌚ 25 Réponses 34 Retweets 4 Quotes 216 Likes 11 127 Views
- Groupe Ecologiste et Social** @Gpe\_EcoloSocial 9 (re)tweets  
 VICTOIRE ! Notre proposition de loi contre les PFAS est définitivement adoptée ✅ Elle entrera en vigueur prochainement pour enfin protéger notre santé et l'environnement. 🙌 Merci à la mobilisation générale qui a permis de faire aboutir ce texte ! [url.com/70WkE8K10W7](#)  
 20 fév 2023, 12:36 ⌚ 38 Réponses 3 Retweets 4 Quotes 55 Likes 3 649 Views
- Députés Socialistes et apparentés** @socialistesLV 8 (re)tweets  
 ✅ La proposition de loi pour nous protéger des polluants éternels est définitivement adoptée ! Les socialistes ont soutenu cette initiative du @Gpe\_EcoloSocial. Un premier pas vers l'interdiction totale des PFAS, pour protéger notre santé et l'environnement ! [url.com/70WkE8K10W7](#)  
 20 fév 2023, 12:37 ⌚ 24 Réponses 9 Retweets 5 Quotes 45 Likes 7 997 Views
- Nicolas THIERRY** @nthierry 6 (re)tweets  
 #PFAS, le prix de l'inaction, le coût de la dépollution. 💰 2 000 Mrds €. ❤️ Mais qu'en est-il des vies humaines et de notre santé sacrifiées ? 🚰 Coupons le robinet et mettons à contribution les industriels responsables, ce sont eux qui doivent payer, en aucun cas les citoyens. [url.com/70WkE8K10W7](#)  
 14 fév 2023, 19:20 ⌚ 23 Réponses 4 Retweets 9 Quotes 23 Likes 1 994 Views
- Clémence Guetté** @Clemence\_Guette 192 (re)tweets  
 C'est une victoire ! L'Assemblée a adopté un texte pour protéger les Français des polluants éternels, les PFAS. Ce n'est qu'un premier pas. D'autres victoires suivront. Il y a un an, j'appellais à agir. [url.com/70WkE8K10W7](#)  
 20 fév 2023, 16:48 ⌚ 205 Réponses 94 Retweets 1 Quote 755 Likes 19 163 Views
- Karima Delli** @karimadelli 29 (re)tweets  
 Belle victoire des députés écologistes dans la lutte contre les « polluants éternels ». La proposition de loi sur les PFAS a été définitivement adoptée ! Le texte, porté par le député Nicolas Thiery, approuvé par 231 parlementaires, 51 ayant voté contre, principalement des élus du RN. [url.com/70WkE8K10W7](#)  
 20 fév 2023, 13:30 ⌚ 26 Réponses 52 Retweets 6 Quotes 132 Likes 9 121 Views

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS



Les groupes EELV – Socialistes – France Insoumise ont donc bénéficié avec cette séquence d’une victoire législative largement affichée par les figures les plus connues du Nouveau Front Populaire. La communication de Manuel Bompard a ainsi été largement relayée. Toutefois, cette communication reste, numériquement, assez faible avec environ 300 comptes émetteurs.



## Un lobbying difficilement chiffrable

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les représentants d'intérêts sont tenus de s'inscrire sur un répertoire numérique, dans lequel ils doivent communiquer des informations sur leur organisation, leurs actions de lobbying et les moyens qui y sont consacrés.

Si le lobbying a été brandi par le camp anti-PFAS comme un repoussoir, les activités réelles autour de la loi de février 2025 apparaissent difficilement quantifiable.

En effet, le répertoire des représentants d'intérêts tenu par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique <sup>65</sup> ne donne, pour le terme PFAS, que des informations pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. Les déclarations étant annuelles, elles n'ont donc pas encore été enregistrées pour l'année 2025.

Or c'est précisément cette période qui aurait été la plus significative au niveau de l'analyse, la loi ayant été adoptée en février 2025, le gros de l'activité de lobbying a donc vraisemblablement été effectué dans les semaines précédentes.

Toutefois, les données collectées pour les périodes antérieures montrent déjà des actions de représentants d'intérêts pour le compte de grands groupes, notamment pharmaceutiques, ou d'unions professionnelles. Par ailleurs, Génération Futures a également été particulièrement active avec 6 déclarations sur un total de 21. Ainsi, l'ONG peut être qualifiée de « **lobbyiste comme les autres** ».

---

<sup>65</sup> [HATVP - Répertoire](#)



OBJET	PUBLICATION	PÉRIODE	REPRÉSENTANT
Mission PFAS : Présenter la position des acteurs économiques sur le PFAS et les enjeux au niveau européen	26/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	MEDEF
Inscrire un délai compatible avec les délais de normalisation pour mesurer les PFAS dans les rejets atmosphériques dans la proposition de loi visant à limiter la contamination par les substances PFAS	04/04/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Syndicat des professionnels du recyclage, de la valorisation, de la régénération et du traitement des déchets dangereux
Demande audition dans le cadre de la mission d'étude sur les PFAS	28/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	COFEPAC Comité Français de l'emballage papier carton
Demande de contribution à une mission parlementaire mise en place sur les PFAS	03/04/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Union Industries Textiles
Communiquer à l'administration notre contribution à la consultation de l'ECHA sur le projet UE de restriction des PFAS	28/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	SYNETAM - Union des fabricants d'équipements et d'ustensiles pour la restauration & les arts culinaires
Sensibiliser les pouvoirs publics sur l'impact potentiel de la régulation des substances PFAS pour la disponibilité des médicaments, notamment vétérinaires	29/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Boehringer Ingelheim Animal Health France

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Promouvoir notre expertise en matière de traitement de l'eau et des déchets dans le cadre de la mission gouvernementale sur les PFAS	29/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Veolia Environnement
Sensibiliser sur les particularités de certains produits dans le cadre de propositions de loi sur les plastiques et sur les PFAS	22/09/2023	01/01/2023 au 31/12/2023	Protecter & Gamble France
Aliments de l'Enfance : Solliciter un échange autour du projet de réglementation sur les PFAS	22/03/2023	01/01/2022 au 31/12/2022	Aliments de l'Enfance
Prise en compte de la spécificité des usages à portée médicale dans le projet de réglementation européenne relative aux substances PFAS	26/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	AstraZeneca
Projet de loi fin de vie, proposition de loi PFAS : Présenter les propositions et la position de la Ligue contre le cancer	23/04/2024	01/01/2024 au 31/12/2024	Ligue Nationale contre le Cancer
Proposition européenne de restriction de fabrication, de mise sur le marché et de l'utilisation des PFAS : accompagner l'opérationnalité de la proposition pour les produits de santé	25/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Fédération Française des Industries de Santé
Commission européenne: demander à ce que l'utilisation des PFAS dans la fabrication des verres de	20/03/2023	01/01/2022 au 31/12/2022	Group of industries and manufacturers of Optics

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

lunettes et lentilles de contact bénéficie d'une dérogation et ne soient pas interdites dans ce but			
PPL visant à limiter la contamination par les substances per et polyfluoroalkylées : recentrer le texte autour de la notion d'ajout intentionnel de PFAS de ces substances	28/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Protecter & Gamble France
Demande de rendez-vous visant à présenter l'organisation Elipso et échanger sur la PPWR, la consigne et la mise en œuvre de la loi Climat & Résilience et les PFAS	29/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2024	ELIPSO, association représentant les fabricants d'emballage plastiques
Obtenir des mesures d'interdiction d'usage des composés perfluorés (PFAS) dans les emballages alimentaires dans le cadre de la PPL visant à limiter la contamination par les PFAs N° 1156	30/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Génération Futures
Obtenir la mise en place de la surveillance des PFAS dans l'eau potable avant 2026 (date prévue pour cette surveillance à date) et avec des seuils réglementaires moins élevés que ceux prévus.	29/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Génération Futures

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

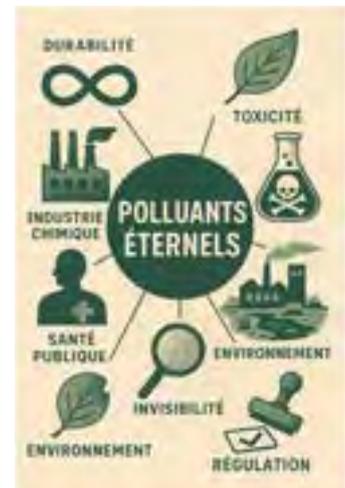
Obtenir un renforcement de la surveillance des composés perfluorés (PFAS) dans les eaux de surface prévues par l'arrêté du 26 avril 2022.	29/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Génération Futures
Augmenter dans la Loi de finances 2024 la redevance pour pollution diffuse de l'eau et la redevance pour prélèvement d'eau.	29/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Génération Futures
Obtenir le retrait des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits pesticides contenant des substances actives qui sont des composés perfluorés (PFAs)	29/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2023	Génération Futures
Obtenir des mesures d'interdiction d'usage des composés perfluorés (PFAS) dans divers articles de consommation courante (emballages alimentaires, jouets) (Proposition de loi N° 205)	30/03/2024	01/01/2023 au 31/12/2024	Génération Futures

## DES MESSAGES EFFICACES

### « Polluants éternels » : un mot clé toxique

Les PFAS sont qualifiés, dans les réseaux sociaux, vidéos YouTube ou dans toutes les sources de presse analysées, comme étant des « *polluants éternels* ». Toutefois, aucune de ces sources, y compris les articles de la presse généraliste, ne mentionne l'origine de ce terme portant marquant en raison du poids de l'image qu'il renvoie, à savoir une pollution qui pourrait survivre à l'espèce humaine...

Selon nos recherches, « *polluants éternels* » provient de l'anglicisme « *forever chemical* » ou littéralement « *produits chimiques éternels* ».



La première utilisation documentée de ce terme vient dans une tribune du *Washington Post* signée par Joseph G. Allen, professeur à l'École de Santé Publique de Harvard et publiée le 2 janvier 2018<sup>66</sup>. Le professeur Allen présente un groupe de composés toxiques extrêmement persistants – notamment les PFAS – et les décrit explicitement comme « *Forever Chemicals* » (« chimiques pour toujours ») du fait qu'ils « *ne disparaissent jamais* ».

A travers ce néologisme, Allen souligne que le lien carbone-fluor des PFAS est l'un des plus solides qui soient, le qualifiant de « *Forever-Chemical bond* » (lien “pour toujours”) pour insister sur leur caractère indestructible<sup>67</sup>. Allen propose donc cette expression percutante afin d'alerter le grand public sur le danger des PFAS, un sigle jugé trop technique et obscur dans la communication scientifique<sup>68</sup>.

<sup>66</sup> [Fast Company - How PFAS were cleverly rebranded as 'forever chemicals'](#)  
[Washington Post - These toxic chemicals are everywhere — even in your body. And they won't ever go away.](#)

<sup>67</sup> [Washington Post - These toxic chemicals are everywhere — even in your body. And they won't ever go away.](#)

<sup>68</sup> « *Forever Chemicals have been used in products since the 1940s and, to confuse things as only scientists can, the terminology around these chemicals is so precise as to be useless. You might have heard them referred to as "stain-repellent compounds" or "highly fluorinated chemicals." For years, many called them by their infamous toxic poster child "C8," referring to the eight-carbon Forever Chemicals "PFOA" and "PFOS." The most recent technical name for the Forever Chemicals we are talking about — the ones in consumer products and building materials — are perfluorinated or polyfluorinated alkyl substances, or*

Après son introduction par J.G. Allen, l'expression "*forever chemicals*" a rapidement été reprise par les médias, les scientifiques et les ONG pour désigner les PFAS et composés assimilés. À partir de 2019, le terme devient d'usage courant dans la presse anglo-saxonne. Par exemple, le *New York Times* utilise dès février 2019 le titre « *Toxic 'Forever Chemicals' in Drinking Water Leave Military Families Reeling* » pour un article sur la contamination de l'eau potable par les PFAS.

De même, la presse britannique et américaine multiplie les enquêtes sur ces « *produits chimiques éternels* » tout au long de 2019. La notion d'éternité utilisée dans l'expression « *produits chimiques éternels* » a encore pour objet de provoquer un effet de sidération et d'angoisse. Ce processus sera encore accentué quand le terme sera traduit de manière orientée en français.

En France, le terme « *Forever Chemical* » est transformé en « *Polluants éternels* ». On perçoit déjà dans la traduction un glissement sémantique entre produit chimique avec une connotation neutre et le terme pollution avec une dimension négative.

En particulier, la sphère des ONG va se saisir de cette traduction, avec notamment Générations Futures qui va élargir son champ d'action, passant de la lutte contre les pesticides vers celui des polluants éternels PFAS et des perturbateurs endocriniens. Le point commun étant le tropisme anti-chimie.

Le véritable tournant médiatique a lieu au printemps 2022 : la chaîne France 2 diffuse un documentaire d'enquête intitulé « *Vert de rage – Alerte aux polluants éternels* »<sup>69</sup>, révélant une contamination majeure aux PFAS dans la région de Lyon. Ce reportage du 12 mai 2022 introduit le terme « *polluants éternels* » auprès du grand public français. Par la suite, dès 2023, la grande presse adopte largement cette formule. Le quotidien *Le Monde*, par exemple, parle des PFAS comme « *polluants éternels* » dans ses articles – notamment à l'occasion du projet

---

*PFASs. Rolls off the tongue, doesn't it* » - Joseph G. Allen - *These toxic chemicals are everywhere — even in your body. And they won't ever go away* – Washington Post - 02/01/2018)

<sup>69</sup> [FranceTv - Vert de rage S3 - Polluants éternels | Documentaires 2022](#)

collaboratif *Forever Pollution Project* cartographiant la pollution aux PFAS en Europe (février 2023)<sup>70</sup>. On y explique que ces substances « accompagneront l'humanité pendant des centaines, voire des milliers d'années » du fait de leur persistance extrême<sup>71</sup>. En très peu de temps, l'expression s'est normalisée en français : on la retrouve dans les communications d'organismes publics (INRS, agences sanitaires) et dans le discours politique (Cf. partie 4).

L'origine du terme « *Forever chemicals* » et sa transformation en « *polluants éternels* » posent dès lors plusieurs questions.

En particulier, l'article original de Joseph G. Allen du 2 janvier 2018 dans le *Washington Post* est publié sous la forme d'une tribune. Plus précisément, l'article est présenté comme un « *op-ed* », abréviation en anglais américain de « *page opposite the editorial page* », c'est-à-dire une tribune ou un article d'opinion.

Ainsi, la première utilisation de « *forever chemical* » ne correspond pas à une étude publiée dans une revue scientifique. De plus, Joseph G. Allen, bien que scientifique, est professeur à l'École de Santé Publique de Harvard, mais n'est pas lui-même spécialisé en chimie moléculaire.

Enfin, l'article entretient la confusion entre produits chimiques créés par les humains et toxicité. En effet, au strict point de vue définitions, un produit chimique (ou substance chimique) désigne de manière générale toute matière caractérisée par une composition chimique définie et des propriétés spécifiques (couleur, odeur, densité, point de fusion, etc.), indépendamment de son origine. En d'autres termes, il s'agit d'un produit (commercialisé ou non) qui peut être d'origine naturelle ou fabriquée par l'homme, et qui se présente sous différentes formes (solide, liquide, gaz, poudre, etc.).<sup>72</sup>

---

<sup>70</sup> [Le Monde - PFAS : explorez la carte d'Europe de la contamination par les « polluants éternels »](#)

<sup>71</sup> [Le Monde - PFAS : explorez la carte d'Europe de la contamination par les « polluants éternels »](#)

<sup>72</sup> [Wikipedia - Substance chimique](#)

[INRS - Risques chimiques](#)

<https://fr.scribd.com/document/479073923/FINAL-S7-6-Les-risques-CRM>

Le terme « *produit chimique* » englobe ainsi aussi bien les substances pures que leurs mélanges. Par exemple, l'eau pure, le dioxygène ou le sel de table sont des produits chimiques au même titre que l'essence, la peinture ou un comprimé d'aspirine.

Ainsi, un produit chimique peut se présenter sous différentes natures ou catégories :

- **Élément chimique** : une substance constituée d'une seule sorte d'atomes : l'oxygène ( $O_2$ ), le fer (Fe) ou l'or (Au) sont des éléments chimiques.
- **Composé chimique** : une substance pure constituée de plusieurs éléments chimiques différents combinés dans des proportions fixes. Les atomes y sont liés par des liaisons chimiques. Exemples : l'eau ( $H_2O$ ), qui associe l'hydrogène et l'oxygène, ou le chlorure de sodium (NaCl, le sel de table) formé de sodium et de chlore, sont des composés chimiques
- **Mélange** : une association de plusieurs substances (solides, liquides ou gazeuses) combinées sans réaction chimique. Chaque constituant du mélange conserve ses propriétés et il est souvent possible de les séparer par des moyens physiques (filtration, évaporation, etc.). L'air est un mélange de gaz (principalement diazote et dioxygène), de même un alliage métallique comme l'acier sont des produits chimiques sous forme de mélanges.

Un produit chimique peut donc avoir une origine naturelle (présent dans la nature) ou être synthétique (artificiel, fabriqué par l'activité humaine).

La notion de produit chimique n'est pas intrinsèquement liée à la nocivité d'un élément. De nombreux produits chimiques naturels sont ainsi dangereux pour l'homme :

ORIGINE	NOM	EFFET
Origine végétale	Ricine	Bloque la synthèse des protéines dans les cellules,
	Coniine dans la ciguë	Effet neurotoxique provoquant paralysie et arrêt respiratoire <sup>73</sup>
	Aflatoxines produites par des champignons du genre <i>Aspergillus</i> sur des aliments moisissés (arachides, maïs...).	Cancérogènes très puissants et hépatotoxiques.
Toxines fongiques (champignons)	Amatoxines – dans l’amanite phalloïde (champignon très toxique).	Destruction du foie ; souvent mortelle sans traitement rapide
	Gyromitrine – dans le gyromitre, une fausse morille toxique.	Provoque vomissements, convulsions, lésions hépatiques.
Toxines animales	Tétradotoxine – présente chez certains poissons (fugu), crapauds, pieuvres à anneaux bleus.	Bloque les canaux sodiques : paralysie musculaire et mort par arrêt respiratoire.
	Batrachotoxine – dans la peau de certaines grenouilles toxiques d’Amérique du Sud ( <i>Phyllobates</i> ).	Neurotoxique très puissant, utilisée par les peuples autochtones pour empoisonner les flèches.
	Venins de serpents – contiennent de nombreux peptides et enzymes (neurotoxines, hémotoxines, cytotoxines).	Peuvent provoquer paralysie, nécrose, troubles de la coagulation et choc anaphylactique.
Géologique ou marine	Arsenic naturel – présent dans certaines eaux souterraines (ex. au Bangladesh).	Cancérogène et toxique à long terme (maladies de peau, troubles cardiovasculaires).
	Acide domoïque – produit par des algues marines (phytoplancton), accumulé par des coquillages.	Provoque intoxications alimentaires graves (amnésie, convulsions).

<sup>73</sup> Responsable de la mort de Socrate

## Le mélange des genres : PFAS – cancers – perturbateurs endocriniens

L'article de Joseph G. Allen publié le 2 janvier 2018 dans le *Washington Post* fait un lien entre ces « *forever chemicals* » et plusieurs formes de maladies graves :

« *They say nothing lasts forever. Nothing, that is, except a group of toxic chemicals that may be associated with testicular cancer, kidney cancer, high cholesterol and suppression of vaccine effectiveness in children. They are now in nearly all of our bodies, are found in the air and water around the globe, and they never go away. They are "Forever Chemical. »*

Le lien est donc établi dans cette tribune entre les « *forever chemicals* » et les cancers des testicules, cancers du rein, à l'hypercholestérolémie et la suppression de l'efficacité du vaccin chez les enfants. Pour ce faire, l'article renvoie grâce à trois liens<sup>74</sup> vers des études du *C8 Science Panel*. Ce panel est présenté comme ayant été créé dans le cadre d'un règlement de recours collectif visant à étudier la relation entre l'acide perfluorooctanoïque (PFOA) et des maladies dans le voisinage de l'usine Washington Works de DuPont en Virginie-Occidentale. Le panel de trois épidémiologistes a jugé qu'il y avait un « *lien probable* » entre l'exposition aux PFOA et plusieurs problèmes de santé : cancers du rein et testiculaires, hypertension induite par la grossesse, maladie thyroïdienne, colite ulcéreuse et taux de cholestérol élevé.

Toutefois, ce panel n'a étudié que les effets délétères du PFOA qui a bien été classé cancérigène et a été interdit à l'import, l'export et à la production par la Commission européenne dès 2020<sup>75</sup>, faisant suite à l'interdiction d'une autre catégorie de molécules, les PFOS (acide perfluorooctanesulfonique) interdits eux depuis 2009 et le PFHxS (acide perfluorohexane sulfonique) depuis 2022.

---

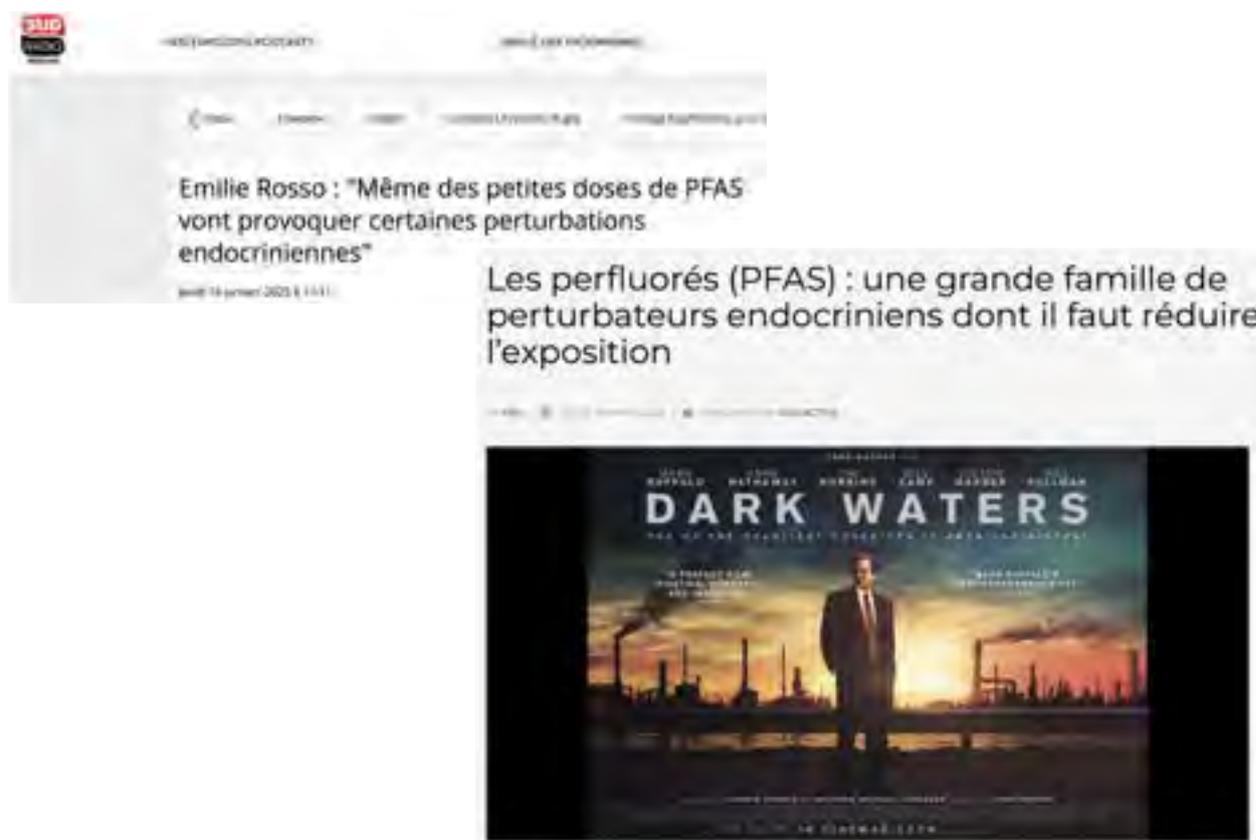
<sup>74</sup> [http://www.c8sciencepanel.org/prob\\_link.html](http://www.c8sciencepanel.org/prob_link.html)  
[http://www.c8sciencepanel.org/prob\\_link.html](http://www.c8sciencepanel.org/prob_link.html)  
<https://ehp.niehs.nih.gov/doi/10.1289/ehp.122-a338>

<sup>75</sup> [Vie Publique - Loi du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées \(PFAS\)](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Au lieu de limiter l'appellation « *polluants éternels* » aux seules molécules interdites, les différents articles, associations et personnels politiques vont réutiliser ce néologisme pour y inclure toute la famille des PFAS, y compris ceux dont la toxicité n'est pas démontrée.

De même que les PFAS sont présentés comme étant des « *polluants éternels* », ils sont associés à un large spectre de maladies graves. Ils sont d'ailleurs largement présentés comme des « *perturbateurs endocriniens* ».



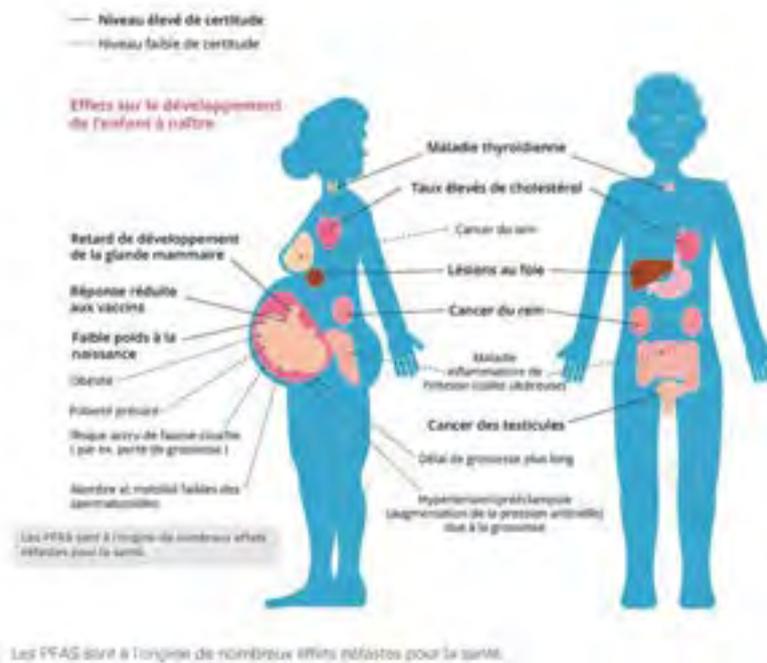
Le terme « *perturbateur endocrinien* », aujourd'hui largement utilisé, renvoie à une autre catégorie des substances. Le ministère de la Santé présente ainsi cette définition :

« Un Perturbateur Endocrinien (PE) est, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une substance chimique d'origine naturelle ou synthétique, étrangère à l'organisme et susceptible d'interférer avec le fonctionnement du **système endocrinien**, c'est-à-dire des cellules et organes impliqués dans la production des hormones et leur

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

*action sur les cellules dites « cibles » via des récepteurs. Les PE dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants, et ont ainsi des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine ».*

Dans un dossier *Des polluants éternels omniprésents*, l’UFC que choisir du 22 février 2024 fait le lien entre PFAS et « effets néfastes sur la santé »<sup>76</sup> avec cette illustration.



L'article évoque notamment :

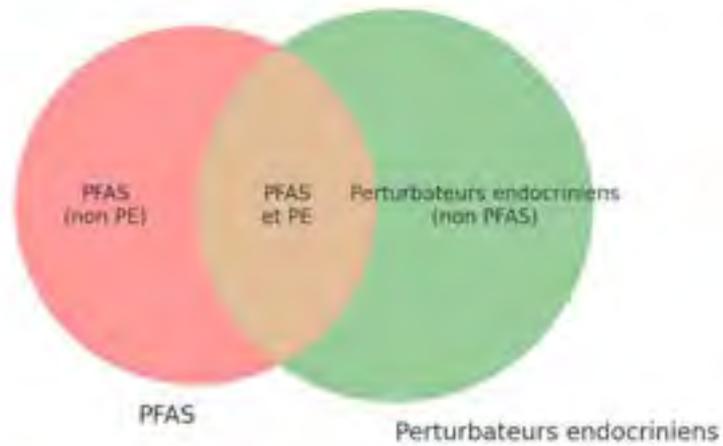
*« Certains PFAS sont toxiques pour le foie et le rein, soupçonnés d'être cancérigène, neurotoxiques, reprotoxiques et perturbateurs endocriniens, ou favoriseraient l'obésité et le diabète de type 2... »*

<sup>76</sup> [UFC Que Choisir - PFAS Des polluants éternels omniprésents](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

L'association « *polluants éternels* » et « *perturbateurs endocriniens* » apparait donc comme un raccourci dans la mesure où tous les PFAS ne sont pas des perturbateurs endocriniens et tous les perturbateurs endocriniens ne sont pas des PFAS.

Relation entre PFAS et Perturbateurs Endocriniens



## Une dangerosité exacerbée – l’argument de l’irréversible

Du point de vue sémantique, le terme « polluant éternel » renvoie également à l’idée de pollution irréversible. Le mot « *éternel* » ajoute une **dimension d’irréversibilité**, presque **de fin du monde**. L’expression frappe l’imaginaire : elle oppose la nature, souvent perçue comme cyclique et régénératrice, à une pollution qui s’installe hors du temps naturel. Elle vise à souligner l’urgence et la gravité du problème environnemental.

### ANALYSE LEXICALE

<i>Polluants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom masculin pluriel dérivé du verbe polluer.</li> <li>• Renvoie à des substances ou agents qui dégradent ou contaminent un environnement (air, eau, sol...).</li> <li>• Terme technique objectivement négatif</li> </ul>
<i>Éternels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adjectif qualificatif signifiant « qui dure toujours » ou « sans fin ».</li> <li>• Souvent utilisé dans des contextes philosophiques, religieux ou poétiques.</li> <li>• Ici, l’usage est métaphorique : il n’est pas question de l’éternité au sens strict, mais d’une durée extrêmement longue, difficile à maîtriser ou à neutraliser</li> </ul>

Afin de dramatiser d’avantage le sujet, les tenants du camp anti-PFAS vont jouer sur un autre parallèle : le scandale de l’amiante. L’idée est de pouvoir dire que l’on connaissait la dangerosité de l’amiante et que l’inaction a conduit à de nombreux cas de cancer, et que l’on a aujourd’hui la possibilité d’éviter de répéter les mêmes erreurs. Ce procédé joue sur **le biais de fausse analogie** ou encore appelé sophisme de la fausse analogie et qui relève de la surinterprétation intuitive typique de l’association d’idées. En effet, il repose sur un raisonnement fondé sur la similitude mais non sur une démonstration rationnelle. Il donne une illusion de rigueur argumentative, sans démonstration réelle.

## PFAS : le patronat nous refait le coup de l'amiante !

Jusqu'à avril, un projet de loi était présenté à l'Assemblée nationale prévoyant l'interdiction de fabriquer, vendre, exporter et importer tout produit contenant des substances PFAS (certains polluants éternels présents, entre autres, dans les textiles, les emballages alimentaires, les mousses anti-incendie, les geosynthétiques, les dispositifs médicaux, les produits de nettoyage industriels, le pavement et la chaussée routière).

**Contamination aux PFAS: "Le nouvel amiante", avertit un groupe d'investisseurs internationaux**

## Les PFAS : un nouvel amiante ?

### Un cas de manipulation de l'information avéré

Le 15 mai 2025, Générations Futures publie un article sur son site internet<sup>77</sup>



Cet article reprend les propos tenus par la Corporate Europe Observatory dans une de ses publications<sup>78</sup>. Il présente la saisine de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques<sup>79</sup>) par 5 pays européens (Danemark, Allemagne, Pays Bas, Norvège et Suède) comme une

<sup>77</sup> Générations Futures - Polluants éternels : Pourquoi une interdiction limitée des PFAS ne suffira pas ?

<sup>78</sup> Corporate Europe - 10 reasons why a ban only on PFAS in consumer products won't cut it

<sup>79</sup> <https://echa.europa.eu/>

demande d'interdiction globale visant « à interdire la production, la vente et l'utilisation [des PFAS] ».

Dans les faits, les instances de régulation des cinq pays considérés ont engagé une procédure auprès de l'ECHA aux fins de « Restriction on the manufacture, placing on the market and use of PFAS. »<sup>80</sup>. Une demande de « restriction » en anglais, c'est-à-dire une procédure visant à étudier les possibilités de limitation / régulation. Plus précisément, le 24 novembre 2024<sup>81</sup>, l'ECHA a publié une mise à jour du processus dans laquelle elle précise que le but des soumissionnaires est de minimiser les émissions de PFAS pour éviter « l'accumulation de PFAS dans l'environnement et l'exposition ultérieure des êtres humains et de l'environnement. Le dossier initial de restriction des PFAS [du 15 juillet 2021] contient deux options de restriction : une interdiction totale ou une interdiction assortie de dérogations limitées dans le temps (...) Les informations supplémentaires fournies dans le cadre de la consultation 2023 permettent également d'examiner si des options de restriction autres qu'une interdiction peuvent permettre d'atteindre l'objectif réglementaire de réduire de manière significative les émissions de PFAS tout au long de leur cycle de vie. »<sup>82</sup>. En résumé, au moment de publication de l'article par Générations futures, l'ECHA a été saisie pour étudier 3 options :

1. Une « interdiction globale » - ce que dit l'article,
2. Une « interdiction globale avec dérogation assortie de dérogations limitées dans le temps » (le temps de trouver des substituants) - ce qui est évoqué dans l'article mais n'apparaît pas en gras
3. « Des options de restriction autres qu'une interdiction globale » - ce que ne dit pas l'article alors que cette demande complémentaire a été ajoutée par les pays demandeurs le 13 janvier 2023 doit 2 ans et demi avant la publication de l'article

Le processus initial de l'ECHA consiste en la consultation d'études scientifiques et en l'examen et l'analyse de « plus de 5 600 commentaires scientifiques et techniques [qui] ont été reçus de la part de tiers intéressés au cours de la consultation de six mois sur le dossier de restriction qui s'est tenue en 2023. Ces commentaires contiennent de nombreuses informations sur les

---

<sup>80</sup> <https://echa.europa.eu/fr/registry-of-restriction-intentions/-/dislist/details/0b0236e18663449b>

<sup>81</sup> [https://echa.europa.eu/documents/10162/67348133/pfas\\_status\\_update\\_report\\_en.pdf/fc30b694-cfb1-e9ed-7897-d9f3e4ef9ab7?t=1732088416751](https://echa.europa.eu/documents/10162/67348133/pfas_status_update_report_en.pdf/fc30b694-cfb1-e9ed-7897-d9f3e4ef9ab7?t=1732088416751)

<sup>82</sup> Traduction par l'auteur

dangers et les risques des PFAS, les utilisations des PFAS dans l'UE et l'Espace économique européen (EEE), ainsi que des informations sur la disponibilité et l'adéquation des solutions de remplacement et les incidences socio-économiques de la restriction proposée »<sup>83</sup>. Ce processus de confrontation scientifique et d'analyse technique est présenté par Générations Futures comme faisant l'objet de lobbying de la part des industriels et est présenté comme risquant d'être « compromis »<sup>84</sup>

Dans sa mise à jour de juin 2025, l'ECHA liste les secteurs qui ont été étudié ou sont en cours d'étude. Il s'agit de tous les secteurs ou presque<sup>85</sup> et non pas seulement de « certains produits de consommation comme les cosmétiques, les matériaux en contact alimentaire et les vêtements d'extérieur. » comme l'indique à nouveau l'article.

Nous ne pouvons pas savoir s'il s'agit de mensonges par omission, de désinformations volontaires ou d'un relai non vérifié propageant une fausse information c'est-à-dire une mésinformation. Pour autant, cet article relève objectivement de la manipulation de l'information c'est-à-dire d'une déformation, « associée à de vraies informations pour les rendre crédibles, ou encore, sorties de leur contexte ou partielles »<sup>86</sup> telle que définie par la DGSi.

### **Le lobbying comme mot clé repoussoir**

La Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) définit le « *lobbying* » ou la « *représentation d'intérêts* » comme étant :

« Une activité qui consiste à prendre l'initiative d'entrer en contact avec des personnes chargées d'élaborer et de voter les décisions publiques ou de conduire l'action publique nationale ou locale pour influencer leurs décisions »<sup>87</sup>.

---

<sup>83</sup> [ECHA - Progress update on the per- and polyfluoroalkyl substances \(PFAS\) restriction process](#)  
traduction par l'auteur

<sup>84</sup> Point 7 de l'article

<sup>85</sup> [ECHA - Scientific evaluation of the proposal to restrict per- and polyfluoroalkyl substances \(PFAS\) – Current status](#)

<sup>86</sup> [DGSi - La lutte contre la manipulation de l'information](#)

<sup>87</sup> [HATVP - Le lobbying Tout savoir sur la représentation d'intérêts.](#)

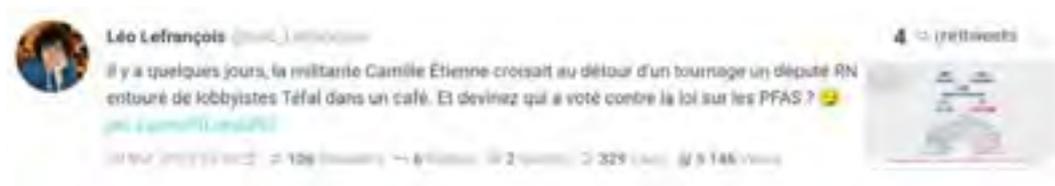


« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

*groupe Seb* » qualifiée de « *flagrant délit de lobbying* »<sup>88</sup>. Toutefois, ce même article précise dans un paragraphe suivant :

« *Au même moment, Camille Etienne et son équipe, qui ont aussi rencontré des dizaines de députés ces derniers mois pour les inciter à voter la loi, sont également installés dans la brasserie, après avoir tourné une vidéo devant l'Assemblée* ».

Toutefois, ces rencontres entre l'activiste et des députés ne sont, quant à elles, pas qualifiées de « *flagrant délit de lobbying* », pouvant ainsi apparaître comme une forme de deux poids deux mesures.



De même, la vidéo « *Episode 2 : Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?* » de la chaîne YouTube « *Et si l'économie sauvait l'écologie ?* » publiée le 24 mars 2025 présente des images de Nicolas Thierry, député EELV à l'origine de la loi sur les PFAS, en pleine accolade avec l'activiste Camille Etienne<sup>89</sup>.

<sup>88</sup> [Libération - Loi sur les Pfas : que sait-on de la rencontre entre un député RN et des lobbyistes de Tefal ?](#)

<sup>89</sup> [YouTube - Episode 2 : Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?](#)



Episode 2 : Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?

Et si l'économie sauvait l'écologie? 3.3k abonnés S'abonner 389 Partager



Camille Etienne  
Militante écologiste

Episode 2 : Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?

Et si l'économie sauvait l'écologie? 3.3k abonnés S'abonner 389 Partager



Nicolas Thierry  
Député "Écologiste et Social"

Episode 2 : Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?

Et si l'économie sauvait l'écologie? 3.3k abonnés S'abonner 389 Partager



Episode 2 : Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?

Et si l'économie sauvait l'écologie? 3.3k abonnés S'abonner 389 Partager

« Ceci n'est pas du lobbying »

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Élément notable, les représentants d'intérêts doivent s'inscrire sur le registre de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique et déclarer leurs activités. Générations Futures est notamment référencée. Toutefois, Camille Etienne n'apparaît pas sur ce registre<sup>90</sup>, ce qui interroge sur la qualité des actions portées par cette dernière auprès des députés.

Il est à noter que les ONG utilisent le terme de « **plaidoyer** » pour définir leurs actions d'influence auprès des médias et des acteurs publics ou politiques. Le terme de plaidoyer renvoie à la défense d'une cause, d'une victime et à une position d'avocat.<sup>91</sup> Il participe de la construction d'une légitimation d'acteur qui défendrait l'intérêt général de manière désintéressée et chevaleresque (le chevalier blanc) en opposition à d'autres (les lobbyistes) qui ne défendraient que des intérêts particuliers et cela contre rémunération.

**Un nageur à contre-courant dans l'écosystème du plaidoyer : Jordan Allouche - le lobbyiste « écolo ».**



Jordan Allouche est le dirigeant et fondateur d'Ecoloby, qu'il présente comme un cabinet de lobbying et d'influence au bénéfice de ce qu'il appelle « les acteurs de la transition ». Ce cabinet a été fondé en 2021 et semble avoir été créé sous la raison sociale de « ECOLOGIC COMING OUT SASU »<sup>92</sup>

<sup>90</sup> Pour la période allant jusqu'à 2024 – données 2025 non disponibles à la date de ce rapport.

<sup>91</sup> [Dictionnaire de l'Académie française](#)

<sup>92</sup> [Pappers - ECOLOGIC COMING OUT](#)

## Infos

Je suis le fondateur d'Ecolobby.

Nous faisons du lobbying écologiste pour les acteurs de la transition.

Membre fondateur de l'association Quotaclimat et membre du conseil d'administration de l'ONG A Voté.

Intervenant dans divers cursus universitaires sur le thème : "lobbying, plaidoyer et influence".

Son positionnement est à contre-courant de celui des autres acteurs du « camp de la lutte » car non seulement il affirme et revendique avoir des activités d'influence et de lobbying mais de surcroît, il annonce enseigner ces techniques.

Il revendique être intervenu comme représentant d'intérêts sur les sujets<sup>93</sup> de légalisation du cannabis médical, de réemploi des emballages et de mise en place d'une taxe sur les plastiques à usage unique.



Nous pouvons constater que sur le sujet des PFAS, il n'indique pas être intervenu professionnellement.

Pour autant, sur le blog qu'il tient sur le site de Médiapart<sup>94</sup>, il a écrit un article sur la loi « PFAs », le 4 avril 2025 c'est-à-dire après que la loi n'a été votée pour lister les « représentants d'intérêt mobilisés autour de la proposition de loi "Pfas" ». Il a aussi rédigé quelques publications sur LinkedIn. Il n'a donc pas été très actif sur le sujet pendant les débats et son empreinte informationnelle est faible. Son profil est néanmoins intéressant du fait de sa posture. Et si nous avons identifié la « professionnalisation de la lutte » chez d'autres acteurs, ici le lien entre activité professionnelle et militantisme est encore plus évident. Du reste, sur son profil professionnel, il affiche ses appartenances militantes dans Quotaclimat<sup>95</sup> dont

<sup>93</sup> <https://www.ecolobby.fr/>

<sup>94</sup> [Blog Médiapart - PFAS : ce que révèlent les déclarations de lobbying publiées fin mars](#)

<sup>95</sup> <https://quotaclimat.org/>

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

l'objet est « la mobilisation des journalistes et des médias » sur les sujets écologiques et dans A voté<sup>96</sup> qui « défend les droits civiques et le progrès démocratique ».

### La mise en avant d'un « chantage à l'emploi »

L'emploi semble être une problématique légitime lorsqu'une réglementation est en discussion avec un possible impact sur l'activité d'un groupe ou d'une filière économique.

Toutefois, l'argument de l'emploi a été préempté et retourné par certains des soutiens du projet de loi sur les PFAS avec un argument massue : la dénonciation du « chantage à l'emploi ».

En effet, plusieurs tweets ont été identifiés, reprenant l'idée que la santé vaut plus que la protection des emplois ou des profits des entreprises. Bien que minoritaire, cette ligne argumentative a toutefois été reprise dans de nombreux messages.



<sup>96</sup> <https://www.a-vote.org/>

## « Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS



Ces arguments sont repris par les profils proches de l'extrême gauche dont Emma Fourreau, députée européenne affiliée au groupe France Insoumise, Jean-Noël Aqua, élu PCF et Conseiller de Paris (13<sup>ème</sup> arrondissement), ou encore le parti Lutte Ouvrière.

A contrario, la communication du syndicat Force Ouvrière branche chimie ne semble quant à elle recevoir qu'un écho médiatique très limité. Dans un communiqué publié le 3 avril 2024, le syndicat indique que « **La défense de la santé ne doit pas être l'ennemie de l'emploi** ». Ce communiqué précise :

*« Cette proposition de loi ne prend pas en compte les différences de caractéristiques chimiques, voire toxicologiques propres comme l'utilisation de la dizaine de milliers de substances comprises dans la catégorie des PFAS. Elle ne doit pas être votée.*

*Si elle passait, ce sont des milliers d'emplois directs et indirects qui seraient sacrifiés. Une telle décision, sans avoir travaillé des alternatives en amont, condamnerait des milliers de salariés au chômage. Les salariés de l'entreprise Arkema seront touchés comme ceux des usines SEB et Tefal notamment.*

*Autant il appartient aux pouvoirs publics de limiter voire interdire le rejet de certaines de ces substances, autant une interdiction indistincte d'utilisation et de fabrication immédiate ne résoudrait aucun problème de santé publique (d'autant que la nocivité*

*du PTFE – polytétrafluoroéthène - n'est à ce jour pas prouvée) et ne manquerait pas d'entraîner une véritable catastrophe industrielle ».*

La voix des syndicats, bien souvent relayée dans la presse généraliste lorsqu'il s'agit de préserver l'emploi, semble ici ne bénéficier que d'une faible mobilisation. D'autant que la principale centrale concurrente, la CGT, s'est pour sa part positionnée en faveur de la loi PFAS.

Dans un communiqué daté du 9 avril 2024, FO a ainsi indiqué avoir obtenu 54 % des suffrages aux dernières élections professionnelles.

Par ailleurs, la CGT s'est quant à elle exprimée dans un communiqué de presse le 24 février 2025 indiquant soutenir Ouria Belaziz, Déléguée du personnel CGT Seb sur le site de Pont-Évêque dans l'Isère, et membre du bureau fédéral de la fédération de la métallurgie. Cette dernière aurait, selon ce communiqué :

*« Reçu un avertissement après une réunion du groupe SEB, durant laquelle elle a affronté avec courage et détermination le patronat, afin d'exiger le respect de l'expression syndicale et plus précisément celle de la CGT, laquelle demande la transparence sur la dangerosité des substances chimiques utilisées dans certaines usines du groupe, contenant des PFAS. »*

Cette guerre entre centrales syndicales pourrait expliquer l'absence d'écho plus important de l'argument de la sauvegarde de l'emploi au sein des usines du groupe Seb/Téfal.

Plus globalement, cet argument de l'emploi est contrecarré dans la presse généraliste. Ainsi le quotidien *Le Monde* a publié un article le 31 mars 2025 intitulé : « *Des salariés de l'usine de Solvay, spécialisée dans les « polluants éternels », se demandent s'ils ont « été empoisonnés ».* La problématique de l'emploi est ici totalement renversée, à savoir que les employés eux-mêmes apparaissent avoir des préoccupations pour leur santé après la perte de leur emploi.

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Le sous-entendu est ici extrêmement puissant : si des employés craignent pour leur santé après leur exposition à des PFAS, il est normal que la population générale soit également inquiète. Un argument imparable.

**Analyse du numéro de Complément d'enquête diffusé le 16 janvier 2025 sur France 2, intitulé « PFAS : la grande intox de l'industrie »<sup>97</sup>.**

Date de publication	16 janvier 2025
Durée	1h10m24s
Nombre de vues (lors de la première diffusion)	832 000

Cette émission télévisée se présente comme :

« *Le magazine d'investigation hebdomadaire propose, chaque jeudi, 90 minutes d'enquêtes autour d'un thème d'actualité alternant reportages et invités en plateau* »<sup>98</sup>.

Diffusé entre 22h35 et 23h46, ce numéro a réuni, selon le site *Ozap*, 832 000 téléspectateurs, soit 7,4% de part d'audience, un résultat qualifié par ce même site de :

« *Plus faible part d'audience de saison pour le programme diffusé un peu plus tôt qu'à l'accoutumée* »<sup>99</sup>.

Cette émission est découpée en six temps :

<sup>97</sup> [France2 - Complément d'enquête PFAS : la grande intox de l'industrie](#)

<sup>98</sup> [France2 - Complément d'enquête](#)

<sup>99</sup> [Ozap - Audiences : Le retour de Tristan Waleckx, après 6 mois d'absence, a-t-il eu un effet sur le score de "Complément d'enquête" sur France 2 ?](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

- Une première partie consacrée à Téfal, son utilisation des PFAS et ses tentatives d’influencer le projet de loi alors en cours de discussion au Parlement.
- Les manœuvres de lobbying des industriels de la chimie au niveau européen.
- Un volet américain sur les connaissances des industriels, notamment du groupe DuPont, de cacher la dangerosité des PFAS depuis plus de 70 ans.
- Une partie sur Arkema, l’un des leaders français de la chimie, avec les problématiques de contamination des alentours de son usine de Pierre-Bénite.
- Une conclusion avec la visite d’une installation de traitement des terres contaminées sur le port d’Anvers en Belgique.
- L’émission se termine par un interview du Directeur général du groupe Seb, Stanislas de Gramont.

Le titre du reportage « *la grande intox de l’industrie* » montre clairement la direction avec un mot clé « *intox* » particulièrement connoté.

SENS LITTERAL	SENS FIGURE
<p><u>Définition</u> : abrégé de « <i>intoxication</i> ».</p> <p><u>Contexte</u> : utilisé dans des discours médicaux ou techniques pour désigner un empoisonnement ou un excès toxique</p>	<p><u>Définition</u> : information trompeuse, manipulation de l’opinion, propagande.</p> <p><u>Domaine d’utilisation</u> : politique, médias, communication, réseaux sociaux.</p> <p><u>Synonymes</u> : désinformation, fake news, propagande, manipulation.</p> <p><u>Connotation négative</u> : mensonge, danger, manipulation.</p>

Pour ce faire, l’enquête qui va s’appuyer sur plusieurs axes pour sa démonstration :

- Asseoir sa crédibilité en démontrant une enquête d’ampleur, basée sur des « *documents confidentiels* » et ayant rencontré de fortes résistances des industriels ;
- Des industriels coupables, car au courant des possibles dangers et n’ayant pas cherché à réduire cette pollution ;

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

- Une logique jusqu'au-boutiste avec une campagne de lobbying pour échapper à toute interdiction des PFAS ;
- Un amalgame des toutes les substances, regroupées parfois dans un fourre-tout terminologique « *composés chimiques* », « *PFAS* », « *polluants éternels* » ;
- La décrédibilisation de la parole des industriels.

Le reportage va dans un premier temps chercher à **assoir sa crédibilité d'enquête** en démontrant la difficulté à mener cette investigation contre les « *tenants du secret* ». En introduction, Tristan Waleckx présente ainsi ce reportage :

« **Après *de longues semaines de négociation* et *un tournage parfois mouvementé* avec les équipes de *Téfal* vous le verrez, le *Directeur général du groupe Seb* a fini par venir dans le *fauteuil rouge* ».**

Le présentateur introduit les noms des deux journalistes ayant réalisé cette enquête, Émilie Rosso et Pierre-Stéphane Fort, et précise :

« **En collaboration avec *46 autres journalistes européens*, on vous révèle *des dizaines de documents confidentiels*, qui montrent comment des industriels, y compris français, sont parvenus à dissimuler pendant très longtemps ce qu'ils savaient sur ces molécules ».**

Le poids de ce chiffre de 46 journalistes laisse ainsi entendre une enquête tentaculaire et ainsi apporter un gage de sérieux à ce reportage. Cette référence renvoie au *Forever Lobbying Project*, qui pourrait être assimilé à un collectif militant et son étude « *Forever Pollution Project* » (Cf. Partie 1).

Émilie Rosso est journaliste à France 3 Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a notamment été nommée pour le prestigieux prix Albert-Londres pour son enquête réalisée sur la pollution aux perfluorés au sud de Lyon.



A plusieurs reprises, **le reportage va affirmer les résistances liées au secteur de la chimie**. Le champ lexical est ainsi largement utilisé : documents confidentiels, réunions secrètes, révélations...

Ainsi, dès les premières secondes, la voix-off plante le décor, à savoir Rumilly et son usine Téfal, présentée comme « *un fleuron industriel* ». Le commentaire ajoute : « **les curieux ne sont pas les bienvenus** » avant de monter à l'écran un groupe de plusieurs syndicalistes de Force Ouvrière (FO) demandant l'objet de ce tournage.

Le journaliste répond à l'un des syndicalistes : « **Cela fait un peu démonstration de force** » en désignant la dizaine de représentants entourant l'équipe de tournage, à quoi l'un des représentants répond : « **On voit des gens qui veulent détruire nos emplois, on veut savoir pourquoi** ».

Le reportage va également faire à de nombreuses reprises **l'amalgames entre les différentes substances** (FPAS / PTFE / PFA) en inscrivant le tout dans une problématique générale.

- La voix-off indique, en présentant l'usine Téfal de Rumilly : « *Pendant des décennies, cette usine a rejeté des substances chimiques dans l'environnement* ».

L'idée ici de « *substances chimiques* » apparaît intéressante, car si le reportage parle bien de certaines molécules, il va à plusieurs reprises chercher à amalgamer tous les composés.

- Dès les premières minutes, le reportage fait également un rappel historique des PFAS : « **Créée par homme dans les années 30, elle sert d'abord à la fabrication de la bombe atomique** » avec une incrustation à l'écran montrant l'explosion d'une bombe.

Cette image crée un parallèle subtil entre le danger des PFAS et celui du nucléaire militaire.



Le reportage va par ailleurs largement utiliser l'idée de **menace invisible**. Dans les premières minutes, la voix-off indique :

« *Les PFAS sont partout dans notre quotidien. Indestructibles, ils s'accumulent dans l'environnement, on les appelle les polluants éternels* » puis indique « *Des PFAS dans nos légumes, dans notre eau potable qui impactent la santé humaine.* » Le visuel à l'image est aussi très parlant avec des légumes et une carafe d'eau avec un filtre vert, comme ayant été contaminés.



Un extrait présente une phrase d'accroche de Robert Bilott, un avocat américain présenté par la suite dans la partie sur les États-Unis : « **Toute notre planète est contaminée** ».

Le reportage montre également Philippe Grandjean, présenté comme un ancien en professeur en médecine environnementale à la faculté d'Harvard. : **Si une molécule peut provoquer le cancer, alors la limite d'exposition acceptable doit être zéro** ».

Le numéro de Complément d'enquête va présenter l'implication directe des industriels : « **Certains industriels auraient cherché à dissimuler la dangerosité de ces substances depuis 70 ans et continuent à tout faire pour empêcher leur interdiction** ».

La partie sur Arkema, leader français du secteur de la chimie, présente le témoignage de Michel, habitant à 500 mètres de l'usine de Pierre-Bénite, décrite comme l'une des villes les plus polluées de France. Cet intervenant qualifié dans le reportage de « **l'homme le plus contaminé du quartier** » déclare :

« **Le silence, c'est l'ennemi de la justice** ».

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

La partie sur les campagnes de lobbying aux niveaux français et européens démontre **la stratégie jusqu'au-boutiste des industriels.**

Une intervenante parle, au niveau des institutions européennes, d'une « *offensive* d'une telle *ampleur* » avec « *beaucoup de moyens financiers* ».

Dans une interview, Nicolas Thierry – député EELV – déclare : « ***chaque mois, chaque année qui passe ça se compte en vies humaines*** » en parlant de la tentative des industriels d'échapper à toute réglementation.

Derrière ces arguments, on voit apparaître une thématique forte qui est celle de l'argent et de la cupidité contre le bien public, à savoir l'environnement et la santé.

La partie sur le projet de loi discutée au Parlement français sur la question des PFAS, le reportage met en parallèle des « ***éléments de langage*** » envoyés par Téfal à des députés :

« *En coulisse, l'entreprise cherche à convaincre les élus* » (...);  
 « *Ces éléments de langages retrouvés dans la bouche du ministre de l'Industrie, Rolland Lescure, lors de l'examen de la loi* » ;  
 (En mentionnant l'argument de certains parlementaires sur les fluoro polymères utilisés par Téfal) « *un terme qu'ils n'avaient jamais prononcé* » avec un montage moqueur présentant des cafouillages lors de prise de position au micro de l'Assemblée par certains défenseurs de l'exclusion des matériels de cuisine de la loi.

Le reportage met aussi en avant la figure du « *chevalier blanc* » à travers le portrait de Robert Bilott, un avocat décrit comme celui qui « ***a révélé le scandale des PFAS*** » aux États-Unis et dont le combat été repris dans le film « *Dark Waters* »<sup>100</sup> sorti en 2020, avec pour synopsis :

« *Robert Bilott est un avocat spécialisé dans la défense des industries chimiques. Interpellé par un paysan, voisin de sa grand-mère, il va découvrir que la campagne*

<sup>100</sup> [Allociné - Dark Waters](#)

*idyllique de son enfance est empoisonnée par une usine du puissant groupe chimique DuPont, premier employeur de la région. Afin de faire éclater la vérité sur la pollution mortelle due aux rejets toxiques de l'usine, il va risquer sa carrière, sa famille, et même sa propre vie... ».*

Cette figure du lanceur d'alerte (ou whistleblower), « *seul contre tous* » rappelle un autre film sorti 20 années auparavant sur l'histoire d'Erin Brockovich<sup>101</sup> ayant révélé la pollution des eaux potables à Hinkley.

L'enquête se place ici dans un schéma de David contre Goliath, un combat voyant s'opposer un géant industriel contre un citoyen sans moyens. Toutefois, les journalistes ne précisent pas que la fortune de Robert Bilott aurait atteint 15 millions de dollars en 2024 grâce aux frais d'avocats obtenus dans le cadre des arrangements obtenus avec les industriels poursuivis.<sup>102</sup>

Enfin, le reportage va, à plusieurs reprises, **décrédibiliser la parole des industriels**. Le champ lexical utilisé ici va pencher autour des notions de « *pollueur-payeur* », de « *responsabilité* », « *stratégie de défense* » et « *d'exercice de transparence* ».

Les interventions du Directeur général du groupe Seb Stanislas de Gramont, et de sa responsable de la communication, Cathy Pianon, donnent ainsi lieu à plusieurs échanges tendus.

Dans le face-à-face entre Stanislas de Gramont et le présentateur Tristan Waleckx. Ce dernier montre un ancien article de *Libération* de 1996 dans lequel un ancien patron de Téfal démentait que le Téflon, alors utilisé, était une substance cancérogène, le présentateur interpelle l'actuel PDG de Seb avec une question orientée :

**« Pourquoi les gens qui ont eu tort de vous croire à l'époque devraient vous faire confiance aujourd'hui ».**

---

<sup>101</sup> [Wikipedia - Erin Brockovich](#)

<sup>102</sup> [Invest Records - Rob Bilott's Net Worth: A Legal Journey to Wealth!](#)

Le présentateur poursuit :

« *Pourquoi le même PFAS serait moins dangereux dans une casserole que dans des farts de ski ?* »

Avec une réponse lapidaire du patron du groupe Seb : « **Parce que ce ne sont pas les mêmes PFAS ! Certains sont des polymères et d'autres sont des monomères** ». Un argument technique, incompréhensible pour le commun des mortels.

On retrouve ici deux angles d'attaque contre les industriels : **l'amalgame des toutes les substances** et la question centrale de **la confiance que l'on peut accorder aux acteurs du secteur chimique**.

De même, la présentation de l'usine puis l'interview de la Directrice de la communication apparaît comme un affrontement. Le journaliste interroge ainsi Cathy Pianon sur des tests sanguins réalisés sur des ouvriers de l'usine de Rumilly. Cette dernière indique que la médecine du travail et CHU de Grenoble auraient fait le nécessaire en cas de problème, et le journaliste lançant : « *vous avez accès au dossier médical de vos ouvriers évidemment* » auquel la responsable de la communication répond : « *Bien sûr que non, non, mais vous plaisantez !* ». Rappelons que le secret médical existe et qu'un employeur n'a pas accès de manière automatique au dossier de santé de ses salariés. Cette interpellation du journaliste manifeste d'une faible connaissance de la réalité du monde de l'entreprise et des règles qui s'y appliquent.

Cet échange synthétise une accusation de dissimulation systématique de la part des industriels.

Par ailleurs la séquence face-à-face entre le patron du groupe Seb et Tristan Waleckx pose question sur la déontologie de l'interview. En effet, alors que le dirigeant du groupe industriel montre un document de l'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire (ESFA)<sup>103</sup>, le

---

<sup>103</sup> [EFSA - PFAS](#)

journaliste réagit en première intention en discréditant le discours en recourant à l'expression « *éléments de langage* » qui renvoie à la construction artificielle de discours par des professionnels de la communication. Dans une pratique déontologique du journaliste, le présentateur aurait pu arrêter le tournage, étudier le document et reprendre la discussion. A noter que le documentaire n'est pas un direct. De surcroît, cette réaction dénote d'un manque de préparation et de connaissance du sujet par Tristan Waleckx qui fait mine de découvrir un texte d'une des principales agences de l'Union européenne en la matière.

Cet échange renvoie à une difficulté en matière argumentative souvent appelée « **Loi de Brandolini** ». Cette dernière, parfois présentée comme « *principe d'asymétrie des baratins* », indique que la quantité d'énergie nécessaire pour « *réfuter des sottises* » est supérieure d'un ordre de grandeur à celle nécessaire pour les produire<sup>104</sup>. En évacuant les informations présentées par le dirigeant du groupe Seb comme simple « *éléments de langage* », et sans chercher à vérifier (ou fact-checker leur véracité), le journaliste condamne l'industriel à devoir utiliser une énergie bien plus grande pour rendre son argumentaire audible en dehors du cadre de cette émission.

Le reportage de Complément d'enquête est révélateur, car il contient tous les biais liés au débat sur les PFAS : amalgames de toutes les substances, présentation d'un combat entre l'argent et les intérêts collectifs, stratégie de peur face à l'invisible et l'éternel, disqualification par principe des opposants à la loi « PFAS ».

---

<sup>104</sup> [Wikipedia - Loi de Brandolini](#)

Un article du *Point* publié le 23/01/2025 et rédigé par Géraldine Woessner (présentée dans la suite de ce rapport) jette également un doute sur deux des lanceurs d'alertes interrogés dans le cadre de ce reportage :

*Les journalistes de Complément d'enquête convoquent donc deux « lanceurs d'alerte ». Virgile Benoît, résident de la commune, dont l'entreprise (Natura Scoop) vend justement des expertises environnementales, est très inquiet de cette « bombe » sur laquelle est assise la ville. À la tête de l'association Agir ensemble pour Rumilly et l'Albanais (AERA), il dit avoir fait réaliser des tests sanguins sur cinq personnes, révélant des taux de PFOA nettement supérieurs à la moyenne nationale. Interrogé par Le Point toutefois, il ne se souvient plus du nom du laboratoire, ni du protocole utilisé.*

*L'autre « lanceur d'alerte », Pascal Bochart, est un ancien salarié de l'usine Tefal, qu'il a quittée en 2009 après vingt ans de maison. Il affirme « n'avoir jamais été informé (par son entreprise) de la dangerosité du PFOA », et attribue sa « maladie du foie » et son diabète à son exposition prolongée à la molécule.*

*Pourtant, « dès 2002, Tefal a été alerté des effets néfastes potentiels du PFOA », accuse la voix off sur la même musique anxiogène, suggérant que le groupe aurait sciemment dissimulé cette information à ses salariés.*

*En réalité, selon les documents que Le Point a consultés, cet ancien délégué CGT de l'usine, qui siégeait au CHSCT de l'entreprise, a bel et bien été alerté de la dangerosité potentielle de la molécule, ce point ayant été abordé à plusieurs reprises avec les élus.... dès le 12 décembre 2001, attestent les comptes rendus du CHSCT.*

*Pascal Bochart quitte son emploi peu après la condamnation de son syndicat, la CGT, pour un détournement de fonds d'un montant total de 212 000 euros. Des détournements dénoncés, à l'époque, par le syndicat FO de l'usine.*

Ces éléments de contexte ne sont toutefois pas présentés dans le reportage de Complément d'enquête. Par ailleurs, aucun autre article consacré à la diffusion de ce numéro ne mentionne ces informations. De même, le groupe Seb / Tefal ne semble pas avoir demandé un droit de réponse à la publication de ces éléments.

Pourtant, les témoignages de Virgile Benoît et Pascal Bochart ont été largement repris dans la presse française (*France Info, France Bleue, Le Dauphiné Libéré, Le Pèlerin*) ainsi que dans des articles de sources écologistes dont *Reporterre*.

## Une stratégie d'amplification médiatique

Les organisations écologistes et leurs soutiens ont su mettre en place une stratégie efficace d'amplification de leurs messages avec plusieurs canaux complémentaires.

La stratégie a ainsi consisté à reprendre les mêmes informations, les mêmes intervenants, mais sous des médias différents avec une couverture de plus en plus large.

Ainsi, le reportage de Camille Etienne et Solal Moisan publié sur leur chaîne YouTube le 23 mars 2024 a été l'un des premiers vecteurs de communication de la sphère anti-PFAS. La vidéo fait notamment intervenir plusieurs personnes, dont Stéphane Horel, Émilie Rosso ou encore Nicolas Thierry.

La seconde partie de cette stratégie de communication a été le reportage de Complément d'enquête du 16 janvier 2025 dont l'une des journalistes était Émilie Rosso, et interrogeant Camille Etienne, Stéphane Horel et Nicolas Thierry ou encore l'avocat américain Robert Bilott.

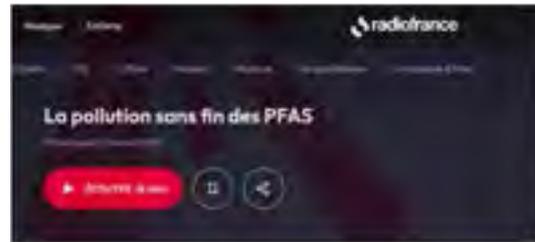
Autre élément marquant, Stéphane Horel est, comme nous l'avons vu, journaliste au *Monde* et l'une des fondatrices du projet collaboratif *Forever Pollution Projet* donc les informations sont justement mises en avant dans le numéro de Complément d'enquête comme base argumentative incontestable.

Élément intéressant, la vidéo de Complément d'enquête reprend la même construction argumentative (industriels faisant du lobbying, volonté de cacher la dangerosité des PFAS, confusion entre les différentes substances, champ sémantique largement négatif). Les deux vidéos vont même jusqu'à reprendre les mêmes images d'une ancienne pub Téfal.

Là où le reportage YouTube de Camille Etienne a réalisé 412 525 vues (au 13/06/2025), le numéro de France 2 a pour sa part attiré 832.000 téléspectateurs.

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

La troisième partie de cette stratégie de diffusion provient de la couverture médiatique des travaux du *Forever Pollution Project*<sup>105</sup> qui va bénéficier d'un large écho dans la presse française, crédibilisant les sources à l'origine des reportages de *France 2* et *Avant l'orage*.



## Révélation sur la contamination massive de l'Europe par les PFAS, ces polluants éternels



<sup>105</sup> [Le Monde - Révélation sur la contamination massive de l'Europe par les PFAS, ces polluants éternels](#)  
[France24 - Le coût de la pollution aux PFAS en Europe : l'enquête du consortium "Forever Pollution Project"](#)  
[Télérama - Avec "Toxic bodies", Camille Étienne alerte sur les polluants éternels et le lobby des poêles à frêne se rebiffe](#)  
[Boursorama - Le coût de la pollution aux PFAS en Europe: l'enquête du consortium "Forever Pollution Project"](#)  
[Radio France - La pollution sans fin des PFAS](#)

Ces articles de la presse généraliste ont également été amplifiés par un écosystème de médias  
« pro-écologie »

MEDIA	FOCUS ECOLOGIQUE	COUVERTURE PFAS
<b>Reporterre</b>	Écologie, enquêtes	Eau potable contaminée (études ONG) – Santé publique (risques sanitaires) – Industrie chimique (sites polluants identifiés) – Suivi législatif (loi anti-PFAS) – Actions en justice & luttes locales (Lyon).
<b>Actu-Environnement</b>	Environnement, technique	Suivi de la loi de février 2025, enquête sur les contaminations de l'eau
<b>Vakita</b>	Justice sociale	Créé par Hugo Clément, enquête sur les PFAS et TotalEnergie, les polluants éternels dans les pailles
<b>Pioche!</b>	Nouveaux récits écologiques	Reprise des informations du Forever Pollution Project
<b>Vert</b>	Média écolo coopératif, ton pédagogique (newsletter quotidienne).	Enquêtes exclusives (cosmétiques aux PFAS) – Vie quotidienne (eau du robinet, filtrage, alternatives) – Pollutions locales (Salindres, Lyon, Paris...) – Décryptage politique (loi, vote RN) – Chroniques radio (sensibilisation grand public).
<b>Basta</b>	Journal d'enquête critique, justice sociale et écologique. Indépendant, associatif.	Investigations industrie (Solvay, Arkema/Daikin) – Faillies réglementaires (laxisme de l'État) – Soutien aux lanceurs d'alerte (tribunes des militants) – Événements publics (tables rondes) – Partenariats médias/ONG (enquêtes collectives).
<b>La Relève et La Peste</b>	Média engagé/militant, écologie & social. Sans pub, soutien communautaire.	Scandales sanitaires (eau potable interdite, sang contaminé) – Dénonciation politique (blocages, lobbying) – Suivi de la loi (victoires écologistes) – Pollution industrielle (Arkema, aéroports...) – Appels citoyens (pétitions, collectifs).

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS



**Vakita** @VakitaMedia

449 (re)tweets

Une enquête révèle que Tefal a déversé 30 000 m<sup>3</sup> de boues contaminées aux PFAS à Rumilly, Haute-Savoie, entre 1968 et 1988, avec l'accord de la mairie. Le lac actuel, où la baignade est autorisée, affiche des taux de PFOA alarmants, dépassant les normes sanitaires. [Lire à l'adresse suivante: https://www.vakita.com/fr/actualites/2023/09/14/le-scandale-des-pfas-tefal-a-rumilly](#)

14 sept. 2023, 15:38:07 · 478 Retweets · 23 Réponses · 39 Quotes · 508 Likes · 23 928 Views



**Reporterre** | Le média de l'écologie @Reporterre

190 (re)tweets

ENQUÊTE - Le scandale des PFAS L'usine Tefal à Rumilly, en Haute-Savoie, a déversé jusqu'en 1989 des quantités de déchets chargés en PFAS. Grâce à des documents inédits, Reporterre révèle l'étendue de cette contamination. Lire l'article [L'usine Tefal a déversé des déchets chargés en PFAS pendant des décennies](#)

14 sept. 2023, 12:39:07 · 197 Retweets · 12 Réponses · 10 Quotes · 176 Likes · 7 202 Views



**Bastal** @bastalreporter

4 (re)tweets

Ce 14 septembre, notre journaliste [@marion.j.royer](#) animera une table ronde sur les PFAS lors du festival Qui sème danse, près de Lyon. Citoyens, assos et élus témoignent de leurs actions face à ces polluants éternels qui contaminent eau, sols et air. [bastal.média.age@ce.sud.fr](#) @marionroyer

12 sept. 2023, 14:06:07 · 3 Retweets · 1 Réponse · 0 Quote · 4 Likes · 1 533 Views



Une illustration du processus du **passage d'une action de guerre informationnelle du camp « anti-PFAS » sur les réseaux sociaux à celui d'une amplification médiatique** plus classique est l'article de Elsa de la Roche Saint-André publié dans le journal *Libération* le 20 février 2025.

Celui-ci est titré « *Loi sur les Pfas : que sait-on de la rencontre entre un député RN et des lobbyistes de Tefal ?* ». Il se propose de vérifier, de « *factchecker* » puisqu'il est publié dans la rubrique « *Checknews* », les propos tenus par Camille Etienne sur son compte Instagram, le 18 février.

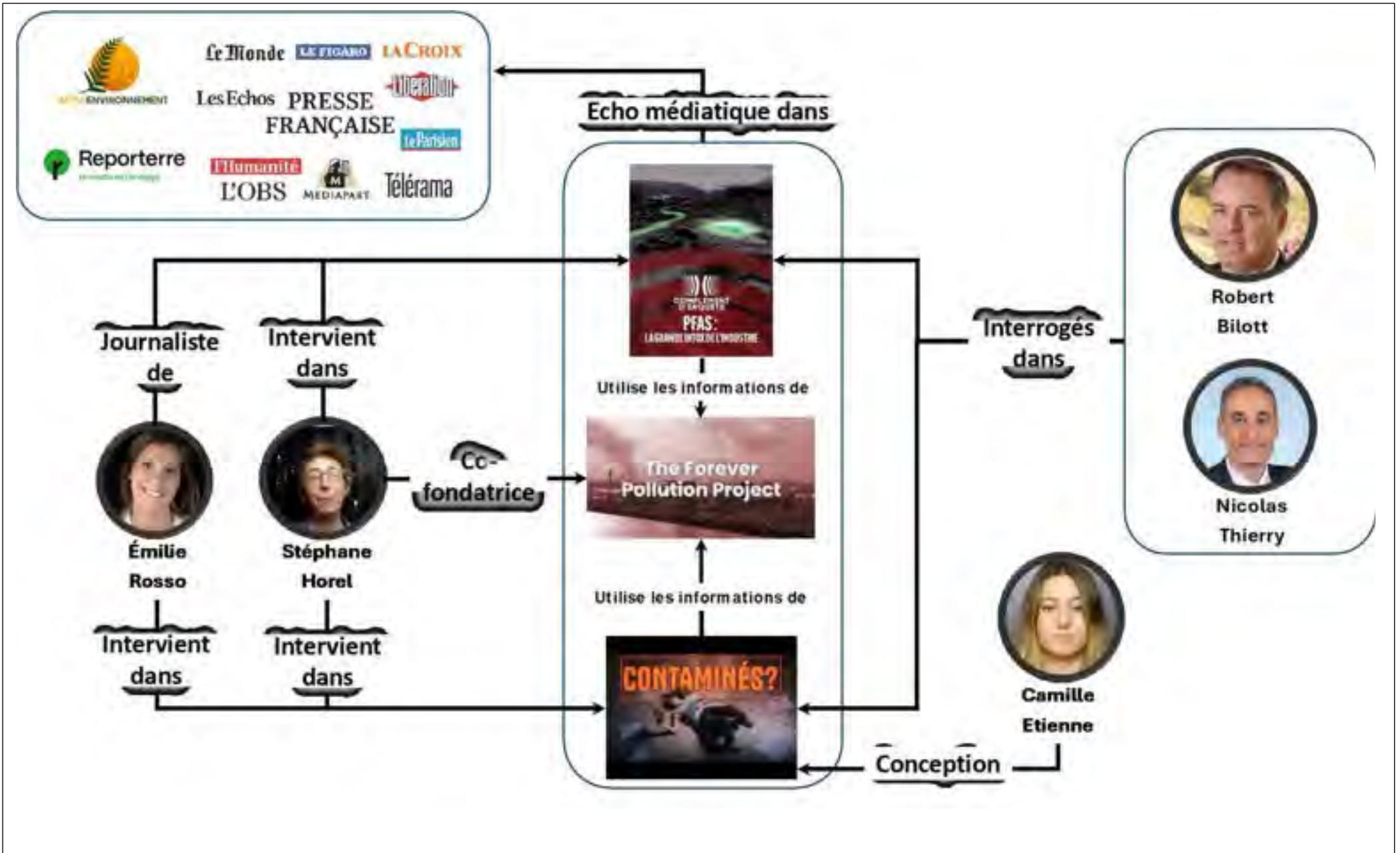
Celle-ci a publié une courte vidéo tournée le 14 février, dans les locaux d'un restaurant situé à proximité de l'Assemblée nationale dénonçant « *un flagrant délit de lobbying* ». Elle y montre deux salariés de la sociétés Seb dont la directrice générale de la communication et des affaires publiques, propriétaire de Tefal, en discussion avec un député membre du Rassemblement national. Le contenu de la discussion entre ces trois personnes n'est pas audible.

Cette discussion est présentée comme un « *flagrant délit* » c'est-à-dire une atteinte au droit « *qui se commet actuellement, ou qui vient de se commettre* »<sup>1</sup> selon l'article 53 du Code de procédure pénale. Or d'une part, les actions de lobbying si elles sont déclarées à la HATVP sont légales. D'autre part, le seul fait que Mme Etienne ait pu la filmer prouve qu'il ne s'agissait pas d'une opération clandestine. Nous pouvons considérer que nous assistons à une confrontation entre deux lobbyistes dont l'une dénonce les pratiques de l'autre alors qu'elles sont analogues : la rencontre et la discussion avec des parlementaires dans un but de modifier une norme juridique. La première ayant un savoir-faire offensif sur le champ informationnel que l'autre ne semble pas posséder. Le retentissement de la vidéo publiée sur Instagram est de 60177 « *j'aime* ».

Le journal *Libération* revendique quant à lui « *plus d'un million de lecteurs quotidiens pour son édition imprimée et plus d'un million de lecteurs sur son site Internet, soit un total de 2 millions de lecteurs chaque jour* ». Cet article de traitement et de « *vérification* » **permet ainsi de multiplier par entre 16 et 32 l'écho potentiel du message initial**.

La journaliste va au-delà de la création de cette amplification puisqu'elle présente la controverse sur la différenciation entre les PFAS entre eux et sur leurs effets comme d'un part la reprise des arguments « **utilisé par Tefal** ». Ce qui crée une identification entre Tefal et les parlementaires ayant déposé des amendements à la loi PFAS. Mais par ailleurs, **elle reprend à son compte les positions du « consortium journalistique coordonné par le Monde »** qui, déclare-t-elle aurait « *largement démenti* » cette différenciation. Cet article n'est ainsi plus une simple vérification des propos d'un camp contre un autre mais une prise de position à effet d'amplification.





## **PARTIE 3 : INDUSTRIELS ET DIGUE PRO-SCIENCES : UN CAMP DÉSORGANISÉ**

### **PRÉSENTATION DES ACTEURS**

#### **Les industriels ou la communication inaudible**

Les premières parties touchées par le mouvement anti-PFAS sont les industriels eux-mêmes au premier rang desquels Téfal pour les équipements de cuisine, Arkéma pour la chimie et Véolia pour le traitement de l'eau.

Les stratégies de communication de ces groupes se sont révélées complètement inaudibles pour différents facteurs, notamment en raison d'une approche « corporate » de la réponse apportée aux accusations portées par les ONG.

Le magazine *Complément d'enquête* donne ainsi la parole à deux responsables du groupe Seb, à savoir Stanislas de Gramont, Directeur général et de sa responsable de la communication, Cathy Pianon. Toutefois, les explications avancées par ces deux intervenants sont à chaque fois remis en cause par les journalistes et restent sur un débat purement technique.

Téfal communique également via son site internet sur la composition de ses poêles en précisant :

*« Découvrez également notre engagement envers des produits sûrs pour votre cuisine : Nos revêtements antiadhésifs Tefal ne contiennent pas de PFOA, pas de plomb et pas de cadmium. Ils sont conçus à base de PTFE, reconnu comme sûr et sans danger pour la santé humaine par des organismes externes comme l'Organisation Mondiale de la Santé ».*



« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Toutefois, ce discours est noyé dans la masse et ne porte pas en dehors de cette communication institutionnelle.

Véolia a eu une approche similaire de communication « *corporate* » basée sur son propre site internet



Par ailleurs, Véolia est actif sur X via son compte @Veolia\_FR, mais ses messages ne génèrent qu'un faible engagement.



Véolia a également réagi par le compte LinkedIn de sa CEO, Estelle Brachlianoff avec plus d'effet :

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS



Néanmoins, cette communication s’opère sur un réseau « professionnel » et donc n’est pas destinée à une communication « de masse » auprès du grand public.

Enfin Arkéma a également réagi à travers son site internet en pointant spécifiquement la situation de son site de Pierre-Bénite, particulièrement mis en cause dans le reportage de France 2.



Pour ces trois exemples, la communication apparait comme étant en totale décorrélation avec l'écho médiatique dont ont bénéficié les tenants du camp anti-PFAS. Les acteurs industriels, ce faisant, ont démontré leur difficulté à comprendre les stratégies utilisées par leurs opposants et donc à se positionner dans les champs de confrontation informationnelle pertinents.

## Des soutiens politiques isolés

Les députés ayant voté contre la loi de février 2025 se sont exprimés sur X. Toutefois, leurs messages ont largement été noyés dans la masse des citations du camp NFP à l'origine de ce projet.

En particulier, David Lisnard pointe le vote d'une loi d'interdiction en l'absence d'alternatives à certaines molécules. D'autres parlementaires pointent également un texte ne prenant pas en compte les questions scientifiques, en particulier Philippe Juvin. La comparaison avec l'écho de Manuel Bompard est à l'avantage de ce dernier. Celui-ci est relayé par 1316 retweets soit entre 5,8 et 9,2 fois plus.

The image shows a screenshot of three tweets from X (Twitter) discussing the proposed law on PFAS. The tweets are arranged vertically. The first tweet is from David Lisnard (@davidlisnard) with 227 (re)tweets. The second is from Pr Philippe Juvin MD PhD (@philippejuvin) with 143 (re)tweets. The third is from Eddy Casterman (@EddyCasterman) with 82 (re)tweets. Each tweet includes a profile picture, name, handle, and text. The text of the tweets discusses the health and environmental impact of PFAS, the need for alternatives, and the scientific basis of the proposed law. The tweets also show engagement metrics like replies, retweets, and views.

**David Lisnard** @davidlisnard 227 (re)tweets  
Les PFAS posent un vrai enjeu sanitaire et environnemental, et leur régulation est nécessaire. Mais l'Assemblée nationale interdit l'usage de plusieurs usages dès 2026, sans ni alternatives éprouvées ni étude d'impact sérieuse. Ces substances sont essentielles dans...

**actu.fr** @actufr  
Les PFAS bientôt interdits en France ? Ce que la proposition de loi votée ce jeudi pourrait changer pour vous: [actu.fr/plans/le-pnra...](#)  
20 Avr 2025 07:51

**Pr Philippe Juvin MD PhD** @philippejuvin 143 (re)tweets  
Faut-il interdire en bloc tous les PFAS ? Le problème est que la loi ne différencie pas les PFAS dangereux (PFOS) des PFAS inoffensifs (PTFE). L'écologie devrait être une science, pas une croyance. Quant au contrôle des importations (1,4 milliards de colis), il est impossible [www.comptonscoling...](#)

**Eddy Casterman** @EddyCasterman 82 (re)tweets  
Un problème ? Une taxe ! Un rejet de PFAS ? Une nouvelle redevance ! La proposition de loi sur les PFAS, portée par le lobby de l'écologie punitive et de la décroissance industrielle, ne protégera pas la santé de nos compatriotes, bien au contraire, elle va encore accabler [www.comptonscoling...](#)

## **François de Rugy : de ministre à influenceur pro-économie**

L'une des voix les plus importantes du camp pro-économie et en conséquence pro-industrie est François de Rugy. Homme politique français né le 6 décembre 1973 à Nantes, il a été membre du parti Les Verts puis cofondateur du parti écologiste Génération écologie et du groupe Écologiste à l'Assemblée nationale. Il a été député de Loire-Atlantique à plusieurs reprises, président de l'Assemblée nationale de 2017 à 2018, puis ministre de la Transition écologique et solidaire sous Emmanuel Macron de 2018 à 2019. Il a quitté le gouvernement après une controverse liée à l'utilisation de fonds publics pour des dîners privés.



Depuis son retrait de la vie politique, François de Rugy a rejoint Alantra, en tant que Co-Chairman du Energy Transition Group. Cette société propose des services de conseil en fusions-acquisitions ainsi qu'en financement à des PME / ETI publiques et privées ainsi qu'aux investisseurs institutionnels. Originaire d'Espagne, Alantra Partners SA est cotée à la bourse de Madrid et dispose d'activités en Europe, aux États-Unis, Argentine, Chili, Colombie, Chine et Émirats Arabes Unis.

Outre ces activités, François de Rugy a lancé en janvier 2025 une chaîne YouTube *Et si l'économie sauvait l'écologie?*<sup>106</sup> avec le journaliste Laurent Lesage, regroupant aujourd'hui 8,400 abonnés).



<sup>106</sup> [YouTube - Et si l'économie sauvait l'écologie?](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Depuis sa création, la chaine a publié quatre vidéos dont deux reportages sur les PFAS : *Episode 2 : Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?*<sup>107</sup> (publiée le 24 mars 2025 - 88,000 vues – durée 01h06m14s) et *Episode 3 : PFAS, ces polluants ne sont-ils plus éternels ?*<sup>108</sup> (7 mai 2025 – 163,000 vues – durée : 39m39s). Les autres reportages portent sur *L'intelligence artificielle peut-elle sauver la planète ?* (épisode 1) et *L'acétamipride est-il vraiment un tueur d'abeilles ?* (épisode 4).

La moitié de l'activité de la chaine est donc concentrée autour de la question des PFAS avec comme angle le décryptage de la campagne de lobbying orchestrée par les organisations écologistes en vue du vote de la loi de février 2025 et la remise en cause de la notion même de « polluants éternels » (voir ci-dessous le décryptage de ces deux vidéos).

Par ailleurs, François de Rugy est actif sur X, avec une approche similaire de défense des intérêts des groupes industriels.

The image shows three screenshots of tweets from François de Rugy (@FdeRugy) on X. Each tweet includes a profile picture, the name and handle, the text of the tweet, the number of retweets, and a small thumbnail image.

- Top tweet:** Posted on 20 février 2025 at 11:42. Text: "Le 20 février, l'Assemblée nationale vote une loi interdisant les PFAS. Mais qu'est-ce qui se cache derrière cette campagne médiatique et politique alarmiste menée par @CamilleEstienne et @CELV ? Lanceurs d'alerteries ou marchands de peur ? Que disent les scientifiques ? Tous les PFAS (plus.com/w1ruwR0H)". 289 (re)tweets. Thumbnail: A building facade.
- Middle tweet:** Posted on 27 mars 2025 at 23:09. Text: "Merci @traudonnet de nous redonner pour une fois un peu d'optimisme sur l'écologie en parlant de cette découverte de Veronique Gouverneur sur les PFAS. Face aux marchands de peur, tenants de la décroissance, vive l'écologie de @traudonnet par la science et la technologie (plus.com/w1ruwR0H)". 11 (re)tweets. Thumbnail: A person speaking.
- Bottom tweet:** Posted on 7 mai 2025 at 04:00. Text: "Nouvelle découverte sur les PFAS : ils ne sont plus les polluants éternels que l'on croyait. Grâce à Véronique Gouverneur et son laboratoire d'Oxford, un processus de traitement et de recyclage du fluor a été mis au point. Une fois de plus, la science et la technologie (plus.com/w1ruwR0H)". 12 (re)tweets. Thumbnail: A person speaking.

<sup>107</sup> [YouTube - Episode 2 : Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?](#)

<sup>108</sup> [YouTube - Episode 3 : PFAS, ces polluants ne sont-ils plus éternels ?](#)

Étude de la vidéo *Episode 2 : Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?*

Date de publication	24 mars 2025
Durée	1h06m14s
Nombre de vues (au 13/06/2025)	88 492
Nombre de commentaires (au 13/06/2025)	133

CHAMP SEMANTIQUE	CHAMP LEXICAL
Environnement et santé	Pollution / Polluants éternels / PFAS / Substances dangereuses / Cancérogène / Toxicité / Bioaccumulation / Persistance / Impact environnemental / Santé publique / Exposition
Science et expertise	Masse molaire / Polymères / Chimie organique / Évaluation toxicologique / Étude d'impact / Consensus scientifique / Recherche
Politique et législation	Loi anti-PFAS / Proposition de loi / Assemblée nationale / Réglementation / Interdiction / Principe de précaution / Députés / Commission européenne / Lobbying / Écologie politique / Niche parlementaire
Économie et emploi	Industrie / Emploi / Tefal / Textile / Made in France / Délocalisation / Impact économique / Obsolescence / Production industrielle / Filière / Pouvoir d'achat
Acteurs impliqués	Nicolas Thierry / Camille Étienne / Générations futures / Syndicat (CGT, FO) / ONG / Journalistes d'investigation / SEB (groupe industriel) / Géraldine Woessner / Bruno Améduri

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

La vidéo s'appuie également sur les analyses de Géraldine Woessner que nous présenterons par la suite et un expert, Bruno Améduri, Docteur en chimie macromoléculaire et Directeur de recherche au CNRS et à l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier. Il apporte ainsi une caution scientifique au propos de l'émission.

Le reportage montre le montage d'une coalition allant de la CGT, Générations Futures, La Ligue contre le Cancer ainsi que des journalistes d'investigation permettant d'avoir un écho médiatique et donc un poids politique pour Nicolas Thierry, promoteur EELV de cette loi de février 2025. Le rapport de force est donc mis en avant comme étant la clé du passage de cette réglementation avec comme origine l'action de l'ONG Générations futures dès 2019 avec une première campagne contre les PFAS.

Laurent Lesage, journaliste, met lui-même en cause le reportage de Complément d'enquête présenté comme présentant un point de vue « *très à charge contre les PIFAS qu'utilise Téfal (...) il y a peu de nuance et peu d'envie de la part de l'émission d'entendre les arguments de l'industriel concerné* ». Laurent Lesage pointe aussi le quotidien *Le Monde* en indiquant « *assez souvent j'ai l'impression que c'est une vérité établie que les PFAS sont tous dangereux et que c'est une nécessité absolue de pouvoir tous les éradiquer* ».

Géraldine Woessner fait quant à elle référence à une forme de « blanchiment d'information » dans le reportage de Complément d'enquête :

*« En fait, les informations sont essentiellement apportées par les ONG et on construit un portage pour les conforter. Donc, on va sortir un lanceur d'alerte qui a quitté l'entreprise depuis 20 ans, qui était l'un des responsables de ce détournement de fond, mais on va pas le dire aux téléspectateurs d'où il s'exprime. On va citer des relevés faits dans la population. Moi, j'ai essayé de vérifier donc j'ai quand j'ai appelé la personne qui produisait ses relevés dans le documentaire, elle a pas su me dire quelles étaient les valeurs, quel était le laboratoire qu'il avait fait, quelles étaient les dates. Enfin, c'est très flou. Donc on sait pas la valeur scientifique de ces relevés. On va vous présenter des documents comme étant confidentiels et mystérieux, mais on va les demander à un organisme qui est pas du tout concerné par les PFAS. On va jamais contacter par*

*exemple les agences sanitaires. C'est fait pour faire peur et en fait c'est jeter le doute. Par exemple, on va demander à l'OFCE s'il a bien fait des études sur les PFAS. Évidemment l'OFCE n'en a pas fait, cela dépasse son travail. Donc c'est un office économique. Par contre, on va pas demander les études qu'elles ont faites à l'autorité européenne euh sanitaire ni à l'autorité européenne des produits chimiques qui elle aurait pu produire toutes les informations nécessaires pour faire un reportage d'information. Donc cette information on ne l'a pas et on a la suspicion d'un complot et de dissimulation ».*

La vidéo pose également la question de la pénétration du discours « militant, émotionnel [qui] souvent écrase complètement et évince par ailleurs des micros, des plateaux et aussi des articles, le discours des scientifiques ? ».

Ce à quoi Géraldine Woessner répond : « parce qu'il y a une grande porosité dans les médias français à ces discours très alarmistes. On a envie de ce scandale, presque inconsciemment », puis de développer :

*« C'est vrai qu'il y a aussi quand même une grande incompréhension. Il faut rappeler que c'est un sujet vraiment complexe et face à la complexité, le journaliste comme tout un chacun, il cherche des explication simples, binaires, facile ».*

Le journaliste Laurent Lesage pour sa part précise :

*« Moi, je crois que les médias veulent aussi des gens qui savent vulgariser, raconter facilement les choses pour que les téléspectateurs ou les auditeurs ne décrochent pas et que c'est plus facile de faire de l'audience avec Camille Étienne qui s'exprime qu'avec un scientifique qui va peut-être avoir dans son vocabulaire des éléments de langage justement qui sont difficiles à appréhender pour un chacun ».*

La vidéo donne ensuite la parole à Bruno Améduri, un scientifique faisant lui la différence entre les PFAS en fonction de leurs tailles et de leurs dangers.

## « Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Le débat met également en avant la question de la balance bénéfice-risque entre l'interdiction des PFAS et la nécessité de devoir remplacer certains matériaux moins résistants avec donc un impact écologique indirect avec la phrase de conclusion : « *les PFAS sont des outils pour lutter contre l'obsolescence* » du journaliste Laurent Lesage.

La question est aussi soulevée des PFAS dans les médicaments, notamment anti-cancéreux, qui sont nécessaires et donc la production pourrait ainsi être délocalisée à l'étranger, en particulier en Chine.

La vidéo s'intéresse ensuite aux spécificités liées au secteur du textile pour lesquelles les PFAS ont été interdits, avec des impacts sur la filière française en raison de la différence de temporalité européenne et donc des entreprises belges notamment n'étant pas soumises aux mêmes règles.

La vidéo va également couvrir d'autres points, notamment l'absence de prise en compte de la dimension économique et la fabrique d'une « **émotion sociétale** ».

Géraldine Woessner parle notamment d'une « loi symbole » pour qualifier la loi de février 2025 en indiquant que Téfal représente 0,5 % des PFAS utilisés en Europe mais que « *tout le monde à une poêle chez soi* ». Cet argument apparaît intéressant dans la mesure où le discours anti-PFAS fait de la poêle Téfal un objet symbolique qui sert de point de focalisation de la lutte et de cible possédée par tous.

La vidéo essaye également de démontrer que le PTFE, aujourd'hui utilisé comme revêtement dans les poêles, n'est pas dangereux et que l'exclusion des ustensiles de cuisine a été présentée par les anti-PFAS comme résultant d'un « **lobbying pernicieux** », inversant la position de l'attaquant et de l'attaqué.

Géraldine Woessner présente également un autre argument sur le lien entre les considérations écologistes et politiques :

« Mais c'est le génie de ces activistes de l'écologie politique qui sont plus préoccupés d'abattre le capitalisme que de réellement de l'environnement ou de la santé des gens ».

Le débat revient sur l'idée portée par le camp anti-PFAS de possible « **hécatombe sanitaire** » sans avoir démontré le véritable impact des PFAS sur la santé, en particulier l'absence de causalité avérée avec les cancers.

La vidéo pointe également certaines contradictions du camp anti-PFAS, notamment des experts auprès de la coalition anti-PFAS, dont une toxicologue qui est membre de Générations futures sans avoir déclaré de situation de conflit d'intérêts.

Une seconde vidéo sur le thème de PFAS a été publiée sur la chaîne YouTube *Et si l'économie sauvait l'écologie ?* le 7 mai 2025.

Date de publication	7 mai 2025
Durée	39m39s
Nombre de vues (au 13/06/2025)	163,244
Nombre de commentaires (au 13/06/2025)	51

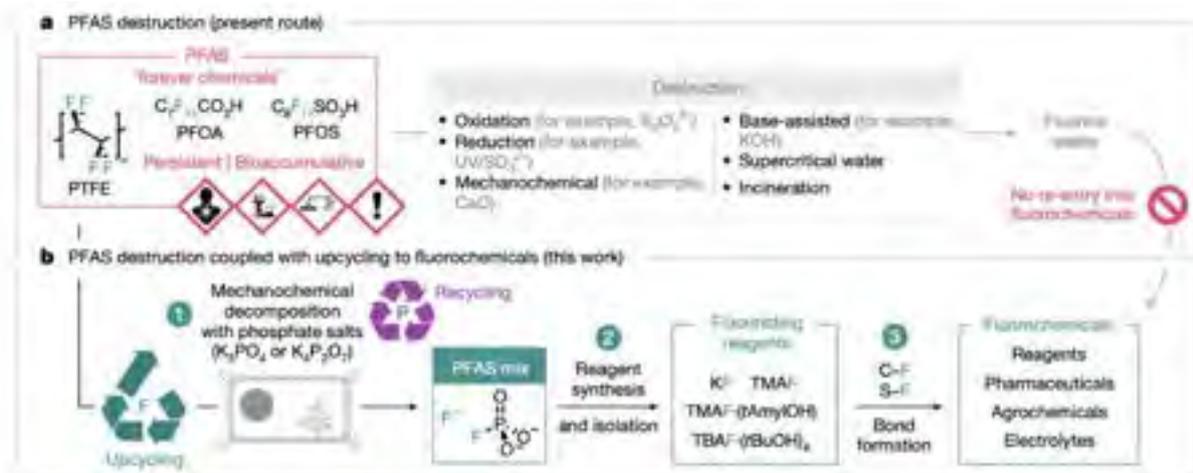
Après un rappel sur la précédente vidéo, cette émission indique se concentrer sur les possibles découvertes scientifiques concernant la destruction des PFAS. Le reportage interroge notamment Véronique Gouverneur, Directrice du laboratoire de chimie de l'Université d'Oxford, sur les avancées scientifiques autour du recyclage des PFAS.

Véronique Gouverneur est spécialisée dans la chimie du fluor et son application en biologie. Elle est membre de l'académie européenne des sciences. Elle a publié plusieurs articles dans des revues scientifiques sur la question du recyclage des PFAS, notamment : « *Phosphate-enabled mechanochemical PFAS destruction for fluori de reuse* » avec plusieurs collègues de l'université d'Oxford. Elle publie également sur son propre site ses recherches<sup>1</sup>. Ses recherches ont été récompensées par de nombreux prix professionnels et universitaires, notamment le prix de l'*American Chemical Society* en 2015.



Le reportage indique que Véronique Gouverneur a créé une société, FluoRok<sup>109</sup> spin-off du laboratoire d'Oxford, afin d'industrialiser cette solution scientifique.

Ces recherches, mises en avant dans ce reportage, remettent donc en cause le principe même du « *polluant éternel* ».



Source : Long Yang, Zijun Chen, Christopher A. Gault, Thomas Schlatzer, Robert S. Paton & Véronique Gouverneur - Phosphate-enabled mechanochemical PFAS destruction for fluoride reuse – mis en ligne le 26 mars 2025.

<sup>109</sup> [www.fluorok.com/](http://www.fluorok.com/)

### Géraldine Woessner journaliste pro-industrie

Géraldine Woessner, née à Mulhouse en 1978, est diplômée d'histoire et de l'ESJ Paris. Elle est rédactrice en chef au Point et spécialiste des sujets d'agriculture et d'environnement.



Elle a pris position à de nombreuses reprises dans le dossier PFAS à travers plusieurs médias, notamment ses articles pour *Le Point*, mais également en tant qu'intervenante dans plusieurs émissions et en particulier lors de l'épisode *Une manipulation derrière la loi anti-PFAS ?* de la chaîne YouTube *Et si l'économie sauvait l'écologie ?* (Cf. supra)

Elle y défend une conception plus rigoureuse du dossier, avec un appel à faire entendre la voix des scientifiques, l'arrêt de l'amalgame des différentes substances regroupées sous le terme PFAS et à la prise en compte des intérêts économiques derrière ce sujet.

Elle est également intervenue à plusieurs reprises sur X avec un engagement assez significatif :



« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

En particulier, Géraldine Woessner a consacré plusieurs articles à la question des PFAS dans *Le Point*, notamment *Polluants éternels : vers la catastrophe, mais laquelle ?*<sup>110</sup> ou *Pluie de critiques contre France 2 après un reportage à charge sur les poêles Tefal*<sup>111</sup>.

Plus globalement, Géraldine Woessner s'est engagée dans une démarche d'étude de l'écologie politique. Elle est co-auteur de *Les illusionnistes : climat, agriculture, nucléaire, OGM : enquête inédite sur les dérives de l'écologie politique* (Éditions Robert Laffont) et dont le synopsis présente :

*« Cyril Dion, Sandrine Rousseau, Gaël Giraud, Greta Thunberg... Autant de noms que l'on connaît, autant de personnalités auxquelles on ne peut échapper. À la télévision, sur les écrans de cinéma, à la radio, dans la presse ou sur les réseaux : partout elles prêchent la bonne parole. Si elles peuvent parfois agacer, jamais elles n'inquiètent, et pour cause : comment pourrait-on se méfier de ces apôtres de la protection de l'environnement ?*

*Pour Géraldine Woessner et Erwann Seznec, c'est précisément ce qui caractérise leur idéologie : sous des dehors sympathiques, l'écologie politique s'impose et bouleverse durablement la société. Que l'on prenne seulement l'exemple du nucléaire, dont l'Europe s'est débarrassée au détriment de son indépendance énergétique et de ses émissions de CO2. Ou même celui de l'agriculture conventionnelle, combattue alors qu'elle semble être seule capable de nourrir 8 milliards d'humains.*

*Cette enquête précise et documentée s'attache à dévoiler la face sombre de l'écologie politique, un puissant lobby qui s'est immiscé dans tous les milieux, des administrations nationales aux organisations internationales, au point que l'on considère aujourd'hui sérieusement la musique comme une alternative aux pesticides et la dictature comme un régime désirable pour sauver la planète ».*

---

<sup>110</sup> [Le Point - Polluants éternels : vers la catastrophe, mais laquelle ?](#)

<sup>111</sup> [Le Point - Pluie de critiques contre France 2 après un reportage à charge sur les poêles Tefal](#)

## Mac Lesggy le vulgarisateur X

Olivier Lesgourgues dit Mac Lesggy, est né le 1er août 1962 à Bayonne. Ingénieur agronome de formation, animateur et producteur de télévision, il s'est fait connaître comme vulgarisateur scientifique en animant depuis février 1991 l'émission E=M6.



Outre ses activités télévisuelles, il est également très présent sur X. Il est notamment présenté par ses détracteurs comme « **chantre du technosolutionnisme** »<sup>112</sup> face au réchauffement climatique.

Il est notamment opposé à Camille Etienne, cette dernière le qualifiant dans un article de *Libération* du 8 décembre 2023 :

« C'est une espèce de climatosceptique maquillé, lâche la militante Camille Etienne, lassée de ses attaques. Il est aux aguets de chaque mini-phrase et il est très organisé. Quand il décide de s'attaquer à toi, il t'envoie des raids. Lesggy je le regardais à la télé quand j'étais enfant ; il a son aura de légitimité et il en profite. »

Mac Lesggy s'est ainsi prononcé sur le sujet des PFAS avec des messages ayant connu un fort engagement.



<sup>112</sup> [Libération - Mac Lesggy, le savant flou de l'environnement](#)

## **Antoine Copra : l'Électron Libre au Point**

Antoine Copra est le Directeur de la rédaction des Électrons libres, un média en ligne autour des sujets de « *progrès humains* », notamment le nucléaire et l'énergie, l'économie, l'agriculture, l'environnement, la génétique, l'Histoire, la santé ou encore la technologie<sup>113</sup>.



Il est également un contributeur régulier du magazine *Le Point*<sup>114</sup>.

Antoine Copra a pris position dans plusieurs messages sur X sur la thématique des PFAS, dans une ligne proche de Géraldine Woessner, avec quelques tweets ayant bénéficié d'une plus large diffusion.

---

<sup>113</sup> <https://lel.media/>

<sup>114</sup> <https://www.lepoint.fr/contributeurs/antoine-copra>

**Cobra effect** @Cobra\_FX, 596 (réponses)

Gobelets en carton utilise 300 fois d'eau pour sa fabrication est 4 fois écolo pour les milieux aquatiques émet 27% de gaz à effet de serre en contient même des PFAS n'est pas recyclable, contrairement aux gobelets en plastique, interdits en depuis 2020. [En savoir plus](#)

**Hugo Clément** @hugoclement, 534 (réponses)

L'Assemblée nationale est très fière de son gobelet « Earth cup », écolo, garanti sans plastique et en mini-matériau carton. Du coup, on l'a fait analyser par le laboratoire de chimie des polymères organiques de l'Université de Bordeaux. Et là, surprise ! Pour apprendre à... [lire & apprendre davantage](#)

**Antoine Copra** @Cobra\_FX, 256 (réponses)

Alors que l'interdiction des PFAS pousse certains industriels à quitter la France, une start-up suisse développe un catalyseur électrochimique qui peut éliminer 99% de ces polluants pas si éternels que ça. [En savoir plus](#)

**Cobra effect** @Cobra\_FX, 163 (réponses)

Vous voulez en savoir plus sur les conséquences d'une éventuelle interdiction des PFAS, qui devrait débiter dès aujourd'hui à l'Assemblée ? L'article est désormais en accès libre. Remplissez un grand coup avant, par contre. [En savoir plus](#)

**Cobra effect** @Cobra\_FX, 118 (réponses)

Éternels, les PFAS ? Une méthode révolutionnaire sans solvants peut les dégrader via un broyage mécanique. Récupérant au passage du fluorure de potassium, remplaçant de la fluorite, un matériau critique essentiel pour l'industrie. Quand le polluant devient ressource... [En savoir plus](#)

**Antoine Copra** @Cobra\_FX, 1 (réponses)

[@hugoclement](#) Ce n'est pas le cas. Il y a des plus dont on sait qu'ils sont dangereux, et d'autres dont on sait qu'ils ne le sont pas. [En savoir plus](#)

**Antoine Copra** @Cobra\_FX, 1 (réponses)

[@hugoclement](#) Je traite pour qu'on fasse le tri entre les différents types de PFAS, déjà. Et qu'on impose des normes en sortie d'usine (surtout le pt est très difficile à surveiller) quand c'est nécessaire. Enfin, qu'on réfléchisse à des solutions de recyclage, comme ici

**Emiliano Liane** @emilianoliane, 1 (réponses)

[@Cobra\\_FX](#), Vous militez pour que les PFAS restent cantonnés (très sévèrement cantonnés) à des milieux très précis dans lesquels ils sont maîtrisés de bout en bout ? [En savoir plus](#)



« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

En effet, les études régulièrement réalisées démontrent une baisse du niveau des élèves français en mathématiques et en sciences. Un article de *FranceTV Info* du 4 décembre 2024 montre que selon une étude internationale, la France est classée dernière de l'Union européenne pour les CM1 et avant-dernière pour les 4<sup>e</sup> en mathématiques<sup>115</sup>.

De même, l'étude PISA 2022 présentait déjà une baisse du score français en culture scientifique de 6 points en 4 ans<sup>116</sup>.

Ce phénomène ne touche pas que les élèves, mais également le grand public. Il se traduit notamment par un phénomène appelé « **chimiophobie** » :

*« La chimiophobie désigne une forte aversion aux produits chimiques et/ou à la chimie en général. Les personnes concernées sont dites « chimiophobes ».*

*C'est un état d'esprit qui, au-delà d'une inquiétude normale et raisonnable quant aux effets potentiellement nocifs de nombreux produits chimiques synthétiques, s'étend à une peur irrationnelle face à ces substances. Cette peur serait induite par des idées fausses ou exagérées sur la nocivité (effet cancérigène par exemple) de tout ou une partie des produits chimiques introduits dans l'environnement ou le corps humain (enfants, fœtus ou embryons, notamment, démontrés plus vulnérables que les adultes) ».*<sup>117</sup>

La chimiophobie entre donc en résonance avec le message véhiculé par les ONG sur la toxicité des « *produits chimiques* », des « *polluants éternels* » et autres « *perturbateurs endocriniens* ». Il est d'ailleurs symbolique que Camille Etienne elle-même déclare dans son documentaire publié sur YouTube être **hypocondriaque**, c'est-à-dire avoir une peur et anxiété excessives concernant la santé et le bon fonctionnement du corps<sup>118</sup>. Cette affirmation, peut-

---

<sup>115</sup> [France Info - Le niveau des élèves français en maths et en sciences est en dessous de la moyenne de l'OCDE mais cesse de chuter, selon une étude internationale](#)

<sup>116</sup> [Café Pédagogique - PISA 2022 : une baisse du niveau en sciences](#)

<sup>117</sup> [Wikipedia - Chimiophobie](#)

<sup>118</sup> [Wikipedia - Hypocondrie](#)

être ironique dans le reportage, démontre toutefois qu'il peut exister un lien entre peur du secteur de la chimie et anxiété sur la santé humaine.

**L'absence de prise en compte de ce contexte pourrait expliquer la communication inefficace des industriels** enfermés dans un argumentaire purement scientifique. Les industriels ont d'ailleurs pu se faire prendre à leur propre piège à travers un discours marketing à double tranchant autour des concepts de « naturel » ou « sans produits chimiques ».

La chimiophobie est elle-même à la base du regain d'intérêt pour les médecines alternatives, l'alimentation bio ou végétalienne ou encore la baisse de confiance dans les vaccins.

Un exemple révélateur est celui de **la mystification du monoxyde de dihydrogène**<sup>119</sup>. Ce dernier est un canular scientifique qui consiste à présenter l'eau (H<sub>2</sub>O) sous son nom chimique complexe, « monoxyde de dihydrogène », afin de susciter une inquiétude injustifiée en énumérant des faits scientifiquement exacts, mais formulés de manière alarmante.

Ce canular, initié à l'origine en 1990 par Eric Lechner, Lars Norpchen et Matthew Kaufman, et revisité en 1994 par Craig Jackson, a été popularisé en 1997 par Nathan Zohner, un élève de 14 ans, dans le cadre d'un projet scolaire intitulé « *À quel point sommes-nous crédules ?* ». Il a distribué à ses camarades un rapport décrivant les dangers du « DHMO » (dihydrogène monoxide), conduisant 86 % d'entre eux à soutenir son interdiction, sans réaliser qu'il s'agissait simplement d'eau.

La présentation faite dans le cadre de ce canular attribue au monoxyde de dihydrogène des caractéristiques inquiétantes, telles que :

- Provoque la corrosion des métaux et la rouille.
- Peut causer la suffocation lorsqu'inhalé (noyade).
- Présent dans les tumeurs cancéreuses.
- Contribue à l'érosion des sols et aux pluies acides.

---

<sup>119</sup> [Wikipedia - Mystification du monoxyde de dihydrogène](#)

## « Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

- Utilisé comme solvant industriel puissant.
- Impliqué dans des catastrophes naturelles telles que les cyclones et les inondations.

Bien que toutes ces affirmations soient techniquement vraies concernant l'eau, leur présentation hors contexte crée une perception erronée de dangerosité.

Le lien entre chimiophobie et communication des anti-PFAS semble donc être un cocktail efficace pour susciter la peur et donc le rejet.

En ne traitant pas ce contexte particulier, **les industriels n'ont donc pas su se mettre sur le bon plan informationnel.**

Par ailleurs, les industriels sont tombés dans le piège de **l'effet Dunning-Kruger**, un biais cognitif également appelé « effet de surconfiance ». Ce phénomène, mis en évidence par les psychologues américains David Dunning et Justin Kruger en 1999, se traduit la surestimation, par les personnes les moins qualifiées d'un groupe, de leur compétence dans un domaine<sup>120</sup>.

L'effet Dunning-Kruger est également corrélé à l'ultracréditarisme, à savoir un comportement consistant à donner son avis sur des sujets à propos desquels on n'a pas de compétence<sup>121</sup>.

L'effet Dunning-Kruger et ultracréditarisme se manifestent ainsi dans le débat sur les PFAS à travers :

- des militants écologistes passant de la lutte contre les gaz à effet de serre aux pesticides puis à la préservation des océans avant de se saisir de la question des « polluants éternels »
- des scientifiques sortant de leur domaine initial de compétence pour donner un avis sur une thématique (la chimie organique) dont ils ne sont pas spécialistes
- des journalistes pour lesquels la chimie est un tout, donc forcément suspect

---

<sup>120</sup> [Wikipedia Effet Dunning Kruger](#)

<sup>121</sup> [Wikipedia - Ultracréditarisme](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

- le grand public touché de chimiophobie
- des élus et hommes politiques pris en tenaille entre les médias et le grand public.

### Le financement des ONG, l'angle mort argumentatif

Un élément qui n'est jamais remis en cause dans la communication portée par les groupes industriels est la question du financement des ONG militantes. Pourtant, les campagnes de communication, la réalisation de documentaires et d'actions dédiées entraînent des coûts.

*Avant l'orage*, la société de production de Camille Etienne et Solal Moisan, indique sur son site internet un cout de fonctionnement de 16,000 euros mensuels répartis comme suit<sup>122</sup>



Plus particulièrement, le documentaire *Toxic Bodies* aurait coûté 65,000 euros à produire si la structure n'avait pas eu recours au bénévolat, permettant ainsi de réduire les dépenses à 5,000 euros.

<sup>122</sup> [www.avantlorage.com/soutenir/](http://www.avantlorage.com/soutenir/)

AVANT L'ORAGE

Notre histoire Nos combats Nos productions Nous soutenir Nous contacter

# TOXIC BODIES

Vos dons serviront aussi à financer nos projets. Car derrière **chaque vidéo se cache une montagne de travail**, de gens, de matériel, et tout ça a un coût. Prenons l'exemple de la réalisation d'un documentaire comme **Toxic Bodies**, qu'on a quand même réalisé en équipe ultra réduite (RIP les heures de sommeil et les week-ends), avec beaucoup de bénévoles.

**Ce que cela aurait dû nous coûter sans bénévolat**  
(en prenant en compte le salaire de l'équipe et des journalistes, images d'archives, habillage, composition musicale, location de salle et de matériel, transport, hébergement, repas, projections...)  
**Coût total : 65 000 Euros**

Avant l'orage fait donc appel aux dons en précisant que : « *Avant l'orage étant une association d'intérêt général, elle peut recevoir des dons déductibles d'impôts sous certaines conditions.* »

Toutefois, **l'association ne communique pas son bilan financier et donc l'origine de ses dons.**

*Avant l'orage* a notamment signé une convention pluriannuelle pour la période 2024 – 2026 avec le fonds de dotation *Le Poids du Vivant*, fondé par Franck Couturier, Président fondateur du Groupe Elcia pendant 25 ans, spécialisé dans les logiciels de gestion pour les menuiseries.

Camille Etienne a également été épinglée dans un article de *l'Express* du 5 juin 2023<sup>123</sup> :

« *Difficile de la rater. Ces derniers mois, Camille Etienne semble presque dotée du don d'ubiquité. Plateaux télé, librairies, festival, AG de Total et même... séminaires d'entreprise. "L'intervention a duré une heure trente, mais on ne s'en est pas rendu compte. C'est passé vraiment rapidement !", s'enthousiasme Agathe Fouache, responsable communication de Morning. Il y a sept mois, les employés de ce groupe*

<sup>123</sup> [L'Express - Activistes du climat et conférences rémunérées : un mélange des genres qui fait grincer des dents](#)

*spécialisé dans les espaces de coworking et l'aménagement de bureaux, filiale de Nexity, multinationale cotée en bourse, ont reçu l'activiste écologiste dans le cadre d'un séminaire interne.*

*Côté Morning, la conférence animée par Camille Etienne et organisée par l'agence Orators a par exemple coûté "plusieurs milliers d'euros" à l'entreprise. "Ce ne sont pas forcément des montants que l'on paie habituellement pour ce genre d'animation, convient Agathe Fouache. Mais comme on sait que ce genre d'opérations est quasiment la seule source de revenus des activistes pour financer leurs actions, on fait ça de bon coeur." De son côté, Camille Etienne présente les événements de ce type comme une exception dans un quotidien fait "à 80 % de conférences réalisées auprès des écoles ou des associations" et dont le montant, souvent nul, dépasse rarement "quelques centaines d'euros, ou un billet de train pour le trajet". "Même pour celle-ci, je n'ai pas touché 7000 euros", insiste Camille Etienne. Combien, exactement ? On ne le saura pas. Mais différents interlocuteurs soulignent que ses tarifs se situent dans les standards du secteur ».*

Camille Etienne n'a communiqué qu'une seule fois sur son compte LinkedIn sur une conférence qu'elle a donnée au siège de la filiale française du groupe américain Oracle, il y a 6 ans de cela. Elle ne précise toutefois pas si cette conférence était, à l'époque, rémunérée ou non.

Toutefois, Camille Etienne apparaît aujourd'hui sur le site de quatre agences proposant des conférenciers, rémunérés dans le cadre d'interventions en entreprise : Orators<sup>124</sup> (agence citée dans l'article de l'Express), La Pause Midi<sup>125</sup>, Simon & Nelson<sup>126</sup> et Premium Communication<sup>127</sup>.



<sup>124</sup> <https://orators.fr/les-intervenants/camille-etienne/>

<sup>125</sup> <https://www.lapausedemidi.com/biographie/camille-etienne>

<sup>126</sup> <https://simoneetnelson.com/annuaire/conferenciers/camille-etienne/>

<sup>127</sup><sup>127</sup> <https://www.premium-communication.fr/conferenciers/rse/etienne-1>

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

La présence de Camille Etienne n'est pas un indicateur du nombre de conférences réalisées ou des montants perçus par celle-ci dans le cadre de ses interventions. Toutefois, cette visibilité sur des sites de conférenciers pointe vers une forme de rentabilisation de la figure médiatique qu'est devenue Camille Etienne grâce à son militantisme. Le profil des clients présentés par ces agences est en effet un indicateur des cibles touchées. Orators, l'une des principales agences de conférenciers en France, et revendiquant un réseau de 500 « *personnalités inspirantes* », présente comme clients de grands groupes français ou filiales d'entreprises internationales dont BNP Paribas, Axa, Christian Dior Parfums, Chanel, Generali, SNCF ou encore Decathlon.



Au-delà de ces conférences rémunérées, Camille Etienne est également intervenue dans plusieurs écoles, notamment à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes en mars 2025<sup>128</sup>, l'École Alsacienne le 24 janvier 2024<sup>129</sup>, Sciences Po Lille le 15 novembre 2023<sup>130</sup>, ou encore à la Cité Internationale Universitaire de Paris en décembre 2022<sup>131</sup>, lui permettant de toucher un public facilement mobilisable sur les questions environnementales.

De son côté, le *Forever Pollution Project* indique être financé par *Journalismfund.eu* et *IJ4EU*. *Journalismfund Europe* présente sur son site ses principaux donateurs,<sup>132</sup> dont la Commission européenne, le gouvernement flamand, mais surtout du fond philanthropique étranger *Arcadia (Earth Investigations Programme)*<sup>133</sup> pour plus de 47 % du financement.

Le *Forever Pollution Project* bénéficie donc d'un **financement totalement étranger et s'attaque ainsi aux intérêts économiques français**, en particulier du secteur de la chimie. Cette logique s'étend également au niveau des principaux autres pays européens (Cf. Partie 5).

---

<sup>128</sup> [Université de Nantes - Les grandes rencontres de la Faculté de droit : Justice climatique](#)

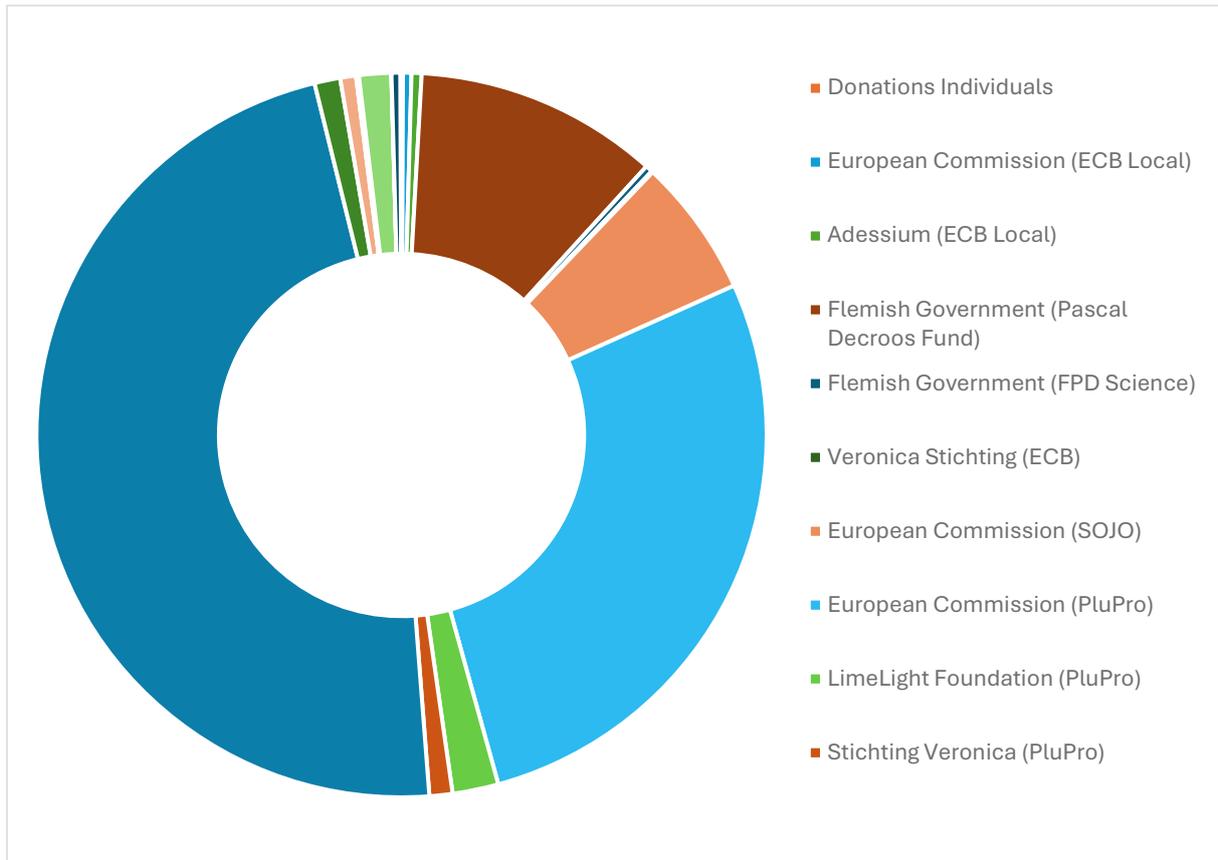
<sup>129</sup> [Ecole Alsacienne - Table ronde, Comment grandir à l'heure du dérèglement climatique ?](#)

<sup>130</sup> [Sciences Po Lille - Rencontre avec Camille Etienne, militante écologiste](#)

<sup>131</sup> [CIUP - Camille Etienne échange avec des étudiants sur la sobriété](#)

<sup>132</sup> [Journalismfund.eu - Financial Transparency](#)

<sup>133</sup> [arcadiafund.org.uk/](#)



Autre acteur particulièrement engagé dans le dossier des PFAS, l'ONG Génération Futures a aussi été critiquée concernant son financement. Un article de *L'Opinion* du 22 novembre 2018<sup>134</sup> rédigé par Emmanuelle Ducros et intitulé *Génération futures: le marketing de la peur aux frais du contribuable* indique :

*« L'association de lutte contre les pesticides publie des études environnementales dont les méthodes et les conclusions expéditives sont largement contestées par les scientifiques, les agronomes et les agriculteurs. En lisant ses comptes, on se rend compte qu'elle est largement financée par des entreprises du secteur bio, qui ont trouvé en elle un lobbyiste efficace. Elle bénéficie aussi de subventions publiques ».*

Élément notable, l'association a répondu à ces accusations sur une page de son site (mise à jour la dernière fois le 16 septembre 2022) en indiquant<sup>135</sup> :

<sup>134</sup> [L'Opinion - Génération futures: le marketing de la peur aux frais du contribuable](#)

<sup>135</sup> [www.generations-futures.fr/faq/lobby-du-bio/](http://www.generations-futures.fr/faq/lobby-du-bio/)

*« Est-ce que Générations futures est le lobby du bio ?*

*Il n'est pas rare que nos opposants brandissent comme pseudo-argument le fait que certains de nos soutiens financiers sont des entreprises du bio...(vous verrez une image circuler sur ce sujet, toujours la même réalisée par des promoteurs de l'agriculture chimiquement intensive). Quand on a plus que ça à nous opposer, une fois la démonstration faite et implacable de la réalité des effets néfastes des pesticides, c'est qu'on est vraiment à court d'arguments de fond!*

*Le fait qu'elle soit soutenue par des entreprises de la bio n'a rien d'étonnant puisque la promotion de ce modèle agricole est dans ses statuts ! Et nous ne nous en cachons pas contrairement à nos détracteurs dont très souvent on ne sait d'où proviennent leurs sources de financement... ».*

## **La question de la responsabilité des ONG dans l'écoanxiété**

L'autre angle mort argumentatif pour les industriels est **la question de la responsabilité des ONG dans les messages alarmistes qu'ils diffusent.**

Un exemple frappant est celui de Dernière Rénovation, un collectif de résistance civile français créé au printemps 2022. Ce collectif avait connu un pic médiatique à travers de nombreuses actions dont le blocage du périphérique parisien, l'interruption du Tour de France ou encore l'irruption d'une activiste lors d'un match de Roland Garros lors du tournoi de tennis de Roland-Garros, à Paris, le 3 juin 2022. La photographie de cette militante accrochée au filet du court Philippe-Chatrier avait fait le tour du monde.



Sur son t-shirt était marqué en anglais : « *il nous reste 1028 jours* », comprendre : pour agir sur la crise climatique. Or, 1028 jours à partir du 3 juin 2022 donnait une date de fin possible pour régler la crise climatique au... 27 mars 2025.

Toutefois, avant d'attendre la fin de ce décompte apocalyptique, le collectif a préféré annoncer l'arrêt de ses actions militantes en décembre 2023<sup>136</sup>. Depuis cette date, Dernière Rénovation s'est renommé Riposte Alimentaire<sup>137</sup> et vise aujourd'hui à obtenir la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation durable.

Ainsi, le collectif change de nom, de mot d'ordre, tout en conservant un mode d'action choc basé sur des happenings faisant facilement la une des journaux.

La question de la responsabilité de ces structures interroge dans la mesure ou la diffusion de messages anxiogènes (il nous reste X jours pour agir, nous sommes la dernière génération pour X...) génère un mal nouveau : **l'écoanxiété**.

Cette dernière est définie comme étant l'anxiété provoquée par les menaces environnementales qui pèsent sur notre planète<sup>138</sup>.

---

<sup>136</sup> [Le Monde - Dernière Rénovation annonce l'arrêt de ses actions militantes](#)

<sup>137</sup> <https://ripostealimentaire.fr/>

<sup>138</sup> [Dictionnaire Le Robert- Ecoanxiete](#)

*« L'écoanxiété est notamment présentée dans un article de La Croix du 15 avril 2025 comme étant le « mal du siècle » qui touche plus de 4 millions de Français<sup>139</sup> :*

*L'écoanxiété pourrait même provoquer chez 420 000 d'entre eux un risque psychopathologique, comme la dépression, selon une étude de l'Agence de la transition écologique (Ademe) basée sur une enquête auprès des 15 à 64 ans (1) et publiée mardi 15 avril. « Vu l'ampleur de ces chiffres, l'écoanxiété peut être considérée comme un enjeu de santé publique », insiste l'Ademe.*

*Cette angoisse est théorisée en 1996 au Canada par Véronique Lapaige, médecin-chercheur en santé publique et en santé mentale. À cette période, elle travaille aussi sur la santé environnementale et s'interroge sur le ressenti des gens face aux bouleversements climatiques, comme la pollution ou les espèces en voie d'extinction. Elle prend conscience alors que dans son entourage beaucoup de personnes sont angoissées par ces phénomènes, mais que cela les responsabilise aussi sur le sujet, leur donnant envie de s'engager dans une lutte contre le dérèglement climatique ».*

Ce mal peut même prendre une tournure irrémédiable comme l'indique un article de Slate du 31 mai 2022 intitulé « Quand l'éco-anxiété mène au suicide »<sup>140</sup> :

*« Le 22 avril 2022, Wynn Bruce, photographe et activiste climatique de 50 ans, s'immolait par le feu à Washington, DC, devant la Cour suprême américaine. Malgré les efforts de la police et des secours, l'homme a succombé à ses brûlures le lendemain. Pour son père, cela ne fait aucun doute : cet acte perpétré lors de la Journée mondiale de la Terre était «lié à son inquiétude pour l'environnement», rapporte The Guardian. Cet événement fait par ailleurs tristement écho au suicide de David Buckel, avocat des droits civils, qui s'était également auto-immolé en 2018 dans un parc new-yorkais. Ces suicides s'inscrivent dans un climat grandissant d'éco-anxiété, face à une crise de l'environnement dont les répercussions se font déjà ressentir depuis plusieurs années – déforestation, fonte des glaces, mais aussi feux dévastateurs ou pollution intense de l'air. Si les scientifiques tirent la sonnette d'alarme depuis un moment, pour de nombreux activistes rien n'y fait, notre planète est condamnée ».*

<sup>139</sup> [La Croix - Écoanxiété : quel est ce « mal du siècle » qui touche plus de 4 millions de Français ?](#)

<sup>140</sup> [Slate - Quand l'éco-anxiété mène au suicide](#)

Ce phénomène d'écoanxiété pourrait donc avoir une nouvelle dynamique à travers le terme « polluants éternels ».

### **La non-exploitation des contradictions internes**

Comme mentionné précédemment, Générations Futures a publié de nombreux rapports-chocs, en particulier celui d'avril 2025, cartographiant 146 sites industriels responsables de plus de 99 % des rejets de PFAS dans l'eau en France.

Toutefois, le rapport précise :

***"Une poignée de sites industriels est responsable de l'écrasante majorité des rejets de PFAS en France." L'étude met en évidence "une réalité préoccupante" : près de 60% des établissements ayant effectué leurs analyses ont détecté des PFAS dans leurs rejets.***

***Mais dans la très grande majorité des cas, les concentrations ou quantités de PFAS mesurées dans les rejets industriels sont "très faibles" (< 1 µg/L ou < 0,1 g/j).***

***Et il est probable que les PFAS retrouvés proviennent de l'eau alimentant l'usine, et non de l'activité industrielle en elle-même».***<sup>141142</sup>

---

<sup>141</sup> [Banque des Territoires - Rejets acqueux - rapport GF](#)

<sup>142</sup> [Générations Futures - Rejets PFAS - Avril 2025](#)

## **PARTIE 4 : UNE OPÉRATION DE « CAPTURE INSTITUTIONNELLE »**

Bien que son action de communication ait ciblé les groupes industriels, **le véritable objectif des organisations environnementalistes était en réalité indirecte** ; à savoir les institutions et en particulier **le pouvoir législatif**.

En effet, la campagne anti-PFAS menée par les ONG n'avait **pas tant pour but de changer le comportement des groupes français que d'aboutir à une réglementation générale** grâce à certains parlementaires acquit à la cause.

Nicolas Thierry, député EELV porteur du projet de loi, le théorise lui-même dans un passage de la vidéo de Camille Etienne du 23 mars 2024 en indiquant que la pression médiatique entraîne une pression citoyenne qui pèse sur le législateur.

Mais avant d'atteindre ce but ultime, la campagne informationnelle du camp anti-PFAS s'est traduite dans un premier temps par un phénomène de « **capture institutionnelle** », c'est-à-dire **l'alignement d'une partie des institutions françaises sur la ligne portée par les ONG**.

Nous entendrons ici par institution tout corps administratif mis en place par la constitution, les lois ou les règlements<sup>143</sup>, incluant de ce fait les ministères, les administrations déconcentrées ainsi que les autorités locales.

---

<sup>143</sup> [Wikipedia - Institution](#).

## QUAND L'ADMINISTRATION DONNE UNE LÉGITIMITÉ

L'élément le plus visible de cette influence exercée par les ONG sur la structure publique française a été la réutilisation, tant au niveau des administrations locales que nationales, du terme même de « *polluants éternels* ».

Comme nous l'avons vu, ce mot clé n'est pas neutre et il a pourtant été repris, *in extenso*, dans la quasi-totalité des communications émises concernant le sujet des PFAS. L'appropriation de « *polluants éternels* » sans le définir apparaît ainsi comme **une victoire cognitive majeure**, car elle permet aux organisations non gouvernementales de s'appuyer sur la légitimité des structures administratives pour amplifier leur message.

Le terme n'est donc plus une traduction transformée de l'anglicisme *Forever chemical*, mais devient un vocable bénéficiant d'une dimension renforcée.

Par ailleurs, en se saisissant de la question des PFAS, les institutions locales et nationales ont également reconnu cette question comme étant un sujet de préoccupation (légitime) pour les populations.

### Les administrations locales en première ligne

Les premières institutions impactées par le sujet des PFAS ont été les Agences Régionales de Santé (ARS). Étant au contact le plus proche avec les populations, les ARS ont dû très tôt se saisir de ce sujet.

Une agence régionale de santé (ARS) est un établissement public administratif de l'État français chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans sa région<sup>144</sup>. Une ARS est ainsi en charge deux grandes missions : le pilotage de la politique de santé publique et la régulation de

---

<sup>144</sup> [Wikipedia - Agence Régionale de Santé](#)

l'offre de santé en région<sup>145</sup>. La première mission inclut notamment les missions de veille et de sécurité sanitaire. Les ARS vont donc être les premières impactées par les alertes émises par différentes ONG sur de possibles contaminations des eaux dans leur périmètre géographique.

Les autres acteurs locaux mobilisés vont par ailleurs être les DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Les DREAL ont comme mission la mise en œuvre les politiques publiques du Gouvernement en matière de transition écologique et énergétique, de protection de l'environnement et du cadre de vie, de prévention des risques naturels et anthropiques, de mobilité, de développement et d'aménagement durables des territoires<sup>146</sup>.

Ainsi, au niveau des Agences régionales de santé, plusieurs ARS vont communiquer sur des évènements locaux, en présentant des cas spécifiques d'interventions des autorités locales de santé liées aux PFAS.

<p><b>ARS Occitanie (Gard)</b></p>	<p>Génération Futures avait, en 2023-2024, alerté sur la pollution aux PFAS autour du site chimique de Salindres (Gard) avec de fortes teneurs en acide trifluoroacétique (TFA) dans l'eau potable de communes en aval de l'usine (jusqu'à 18–19 µg/L à Boucoiran-et-Nozières et Moussac). Le 7 février 2024, ARS Occitanie publie un communiqué que les contrôles sanitaires officiels n'ont pas montré de dépassement des limites de qualité réglementaires en vigueur dans ces communes et conclut que l'eau distribuée y est conforme et propre à la consommation humaine pour les paramètres analysés – le TFA n'étant toutefois pas encore encadré ni recherché systématiquement à cette date. Face aux inquiétudes, l'ARS annonce néanmoins des mesures : une campagne de mesures supplémentaires est lancée en mars 2024 sur le secteur (concernant divers PFAS, hors TFA produit localement) et une surveillance environnementale renforcée est demandée autour du site industriel.<sup>147</sup></p>
<p><b>ARS Bretagne &amp; Préfecture des Côtes-d'Armor</b></p>	<p>En juillet 2024, une contamination par les PFAS est détectée dans le captage d'eau potable de Coadernault à Rostrenen (Côtes-d'Armor). Le 15 juillet 2024, le Laboratoire d'hydrologie de l'Anses (LHN) signale</p>

<sup>145</sup> [ARS - Qu'est-ce qu'une agence régionale de santé](#)

<sup>146</sup> [Choisir le service public - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement \(DREAL\) Centre-Val-de-Loire .](#)

<sup>147</sup> [Victimes PFAS - Génération Futures / ARS Occitanie](#)

	<p>à l'ARS Bretagne un dépassement de la limite de 0,1 µg/L dans l'eau traitée de ce captage qui alimente environ 2 200 habitants. Dès le lendemain (16/07/2024), par précaution, l'exploitant (syndicat mixte Kreiz Breizh) procède à l'arrêt complet de la production d'eau sur ce site. Un plan d'action est élaboré localement pour rétablir la qualité de l'eau (recherche de la source de pollution, solutions d'approvisionnement alternatif, etc.). L'ARS Bretagne et la Préfecture ont officialisé ces mesures dans un communiqué conjoint le 10 mars 2025, dressant le bilan de la situation<sup>148</sup>.</p>
<p><b>ARS Auvergne-Rhône-Alpes</b></p>	<p>Le 18 avril 2025, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes annonce sur son site qu'à partir du 1er mars 2025, elle met en place la recherche systématique des PFAS dans le contrôle sanitaire de routine de toutes les installations d'eau potable de la région. Cette généralisation, un an en avance sur l'obligation européenne de 2026, s'inscrit dans la stratégie régionale initiée dès 2022-2023 pour investiguer en priorité les captages à risque (en aval de sites industriels émetteurs ou de zones déjà contaminées)<sup>149</sup>.</p>
<p><b>ARS Grand-Est et Préfecture du Haut-Rhin</b></p>	<p>Le 25 avril 2025, Saint-Louis Agglomération (l'intercommunalité gestionnaire de l'eau) a adopté, en concertation avec l'ARS Grand Est et la Préfecture, un arrêté de précaution visant à interdire l'utilisation de l'eau du robinet pour la boisson et la préparation des biberons pour les nourrissons de moins de 2 ans, les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes immunodéprimées de 11 communes de l'agglomération. Cette interdiction fait suite à la découverte, fin 2023 par l'ARS, d'une pollution des nappes phréatiques par les PFAS dans l'agglomération de Saint-Louis (Haut-Rhin), en lien avec l'usage passé de mousses anti-incendie fluorées sur la plateforme de l'aéroport de Bâle-Mulhouse<sup>150</sup></p>

Mais certaines ARS vont aller plus loin en reprenant, *in extenso*, le terme de « *polluants éternels* » dans le cadre de leur communication institutionnelle auprès du grand public<sup>151</sup> :

<sup>148</sup> [ARS Bretagne - Point de situation et fermeture du captage de Coadernault](#)

<sup>149</sup> [DREAL Auvergne Rhone Alpes - La surveillance des PFAS dans l'eau de consommation](#)

<sup>150</sup> [Préfecture du Haut Rhin - Restriction de l'usage de l'eau potable dans l'agglomération de Saint-Louis pour les personnes sensibles](#)

<sup>151</sup> [ARS Grand Est - PFAS <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/pfas-ce-quil-faut-savoir-0/> / ARS Auvergne Rhône Alpes - PFAS, ce qu'il faut savoir](#)



Les DRAL et les préfetures vont également communiquer sur leurs actions respectives en réutilisant aussi le terme « polluants éternels »<sup>152</sup>. Toutefois, les DREAL font preuve d'une nuance particulière en précisant que l'utilisation de ce terme se fait « dans certains articles », mettant ainsi une certaine distance avec ce mot.

<sup>152</sup> [DREAL Normandie - PFAS la surveillance des rejets industriels dans l'eau](#)



**Une prise de distance plus importante de l'Académie des sciences**

Le rapport de l'Académie des sciences, publié le 25 mars 2025<sup>153</sup>, dresse un état des lieux plus nuancé des connaissances sur les PFAS. Le rapport met d'abord en évidence la diversité de ces substances :

*« Les PFAS constituent une famille extrêmement vaste de molécules, sans doute 12 000, dont beaucoup restent encore à identifier. Leur diversité chimique ajoute une complexité supplémentaire à l'évaluation de leurs effets sur la santé et l'environnement car leurs propriétés varient considérablement : certains sont mobiles, d'autres immobiles, certains bioaccumulables, d'autres non. Cette hétérogénéité rend difficile une lecture claire et homogène de leurs impacts ».*

<sup>153</sup> [Académie des Sciences - Rapport PFAS : l'Académie des sciences formule cinq recommandations essentielles](#)

[Académie des Sciences - La pollution aux PFAS : état des lieux des connaissances et enjeux de société](#)

Ensuite, le rapport remet en question la notion même de polluant éternel :

*« Ces molécules sont persistantes mais non éternelles comme le veut l'idée couramment admise. Leur dégradation est possible mais nécessite des technologies coûteuses. La filtration est une étape possible de séparation des PFAS dans les eaux usées et des progrès sensibles ont été obtenus dans ce domaine. Le charbon actif offre une piste intéressante déjà utilisée à Rumilly, ville où sont fabriquées les poêles Tefal. Une fois captés, les PFAS présents dans les filtres peuvent être dégradés à des températures de 1 400 °C, mais cela engendre des défis supplémentaires, notamment la formation de fluorure d'hydrogène (HF), gaz toxique et corrosif qui doit être piégé, par exemple sous forme de fluorure de calcium (CaF<sub>2</sub>), inoffensif pour l'environnement. Le développement de nouvelles méthodes de décontamination est crucial pour limiter les répercussions à long terme de ces polluants ».*

L'Académie propose ainsi cinq recommandations pour « **une gestion rigoureuse des PFAS** » :

1. **Transparence**: Instaurer une traçabilité stricte des PFAS, de leur production à leur élimination, avec un étiquetage clair des produits contenant ces substances.
2. **Contrôle** : Interdire strictement tout rejet de PFAS dans l'environnement, notamment en aval des sites industriels.
3. **Connaissance** : Renforcer la recherche pour détecter, caractériser et évaluer les effets des PFAS sur la santé et l'environnement.
4. **Substitution** : Lancer un grand plan de recherche public-privé pour développer des alternatives aux PFAS, en particulier pour les usages non essentiels.
5. **Remédiation** : Développer des méthodes efficaces pour éliminer les PFAS des milieux contaminés, en s'appuyant sur des technologies innovantes.

## Des administrations nationales éclatées

Au niveau national, l'État a également porté une attention toute particulière au sujet des PFAS :

- 12 mars 2024 – Instruction sanitaire du Ministère de la Santé : La Direction générale de la santé (DGS) adresse aux Agences régionales de santé (ARS) une instruction fixant les modalités de gestion des PFAS dans l'eau destinée à la consommation humaine<sup>154</sup>.
- 4 avril 2024 : L'ANSES publie sur son site un dossier pédagogique intitulé « *PFAS : des substances chimiques très persistantes* ». Il rappelle les caractéristiques des PFAS (substances antiadhésives, imperméables, très résistantes, donc extrêmement persistantes et bioaccumulables) ainsi que leurs multiples usages industriels depuis les années 1950<sup>155</sup>.
- 5 avril 2024 – Plan d'action interministériel PFAS 2024-2027 lancé par le Gouvernement et visant à mobiliser tous les ministères pour réduire au plus vite les risques liés aux « *polluants éternels* » PFAS. Présenté par Roland Lescure (ministre délégué à l'Industrie) le 4 avril à l'Assemblée, ce plan a été élaboré conjointement par les ministères de la Transition écologique, de la Santé, de l'Industrie, du Travail, de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Armées et de la Recherche. Il s'articule autour de cinq axes majeurs : (1) améliorer les connaissances et les méthodes de mesure des émissions et expositions, (2) renforcer la surveillance des rejets dans l'eau et l'air et le suivi des zones de captage, (3) réduire les risques d'exposition aux PFAS en s'appuyant sur l'échelle européenne, (4) innover et promouvoir des substitutions pour les PFAS dans l'industrie tout en soutenant la recherche, (5) mieux informer la population pour la sensibiliser et la protéger. Le plan d'action complet a été mis en ligne et un comité de pilotage interministériel a été mis en place, co-présidé par le Directeur général de la santé et le Directeur général de la prévention des risques<sup>156</sup>.

---

<sup>154</sup> [Ministère de la Santé - Les PFAS et l'eau destinée à la consommation humaine](#)

<sup>155</sup> [ANSES - PFAS : des substances chimiques très persistantes](#)

<sup>156</sup> [Ministère de l'Ecologie - Plan d'action interministériel sur les PFAS](#)

- 9 juillet 2024 – Avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) qui formule plusieurs recommandations clés : renforcer l’information du public sur les PFAS les plus à risque et leurs sources d’exposition, améliorer les capacités d’analyse et de traitement des PFAS dans les eaux, publier rapidement les niveaux de PFAS détectés dans les eaux embouteillées et autres boissons, et produire chaque trimestre une synthèse nationale des données de contamination des ressources et eaux potables afin d’identifier les zones prioritaires<sup>157</sup>.
- 19 février 2025 – Actualisation des consignes aux ARS (ministère de la Santé) qui incite les ARS à généraliser dès 2025 la recherche des PFAS dans les contrôles sanitaires de l'eau potable, sans attendre l’échéance obligatoire de 2026

Précisons que la communication de l’ANSES du 4 avril 2024 ainsi que le plan d’action interministériel PFAS 2024-2027 parlent de « ***polluants organiques persistants*** » pour désigner « *certaines PFAS réglementées* » et **n’utilise pas le terme « *polluants éternels* »**. L’avis du Haut Conseil de la santé publique de juillet 2024 parle quant à lui de « ***PFAS cibles et autres polluants émergents*** ».

**Les autorités nationales semblent donc avoir eu un recul plus important que les structures locales** dans l’utilisation du terme « *polluants éternels* ».

Toutefois, **cette réserve n’est pas la même dans toutes les structures étatiques**, le Ministère de l’Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique mentionne bien « *polluants éternels* »<sup>158</sup>, de même que le site du gouvernement<sup>159</sup>

---

<sup>157</sup> [Haut Conseil de la Santé - Gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés PFAS dans les EDCH](#)

<sup>158</sup> [Ministère de l'Économie - Tout savoir sur l'interdiction progressive des PFAS.](#)

<sup>159</sup> [Info.gouv.fr - Polluants éternels : un plan interministériel pour limiter les risques](#)

## Que sont les PFAS ?

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) forment une famille de plusieurs milliers de composés chimiques utilisés dans de nombreux produits pour leurs propriétés antiadhésives, imperméabilisantes ou résistantes à la chaleur. On les retrouve notamment dans les textiles ou certains produits industriels.

Ces substances sont qualifiées de « polluants éternels » car elles se dégradent très peu dans l'environnement. Elles peuvent s'accumuler dans les organismes vivants et sont aujourd'hui détectées dans l'air, l'eau et les sols.



## Le ministère de la Transition écologique

La ministre de la transition Agnès Pannier-Runacher a annoncé lundi 17 février que le gouvernement soutiendra l'adoption jeudi de la loi interdisant certaines molécules PFAS.

Son message publié sur X semble donc être le plus représentatif de ce phénomène de capture institutionnelle : **le ministère (et donc le gouvernement), soutient une proposition de loi issue de l'opposition** en essayant de présenter ce ralliement à une démarche déjà initiée depuis plusieurs années.

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS



Toutefois, ce message a donné lieu à des réactions intenses remettant en cause l'argument avancé de « *ma boussole, c'est la science* ».





## UN VOTE EN DEMI-TEINTE

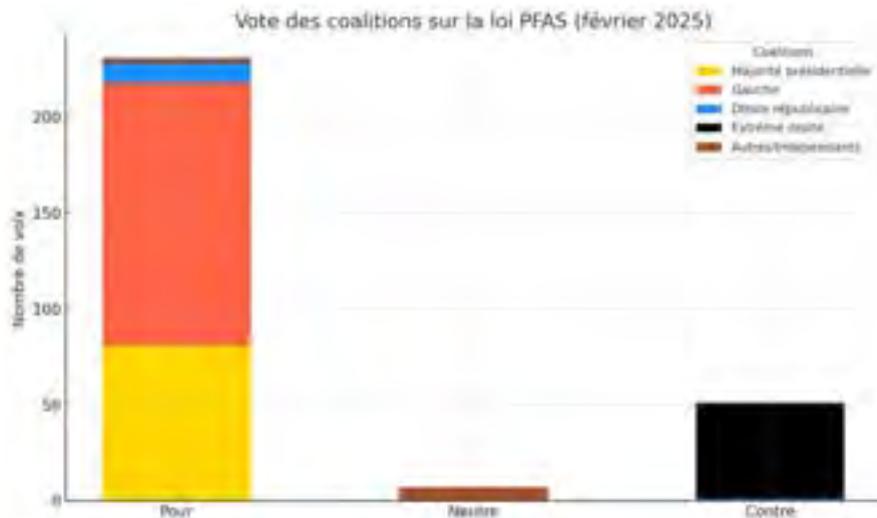
La loi du 25 février 2025 a été adoptée, mais les résultats du vote méritent toutefois d'être analysés<sup>160</sup>. En effet, au niveau de la répartition des votes, la totalité du groupe Rassemblement national a rejeté le texte ainsi que Philippe Juvin qui s'était positionné publiquement contre (Cf. supra). Les sept abstentions proviennent du groupe UDR d'Éric Ciotti.

Le camp du Pour regroupe quant à lui :

- **La coalition de gauche** comprenant LFI, PS, GDR et Écologistes : 137 voix
- **La Droite républicaine** : 10 voix
- **La majorité présidentielle** : 81 voix
- Ainsi que 3 **députés Indépendants**

<sup>160</sup> [Data - vote loi du 25/02/2025.](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS



Toutefois, si le texte a reçu 231 votes pour face à 51 contre, c’est surtout **le nombre d’absents qui interpelle.**

Pour	Contre	Abstention	Absents
231	51	7	211

Votes



■ Pour ■ Contre ■ Abstention ■ Absents



Il existait donc une réserve de voix quasi équivalente parmi les absents face au camp du Pour qui n’a pas été mobilisé par les stratégies informationnelles mises en place.

## PARTIE 5 : UN COMBAT IDENTIQUE AU NIVEAU EUROPÉEN

### UNE COUVERTURE MEDIATIQUE EUROPÉENNE

Au-delà de la France, la question des PFAS a également fait l'objet d'une forte médiatisation dans les principaux médias européens.

Le premier élément marquant est que le mot clé PFAS reste le même, peu importe la langue.

Toutefois, si en France ce terme est souvent remplacé par « *polluants éternels* », les autres langues étudiées alternent un mot proche de la version francophone ou alors une version anglophone de « *forever chemical* ».

Anglais	Forever chemicals
Français	Polluants éternels
Allemand	Ewigkeitschemikalien / Ewige Schadstoffe
Espagnol	Sustancias químicas permanentes
Italien	Inquinanti eterni
Polonais	Wieczne chemikalia / wieczne zanieczyszczenia
Suédois	Eviga föroreningar

Une revue de presse cinq pays démontre que la question des PFAS est devenue, depuis 2024, un enjeu majeur à l'échelle européenne, tant sur le plan sanitaire qu'environnemental. Partout, les médias insistent sur le caractère insidieux de ces « *polluants éternels* » et sur la difficulté à les éliminer une fois dispersés. Des thèmes communs émergent nettement :

- **Risques pour la santé et l'environnement** : Dans chaque pays, la dangerosité des PFAS est soulignée par des études ou des cas concrets (eaux contaminées, sang des riverains, aliments touchés). Les journalistes parlent d'un « *scandale sanitaire* » européen, comparant parfois l'ampleur du problème à celui des perturbateurs endocriniens ou de l'amiante. Les effets sur le système immunitaire, le risque de

cancers, la contamination de la faune (poissons, oiseaux) sont fréquemment cités<sup>161</sup>.

- **Pollutions historiques et responsabilités industrielles** : La Belgique et l'Italie, en particulier, illustrent comment des sites industriels (3M, Miteni, Solvay...) ont, pendant des décennies, rejeté des PFAS dans l'environnement en toute opacité. Les médias y ont joué un rôle de lanceur d'alerte, poussant les autorités à identifier les zones sinistrées et à poursuivre les entreprises fautives. Les actions judiciaires en cours (procès de Vicence, indemnisations en Flandre, plaintes de communes contre l'État ou l'OTAN en Allemagne) témoignent d'une volonté de faire appliquer le principe du pollueur-payeur. Cependant, les reporters soulignent les obstacles : faillite de certaines entreprises (Miteni), complexité juridique face à des multinationales, ou absence de normes à l'époque des faits qui complique l'établissement des torts. Les comparaisons entre pays montrent aussi des différences : la Belgique a négocié directement avec 3M pour obtenir des fonds de dépollution, tandis qu'en Italie ce sont les tribunaux qui tranchent. Quoi qu'il en soit, la pression de l'opinion – souvent menée par les victimes elles-mêmes – s'avère déterminante pour faire émerger ces scandales.
- **Réponse politique et réglementaire** : Tous les pays mentionnés, à des degrés divers, se tournent vers l'Union européenne pour une solution globale. La proposition d'interdiction quasi totale des PFAS dans l'UE (déposée en janvier 2023 et entrée en phase d'évaluation en 2024) est le dénominateur commun des couvertures médiatiques. La presse relate les débats techniques (périodes de transition, exemptions pour usages critiques comme certains polymères fluorés) et les affrontements entre États moteurs (Allemagne, pays nordiques) et industriels inquiets. Une citation revient souvent : « *Ce serait la première interdiction de cette ampleur dans l'Histoire* »<sup>162</sup> en matière de substances chimiques. Les médias

---

<sup>161</sup> [Heal Polska - „Wieczne chemikalia” przekraczają dopuszczalne poziomy w wielu zbiornikach wodnych. Jak PFAS wptywają na zdrowie? \[infografika\]](#)

[RTBF - La pollution éternelle des PFAS, "le plus grand crime du siècle"](#)

<sup>162</sup> [Wodnes Prawy - Wieczne i wszechobecne – związki z grupy PFAS w środowiskach wodnych](#)

généralistes expliquent à leurs lecteurs que l'Union européenne entend éviter un nouveau « cas PFAS » à l'avenir en serrant drastiquement la vis. En attendant, des mesures nationales plus ciblées sont mises en place : normes d'eau potable avancées (Wallonie, Espagne, Pologne), interdiction des mousses incendie fluorées (directive européenne entrée en vigueur en 2024), surveillance accrue des aliments (règlement UE 2023/915). Chaque pays renforce aussi ses capacités d'analyse et de suivi, conscient que la cartographie des pollutions est encore incomplète.

- **Mobilisation de la société civile et information du public** : Un trait marquant commun est l'implication des citoyens, chercheurs et médias dans la diffusion de l'information. Des enquêtes collaboratives transfrontalières – comme le “Forever Pollution Project” (début 2023) puis le “Forever Lobbying Project” (début 2025) – ont uni des journalistes de plusieurs pays pour quantifier les sites contaminés et dévoiler les stratégies de lobbying<sup>163</sup>. Leurs conclusions, relayées dans différentes langues, ont eu un écho important auprès des décideurs européens. Par ailleurs, des associations locales (ex : Zwijndrecht Gezond en Belgique, Mamme No PFAS en Italie) ont réussi à médiatiser des préoccupations locales qui sans cela seraient restées ignorées. En Espagne ou en Pologne, où l'impact des PFAS semblait moins visible, la communication passe davantage par des campagnes de sensibilisation (infographies, études grand public, documentaires) pour éveiller l'attention sur ces substances omniprésentes, mais invisibles.

La période 2024-2025 a été celle d'un changement d'échelle dans le traitement médiatique des PFAS en Europe avec une accélération comme nous l'avons connu en France. Toutefois, les principaux pays européens ne sont pas encore au même stade que la France qui fait figure de premier pays ayant adopté une législation largement contraignante sur les PFAS.

Ainsi, bien que le débat sur les PFAS existe dans les mêmes termes dans les différents pays européens, le calendrier législatif en France pourrait expliquer l'intensification de la campagne

---

<sup>163</sup> [RTBF - 100 milliards d'euros par an pour décontaminer l'Europe des PFAS](#)  
[Tagesschau - Wie Habeck der Chemie-Lobby auf den Leim geht](#)

Anti-PFAS que nous avons connu depuis le début de l'année 2025 par rapports à d'autres pays européens.

## LA FRANCE EN AVANCE SUR SES VOISINS EUROPÉENS

L'intensification du débat médiatique sur les PDAS en France a conduit à l'adoption de la loi de février 2025 réglementant ces substances sur le territoire national. Si des débats similaires sur la dangerosité de certains PFAS existe également dans d'autres pays de l'Union, la France est pour l'instant la seule à avoir légiféré sur la question, **nos voisins ayant une position plus attentiste** face aux démarches initiées par les instances européennes. De ce fait, l'emballement médiatique en France a conduit au vote d'un texte rendant la position française singulière face à nos voisins, voire peut-être d'isolement dans la mesure où les autres pays semblent, pour l'heure, plus enclins à une approche graduée sur la question.

En effet, l'étude des situations en Allemagne, en Italie, en Suède, en Pologne et en Belgique démontre que ces pays disposent actuellement de réglementations sur la question en PFAS, notamment sur les taux de présence dans l'eau potable et issues de la transposition de la directive 2020/2184<sup>164</sup>. Ces mêmes pays mènent également des discussions sur une réglementation plus large des PFAS, mais ces débats n'ont, pour l'heure, pas aboutis. L'exemple le plus représentatif semble être celui de l'Allemagne. Dans leur accord de coalition (CDU/CSU + SPD), le gouvernement allemand a refusé une interdiction totale des PFAS. Il a plutôt choisi une régulation basée sur les risques, tout en promouvant la recherche et le développement d'alternatives équivalentes<sup>165</sup>.

---

<sup>164</sup> [Lex Europa](#)

<sup>165</sup> [Morgan Lewis - PFAS in Germany](#)

« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

PAYS	ÉTAT ACTUEL / LEGISLATION EN VIGUEUR	MESURES A VENIR / EN DISCUSSION	LOI GENERALE
<b>France</b>	Loi adoptée le 20 février 2025 : interdiction dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2026 de la fabrication, import, vente de PFAS dans cosmétiques, textiles, cire de ski. Extension à tous textiles en 2030, avec exceptions (secteurs essentiels, sécurité).	Révisions possibles sur l'imposition « pollueur-payeur » (100 €/100 g PFAS rejeté).	
<b>Allemagne</b>	Seuils pour PFAS dans sols en vigueur depuis août 2023. Proposition nationale pour loi PFAS depuis 20 février 2024 : interdiction sur contact alimentaire ciblé, mais version affaiblie (exclusions).	Révision européenne via REACH repoussée à 2026 ; Berlin prépare ajustements selon dossier ECHA pour interdiction large (>10 000 PFAS).	
<b>Suède</b>	Limites pour PFAS dans eau potable à partir du 1er janvier 2026 (transition en cours).	Informations obligatoires pour les PFAS dans registre produits depuis 2020 ; nouveau plan national d'action PFAS en discussion Participation au dossier de restriction ECHA (EU).	
<b>Italie</b>	Décret législatif 260 (approuvé 13 mars 2025) instaure limite eau potable de 20 ng/L pour quatre PFAS (PFOA, PFOS, PFNA, PFHxS). Le Sénat doit voter, révision directive eau potable en cours.	Cadre UE (REACH, POPs) en cours de transposition; jurisprudence régionale (Veneto) attribuant responsabilité aux pollueurs	
<b>Pologne</b>	Soumise aux régulations UE via REACH/POP. À ce jour, réglementation de prévention & remédiation (loi de 2007) utilisée pour PFAS.	Discussions institutionnelles croissantes; pas encore de loi nationale spécifique, mais concertations en cours.	
<b>Belgique</b>	En Wallonie, arrêté en vigueur depuis février 2025 : limite eau potable PFAS-20 = 100 ng/L ; objectif 4 ng/L pour PFOS, PFOA, PFNA, PFHxS d'ici 2028 Au Fédéral, normes alimentaires UE appliquées depuis 1er janvier 2023.	Le gouvernement wallon envisage interdiction européenne à travers la Belgique ; suivi de la crise dans le Hainaut (débat, tests supplémentaires).	
<b>Espagne</b>	Seuils dans eau potable : 0,10 µg/L (somme PFAS), avec contrôle en 2024–2025 pour 4 PFAS (0,07 µg/L chacun).	Conformité à directive eau potable UE (2020/2184); contraintes européennes sur mousses anti-incendie (PFHxA) déjà en place.	

## Allemagne

Le sujet des PFAS a été traité à travers les problématiques des **risques sanitaires** et des **coûts environnementaux, notamment autour de la thématique de la pollution diffuse** (eaux contaminées, animaux et humains imprégnés). Certains articles évoquent également les développements au niveau de l'Union européenne avec une idée de **lutte réglementaire** (bras de fer entre autorités et industrie) et les **conséquences financières** de la dépollution. La presse évoque notamment 1 500 sites qui seraient contaminés par les PFAS à travers l'Allemagne, avec des pollutions touchant les eaux, les sols et même la chaîne alimentaire. Un rapport conjoint NDR/WDR/*Süddeutsche Zeitung* début 2025 évoque des zones où le don du sang des habitants a été suspendu à cause de leurs taux excessifs de PFAS (par exemple autour d'une usine en Bavière)<sup>166</sup>.

### Cadre réglementaire

- **Lois en vigueur** : L'Allemagne a adopté plusieurs dispositions nationales. La Trinkwasserverordnung 2023 (ordonnance sur l'eau potable) transpose la directive européenne 2020/2184 et introduit des paramètres PFAS spécifiques<sup>167</sup>. Elle fixe un seuil de 0,1 µg/L pour la « somme de PFAS-20 » (20 substances listées) applicable dès le 12 janvier 2026, et un seuil complémentaire de 0,02 µg/L pour la « somme de PFAS-4 » (PFOA, PFOS, PFNA, PFHxS) à partir de 2028. Par ailleurs, la Bundes-Bodenschutz- und Altlastenverordnung (BBodSchV) a été amendée au 1<sup>er</sup> août 2023 pour inclure des valeurs seuils dans les sols : par exemple PFOA et PFOS à 0,1 µg/L, PFBA à 10 µg/L<sup>168</sup>. Enfin, la Chemikalien-Sanktionsverordnung (ordonnance sur les sanctions chimiques) a été révisée et entrée en vigueur le 18 janvier 2025<sup>169</sup>. Cette révision comble une lacune en rendant explicites les infractions (y compris par négligence) aux interdictions PFAS prévues par les règlements européens (REACH, POP) et prévoit des sanctions

---

<sup>166</sup> Tagesschau ARD (14 janv. 2025 ; 16 janv. 2025), Frankfurter Rundschau (06 sept. 2024), Kontext Wochenzeitung (18 sept. 2024), HEAL/EEA (15 déc. 2024)

<sup>167</sup> [TZW - PFAS im trinkwasser: rechtliche regelungen sind für die wasseranalytik nur teilweise umsetzbar](#)

<sup>168</sup> [Jones Day - New German Regulation Imposes Thresholds for PFAS](#)

<sup>169</sup> [Noerr - Neufassung der Chem-SanktionsV – Strafbarkeits-risiken im Umgang mit PFAS](#)

pénales et administratives pour les fabricants, importateurs ou distributeurs en infraction<sup>170</sup>.

- **Projets de loi :** Au plan national, les débats politiques s'intensifient, mais il n'existe pas encore de nouvelle loi spécifique. Le parlement allemand (Bundestag) a examiné des motions demandant une interdiction générale des PFAS (motion S.2024:876) – rejetée – et des parlementaires (vert/Verts) ont interpellé le gouvernement sur un éventuel projet d'interdiction globale. À noter que la Coalition a chargé le gouvernement de « promouvoir » au niveau européen une interdiction générale des PFAS, mais sans texte juridiquement contraignant à date. Par ailleurs, à l'échelon fédéral, l'UBA (le Bureau fédéral de l'environnement) et d'autres autorités préparent des orientations pour la gestion des sites contaminés et le contrôle des PFAS, dans l'attente du futur règlement européen.

---

<sup>170</sup> [Noerr - Neufassung der Chem-SanktionsV – Strafbarkeits-risiken im Umgang mit PFAS](#)

## Italie

La presse a largement relayé l'exposition de centaines de milliers de personnes via l'eau potable aux PFAS rejetés par l'usine Miteni (près de Vicence). Les médias italiens suivent notamment l'important procès pénal en cours contre les anciens dirigeants de Miteni et de ses maisons-mères, ainsi que les démarches pour faire payer la décontamination aux industriels responsables. D'autres régions ont également été mentionnées dans la presse comme ayant été impliqués dans des contaminations aux PFAS, dont le Piémont ou la Lombardie. La mobilisation citoyenne, incarnée par les "Mamme No PFAS" (collectifs de mères de famille) et par les ONG environnementales, réclamant des analyses sanitaires et des mesures de dépollution, a également bénéficié d'un relai dans la presse italienne<sup>171</sup>.

### Cadre réglementaire

- **Lois en vigueur** : Actuellement, l'Italie ne dispose pas encore de seuils PFAS nationaux propres autres qu'inspirés par l'UE. Le *Decreto Legislativo* n° 18 du 22 février 2023 transpose la directive UE 2020/2184 (eau potable) en droit italien, mais sans abaisser au-delà des normes EU (limite de 100 ng/L pour la somme des PFAS définis).
- **Projets de loi** : Le gouvernement a soumis au Parlement un nouveau décret législatif (projet « Decreto 260 ») visant à renforcer ces normes. Ce projet, approuvé en Conseil des ministres le 13 mars 2025, introduira un paramètre national « Somme de 4 PFAS » (PFOA, PFOS, PFNA, PFHxS) avec une valeur limite de 0,02 µg/L (20 ng/L) et un paramètre pour l'acide trifluoroacétique (TFA) à 10 µg/L<sup>172</sup>. Il étend aussi la liste des PFAS surveillés. Le décret doit encore être avalisé par le Parlement. Par ailleurs, un projet de loi (DDL 2392) présenté en 2021 par une sénatrice M5S prévoyait des mesures urgentes (valeurs seuils pour rejets industriels, suivi des effluents, etc.), mais il est toujours en commission sans adoption finale. Des parlementaires (dont le

---

<sup>171</sup> Rai News TGR Veneto (28 mai 2024), Il Fatto Quotidiano (27 mai 2024), Phys.org/AFP (13 fév. 2025), lavalibera/Greenpeace (22 fév. 2024),

<sup>172</sup> [Sénat italien - projet de loi](#)

[Greenpeace - PFAS, arriva un decreto legge per proteggere l'acqua potabile!](#)

sénateur M. Crucioli) ont aussi proposé des textes visant à interdire à terme tous les PFAS (usage, production, vente), mais ceux-ci n'ont pas progressé au-delà de l'initiative.

## Suède

Les médias suédois relaient que la Suède n'est pas épargnée par la question des PFAS. Par exemple, l'enquête signale explicitement Ronneby/Kallinge (Blekinge), où l'utilisation passée de mousse contre les incendies militaires a fortement pollué l'eau. Le reportage radio de *Sveriges Radio* décrit que 5 000 habitants de Kallinge<sup>173</sup> ont bu de l'eau contaminée et présentent aujourd'hui « *parmi les plus hauts taux de PFAS au monde* ». Ce cas a fait l'objet d'un procès historique : en décembre 2023 la Haute Cour de Suède a jugé que les forts niveaux de PFAS constituent un « *dommage personnel* », ordonnant des indemnités à verser aux victimes.

Les Suédois ont aussi réagi aux bilans scientifiques. La chercheuse Lisa Skedung (RISE) mentionne dans la presse suédoise que le manque de données nationales contraste avec les indicateurs de pollution : « *les analyses de sang ont montré que les jeunes Suédois ont parmi les niveaux les plus élevés en Europe* »<sup>174</sup>

Les autorités suédoises se sont saisies du sujet. L'agence publique Kemikalieinspektionen souligne que les coûts immenses estimés confortent son projet de règlement européen très strict (interdiction de tous les PFAS)<sup>175</sup>.

La Suède coopère avec la France, l'Allemagne, etc., pour imposer un groupe d'interdiction total au niveau de l'UE. L'association Svenskt Vatten insiste pour sa part sur le fait qu'à ce stade «

---

<sup>173</sup> [Sveriges Radio - Förgiftade av dricksvattnet](#)

<sup>174</sup> [RI.se - Thousands of places in Europe contaminated with PFAS](#)

<sup>175</sup> [Miljö-utveckling - Så dyr är Europas PFAS-nota – kan leda till skärpta krav](#)

95 % des PFAS sont toujours légaux » et que la carte européenne renforce la nécessité de protéger le système d'eau potable<sup>176</sup> ;

En Suède, plusieurs ONG se sont mobilisées sur la question des PFAS dont ChemSec, PFAS-föreningen, Naturskyddsföreningen ou encore Greepeace Sweden. Le narratif utilisé, comme en France, décrit les PFAS comme une menace invisible, omniprésente, coûteuse à éliminer, et mal encadrée juridiquement. Les PFAS sont présentés comme la cause de maladies graves dont des cancers ou des troubles hormonaux.

### Cadre réglementaire

- **Lois en vigueur** : La Suède a adopté des mesures plus strictes qu'au niveau européen. En particulier, l'Agence suédoise de sécurité alimentaire (*Livsmedelsverket*) a défini un nouveau seuil pour l'eau potable : 4 ng/L (0,004 µg/L) pour la « somme de 4 PFAS » (PFOA, PFOS, PFNA, PFHxS), applicable à partir de 2026<sup>177</sup>. Ce seuil (80 fois inférieur au minimum UE de 0,1 µg/L) est volontaire dès 2024 et obligatoire en 2026. Des normes nationales ont aussi été renforcées début 2023 pour certains PFAS dans l'eau potable et les aliments (transposition anticipée de la réglementation européenne sur le PFOS/PFOA).
- **Projets de loi** : Aucun projet de loi suédois supplémentaire n'est en discussion (la Suède s'active essentiellement via l'UE). En revanche, la Suède joue un rôle moteur au niveau européen : l'Inspection des produits chimiques (KemI) a co-signé une proposition visant une « interdiction globale » des PFAS (environ 10 000 substances) au niveau UE<sup>178</sup>. Cette proposition a été soumise à l'ECHA en février 2023. Au Parlement suédois, une motion (automne 2024) réclamant l'interdiction totale des PFAS (aussi bien en Suède qu'à l'UE) a été déposée<sup>179</sup>, mais elle n'a pas donné lieu à un vote positif.

<sup>176</sup> [Svenskt Vatten - PFAS är vår tids DDT eller PCB](#)

<sup>177</sup> [Norrvatten - Gränsvärde för PFAS](#)

<sup>178</sup> [- Sverige bakom nytt lagförslag om EU-förbud mot PFAS](#)

<sup>179</sup> [Riksdagen - Förbud mot PFAS i Sverige, EU och världen](#)

## Belgique

Depuis 2024, la couverture médiatique autour des PFAS s'est focalisée sur la situation de l'usine 3M de Zwijndrecht (Flandre) et sur la découverte de contaminations de l'eau potable en Wallonie. Les articles évoquent en particulier les problématiques de santé publique (analyses de sang des riverains contaminés), d'environnement (sols et nappes phréatiques pollués par des décennies d'émissions de PFOS/PFOA), ainsi que les mesures réglementaires (normes d'eau potable plus strictes) et la responsabilité industrielle (actions judiciaires et indemnités liées à 3M). La presse belge qualifie les PFAS de « *polluants éternels* » et souligne le coût de la dépollution estimée, rien que pour la Belgique, entre 2,5 milliards et 40 milliards d'euros sur 20 ans<sup>180</sup>.

### Cadre réglementaire

- **Lois en vigueur** : Il n'existe pas de législation fédérale belge spécifique aux PFAS ; la Belgique étant un État fédéral, les compétences sont partagées. Au fédéral, la réglementation européenne (REACH, eau potable, etc.) a été transposée sans dispositions nationales supplémentaires significatives<sup>181</sup>. Les autorités fédérales (SPF Santé publique et SPF Économie) planifient cependant des mesures de substitution (via le « Plan Belgium Builds Back Circular ») pour remplacer les PFAS par des alternatives plus sûres.
- **Projets/initiatives** : L'essentiel de l'action se fait au niveau régional. Bruxelles a lancé un « atlas PFAS » recensant les sites potentiellement contaminés et a démarré la surveillance de 32 PFAS dans les eaux de surface et souterraines. En Flandre, plusieurs

---

<sup>180</sup> <sup>180</sup> RTBF Info (série « La pollution éternelle des PFAS », juin 2024 ; enquête 24 sept. 2024), Le Soir (28 avr. 2025), Brussels Times/Belga (3 fév. 2025), Communiqué Gouvernement wallon (norme eau 09 nov. 2023)

<sup>181</sup> [Document OCDE - Belgique](#)

études financées examinent la pollution de l'air, du sol et de l'eau par les PFAS, ainsi que la cartographie des sites suspects (raffineries, usines chimiques...). En Wallonie, des analyses de PFAS dans les boues d'épuration et les effluents d'usines d'eaux usées ont été menées, ainsi que des campagnes de biomonitoring humain dans les populations exposées<sup>182</sup>. Au niveau fédéral, un groupe de travail créé en mars 2024 réfléchit à un mécanisme de financement (fonds pollueur-payeur) pour remédier aux sites PFAS, avec un rapport attendu fin 2025.

## Pologne

En Pologne, les PFAS n'ont que récemment émergé dans le débat public, souvent à l'initiative d'organismes scientifiques ou de traductions d'analyses européennes. La couverture médiatique reste plus limitée que dans les autres pays, reflétant en partie un retard dans la surveillance : jusqu'à 2023, la Pologne ne contrôlait systématiquement que le PFOS dans quelques points d'eau, sans programme global de mesure des différents PFAS. Les thèmes qui ressortent dans les publications polonaises sont la vigilance sanitaire (risques pour la santé des "*chemikalia wieczne*"), la mise en conformité réglementaire avec l'UE, et l'impact potentiel sur l'industrie locale (chimie, textile, électronique...) d'une interdiction large des PFAS<sup>183</sup>.

### Cadre réglementaire

- **Lois en vigueur** : La Pologne a transposé les normes européennes via son *Rozporządzenie Ministra Zdrowia* (actuellement datant de 2017, en cours de révision) sur la qualité de l'eau potable. Les paramètres PFAS y reflètent les valeurs minimales de l'UE : en particulier, la directive UE fixe à 0,50 µg/L la limite pour les « PFAS totaux » et 0,10 µg/L pour la « somme de 20 PFAS prioritaires », à atteindre d'ici le 12 janvier 2026<sup>184</sup>. Ces valeurs figureront dans la prochaine version réglementaire polonaise de

---

<sup>182</sup> [Document OCDE - Belgique](#)

<sup>183</sup> Wodne Sprawy (mar. 2024), HEAL Polska (19 déc. 2024), AGA Analytical (15 mai 2025)

<sup>184</sup> [Aga analytical - Obecność i wykrywanie substancji PFAS w Polsce](#)

l'eau potable. Hors cette transposition, aucune législation nationale spécifique aux PFAS n'a été identifiée.

- **Projets de loi** : Aucun projet législatif particulier sur les PFAS n'est connu au niveau national. Les autorités polonaises se préparent à mettre en œuvre les nouvelles exigences européennes (monitoring des PFAS à partir de 2024, respect des limites à 2026). Par ailleurs, des études locales (tests de pollution par PFAS dans certaines eaux et sols) sont menées, mais il n'y a pas eu de proposition de loi polonaise dédiée.

## Espagne

Si le pays n'a pas connu d'épisode de pollution comme en Belgique ou en Italie, la presse espagnole mentionne également la question des « *contaminantes eternos* » dans l'environnement et les produits de consommation. Les thèmes dominants sont la qualité de l'eau (mise en conformité avec les nouvelles normes), la surveillance sanitaire (études pour détecter les PFAS dans l'eau potable et le sang de la population), et les initiatives réglementaires tant au niveau national qu'europpéen. Les grands médias (par ex. *El País*, *El Periódico*) ont publié des articles sur les PFAS et leurs effets, tandis que des plateformes indépendantes (*Datadista*, *elDiario.es*) ont contribué à cartographier la pollution et à informer le public sur ce « scandale sanitaire majeur en Europe »<sup>185</sup>.

## Cadre réglementaire

- **Lois en vigueur** : L'Espagne a mis à jour sa réglementation de l'eau potable en 2018. Le Real Decreto 902/2018 (modifiant le RD 140/2003) fixe un seuil pour la somme des PFAS (liste des « premiers PFAS » définis), à 0,10 µg/L pour l'eau de boisson. Ce seuil, prévu par la directive antérieure, s'applique comme valeur paramétrique nationale. Selon les échéances européennes, les opérateurs espagnols ont commencé le suivi des

---

<sup>185</sup> Datadista/elDiario (2024), Servimedia/AEE (15 déc. 2024), FEIQUE (17 janv. 2024), RFI (06 févr. 2023 et 2024), Atresmedia (2024)

PFAS dès 2023 et doivent être en conformité pour 2025<sup>186</sup>. En pratique, la mise en application effective des nouvelles limites européennes (directive 2020/2184) est attendue pour 2025.

- **Projets de loi** : À ce jour, aucun projet de loi spécifique PFAS n'est en discussion formelle. Toutefois, des acteurs politiques demandent des mesures renforcées. Par exemple, en mars 2025 le parti Alianza Verde (Verts) a déposé une série de questions au gouvernement sur l'éventualité d'une interdiction générale des PFAS et sur la publication des résultats de la surveillance des PFAS dans l'eau du robinet – obligation issue de la directive européenne d'ici 2025. Le gouvernement espagnol n'a pas annoncé de loi nationale particulière ; les seules évolutions à l'étude concernent la transposition des directives européennes (eau potable, REACH, etc.).

## **DES ONG TRES ACTIVES AU NIVEAU EUROPEEN ET UTILISANT UN NARRATIF COMPARABLE**

Chaque pays européen dispose, sur son sol, d'organisations écologistes qui se sont également emparé du sujet des PFAS depuis début 2024. Élément intéressant, la plupart sont subventionnées par des fonds européens :

---

<sup>186</sup> [Efe Verde - Alianza Verde pide al gobierno una prohibición integral de los PFAS](#)

ONG	PAYS	TYPE DE FINANCEMENT EUROPEEN (PROGRAMME)	PROJET (INTITULE)	MONTANT (€)	ANNEES
<b>Deutsche Umwelthilfe (DUH)</b>	Allemagne	Subvention UE (Horizon Europe)	<i>SpongeBoost</i> – « Upscaling the natural sponge functions... »	322 500	2024–2027
<b>Bund für Umwelt und Naturschutz (BUND)</b>	Allemagne	Aucun financement européen identifié	–	–	–
<b>Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen (BBL)</b>	Belgique	Subvention UE (LIFE)	<i>LIFE4BelgianClimate</i> – Making Belgium a climate change leader...	299 738	2021–2023
<b>Natuurpunt</b>	Belgique	Subvention UE (LIFE)	<i>Wetlands4Cities</i> – restoration of 320 ha wetlands (Mechelen/Tilburg)	7 700 000	2022–2027
<b>ChemSec (Chemical Secretariat)</b>	Suède	Subvention UE (Horizon 2020)	<i>ZeroPM</i> – “Zero pollution of Persistent, Mobile substances”	11 616 606	2021–2026
<b>Naturskyddsforeningen (SSNC)</b>	Suède	Aucun financement européen identifié	–	–	–
<b>Legambiente Nazionale</b>	Italie	Subvention UE (LIFE)	<i>LIFE SEEDFORCE</i> – protection de 76 sites Natura 2000	–	2023–2027
<b>WWF Italia</b>	Italie	Subvention UE (LIFE)	<i>LIFE ADAPTS</i> – « Climate change ADAPtations to Protect Turtles and Monk Seals »	–	2025–2030
<b>Polska Zielona Sieć (Réseau vert polonais)</b>	Pologne	Aucun financement européen identifié	–	–	–
<b>WWF España</b>	Espagne	Subvention UE (LIFE)	<i>INTEMARES</i> (LIFE IP) – gestion intégrée des sites Natura 2000 marins	848 216	2017–2026
<b>Ecologistas en Acción</b>	Espagne	Aucun financement européen identifié	–	–	–

On retrouve ainsi deux principaux mécanismes européens à l'œuvre<sup>187</sup> :

- **Horizon Europe**, le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pour la période de 2021 à 2027, qui vise en particulier à identifier des alternatives aux PFAS<sup>188</sup>
- **Programme LIFE**, un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat<sup>189</sup>.

La plus importante des subventions, 11 616 606 euros pour la période 2021–2026, a été attribuée à ChemSec, une ONG suédoise<sup>190</sup>. Le reste du financement de ces ONG est assuré par des fondations suédoises, ainsi que les gouvernements suédois et allemands.

Toutefois, ces financements ne relèvent pas directement du soutien à des campagnes anti-PFAS, à la différence du financement par la Commission européenne du *Forever Pollution Projet* sous l'angle « soutien au journalisme d'investigation » et qui lui vise directement le secteur de la chimie.

Outre ces financements, on retrouve dans les différents pays européens des logiques similaires de cristallisation du débat autour de l'idée de pollution éternelle. Mais là où la France a adopté une loi en février 2025, les autres principaux pays européens semblent être dans une position plus attentiste, liée aux discussions qui s'ouvrent au niveau des institutions européennes. Ainsi, la France en ayant préempté ce débat, pourrait se retrouver dans une situation d'interdiction beaucoup plus large que les recommandations européennes.

---

<sup>187</sup> [Cordis Europa.eu](https://cordis.europa.eu)

[Commission européenne - Making Belgium a climate change leader](#)

[Commission européenne - LIFE projects](#)

<sup>188</sup> [Ministères Enseignement Supérieur - programme européen](#)

<sup>189</sup> [Ministère écologie - Programme financement PFAS](#)

<sup>190</sup> <https://chemsec.org/>

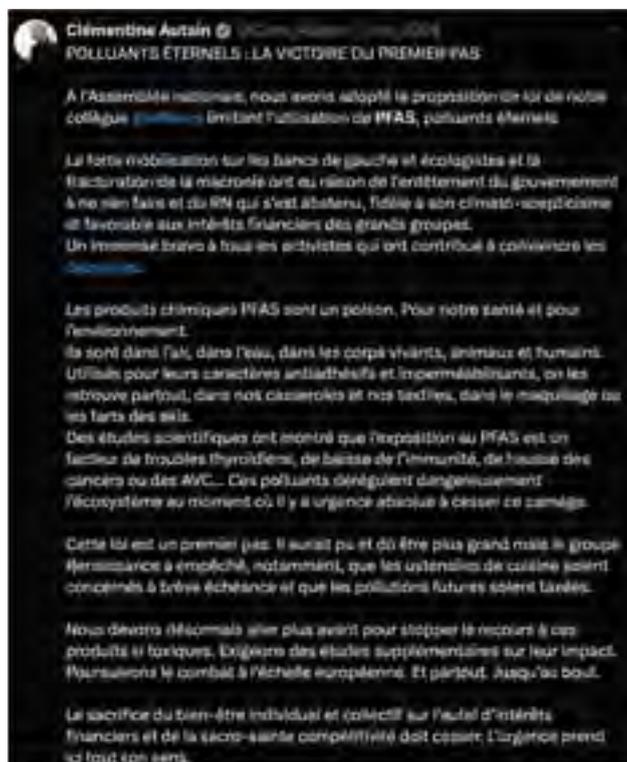
L'approche plus « conservatrice » de l'Allemagne, par exemple, pourrait finalement lui conférer un avantage face aux industriels français soumis à une loi uniquement applicable dans l'hexagone.

## CONCLUSION : VERS UN DEUXIÈME ACTE ANNONCÉ

Le triptyque utilisé par les ONG et militants se réclamant de l'écologie (simplification - dramatisation – amplification) a permis une mobilisation de certains élus ce qui a permis l'adoption de la loi visant à « protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées ». Ce procédé, particulièrement efficace, pourrait rappeler certaines autres mobilisations (nucléaire, pesticides, ZFE...), bien que les ressorts propres, tant au niveau des acteurs et des messages, mériteraient d'être étudiées plus en détail.

Toutefois, dès le vote de la loi de février 2025, les parlementaires ayant soutenu ce projet de réglementation sur les PFAS ont annoncé vouloir continuer à travailler sur le sujet, notamment afin d'étendre ces dispositions aux poêles et ustensiles de cuisine.

Ainsi, des déclarations de Clémentine Autain et de Sandrine Rousseau montrent très clairement cette volonté.



« Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS



Au-delà du cas français et de la spécificité des poêles et ustensiles de cuisine, le camp anti-PFAS semble désormais tourner son attention au niveau européen.

Une première déclaration de Camille Etienne laisse entrevoir une nouvelle étape dans cette campagne informationnelle avec la reprise des mêmes principes argumentatifs.



L'outil juridique central pour contrôler les PFAS est le règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques). En janvier 2023, cinq autorités nationales (Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Suède, avec la Norvège en soutien) ont déposé auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) un dossier de restriction REACH visant l'ensemble des PFAS dans toutes les applications non essentielles. Il s'agit d'un projet de régulation sans précédent par son ampleur (couvrant potentiellement ~10 000 substances) et son ambition de traiter la classe des PFAS en bloc.

## « Polluants éternels » Guerre informationnelle autour des PFAS

Depuis 2023, les comités scientifiques de l'ECHA évaluent cette proposition, avec des conclusions provisoires déjà formulées pour certains secteurs par le Comité d'évaluation des risques (RAC) et le Comité d'analyse socio-économique (SEAC).

La Commission européenne suit de près ce dossier et prépare le terrain réglementaire. D'après la commissaire à l'Environnement Jessika Roswall, la proposition formelle de restriction « ne verra pas le jour avant 2026 au plus tôt », le temps de déterminer quelles utilisations seront jugées « essentielles » et donc exemptées de l'interdiction.

Plusieurs interdictions ciblées de PFAS sont déjà en place au niveau européen, résultant soit d'engagements internationaux (Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants) soit de restrictions REACH précédemment adoptées. Ces mesures visent en priorité certains « PFAS historiques » bien connus pour leur toxicité et leur persistance, en particulier le PFOS (acide perfluorooctanesulfonique), le PFOA (acide perfluorooctanoïque) et le PFHxS (acide perfluorohexanesulfonique).

Les institutions européennes ont investi dans la recherche et la surveillance pour mieux comprendre les impacts sanitaires et environnementaux de ces substances, notamment via l'Agence européenne pour l'environnement (EEA).

La chaîne YouTube *Et si l'économie sauvait l'écologie ?* de François de Rugy a quant à elle publié une nouvelle vidéo le 13 juin 2025 intitulée : « L'Union Européenne évalue tous les PFAS selon leur usage et leur dangerosité »<sup>191</sup>. Cette vidéo de 1m28s est un extrait de l'interview de la porte-parole de la Commission Européenne, Eva Hrnčirova<sup>192</sup>. Cette dernière déclare :

« On ne peut pas mettre tous les PFAS dans le même sac. On doit vraiment bien évaluer chaque substance et décider après ce processus qui est vraiment sérieux et scientifique quels PFAS peuvent avoir l'approbation de l'Union européenne ».

<sup>191</sup> [YouTube - L'Union Européenne évalue tous les PFAS selon leur usage et leur dangerosité](#)

<sup>192</sup> <https://be.linkedin.com/in/eva-hrnčirova-859a91112>

Les instances européennes semblent donc prêtes à continuer ce débat législatif autour de la question des PFAS.